TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11511 DERNIÈRE ÉDITION DIMANCHE 31 JANVIER - LUNDI 1er FÉVRIER 1982

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

4 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr. ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

LES INITIATIVES DIPLOMATIQUES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

La visite du roi Hassan

Aux prises avec une situation intérieure difficile en raison notamment de la poursuite du conflit saharien et de l'agitation sociale provoquée par une grave crise économique, le roi Hassan II a fort habilement tiré le meilleur parti possible de sa visite privée en France.

Le souverain était désireux d'effectuer ce voyage, et il a su choisir son moment à l'approche de la réunion de l'O.U.A., à Nairobi, sur le Sahara occidental. En outre, à quelques semaines de sa visite en Israël, M. Mitterrand pouvait trouver de l'intérêt à s'entretenir avec le monarque qui avait joué un rôle important dans la préparation du voyage de Sadate à Jérusalem et qui entend réunir à nouveau à Fès, avant l'été, un sommet arabe qui aura encore à son ordre du jour le plan Fahd pour un règlement négocié au Proche-Orient.

Le chef de l'Etat français pouvait difficilement éviter de rencontrer le souverain, malgré ses réserves au sujet de la politique intérieure marocaine, en particulier en ce qui concerne le respect des droits de l'homme. Soucieux de voir la France pratiquer une politique maghrébine dynamique — politique qui passe par des rapports équilibrés avec tous les pays du Maghreb, — M. Mitterrand s'est d'ailleurs gardé d'exprimer publiquement des réserves pour ne pas blesser inutilement les susceptibilités du Maroc et respecter sa souveraineté.

Hassan II a également réussi à persuader M. Mitterrand, que l'on savait hésitant, d'effectuer une visite officielle au Maroc avant la fin de l'année. En revanche, le projet de rencontre entre le roi et le président Chadli Bendjedid, dont il était fortement question dans les chancelleries ces derniers temps, ne semble pas devoir se concrétiser pour le moment. Ce contretemps est peut être dû à la persistance de la crise du Sahara occidental, qui demeure pour le Maroc la préoccupation majeure. A ce propos, le souverain marocain a réaffirmé au cours de sa conférence de presse qu'il n'entendait pas discuter avec le Front Polisario et a renouvelé ses accusations contre la Libye.

Le souverain n'a pas minimisé l'importance du rapprochement du Maroc avec les Etats-Unis. Parlant de sa prochaine visite à Washington, il a souligné qu'il s'agit d'« une nécessité géostratégique », qui ne mettrait nullement en cause les relations avec Paris. En ce qui concerne le Proche-Orient, il a donné, une fois de plus, son appui à la visite de M. Mitterrand en Israël, en estimant que ce dernier « défendra le droit des Palestiniens avec la même fermeté qu'il a mise pour défendre le droit d'Israël ».

Sur le chapitre de la défense des droits de l'homme, Hassan II a cependant été moins convaincant. Interrogé sur les prisonniers politiques et sur un éventuel geste de clémence qui permettrait la libération de M. Abdellahim Bouabid, premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, le souverain, pour qui les droits de l'homme relèvent de la « climatologie », a répondu : « Plus on en parlera, plus le geste tardera à venir. » Pourtant, le silence longtemps observé tant par la presse que par les organisations humanitaires, parce qu'elles ignoraient le sort de quelque quatre cents disparus et celui de militaires oubliés dans les camps de Tazmamart et de Ouarzazat, bien qu'ils aient purgé leur peine, n'a apparemment pas entraîné jusqu'à présent une amélioration de leur condition.

• ALGER

Le voyage-éclair de M. Cheysson devrait permettre la signature d'un accord sur le gaz

Les gouvernements italien et algérien ont décidé de reporter au mois d'avril les discussions sur le prix des 12 milliards de mètres cubes de gaz que la Sonatrach doit fournir à l'Italie par un gazoduc achevé depuis plus de six mois. M. Benahla, le ministre algérien des affaires étrangères, et son collègue italien, M. Colombo, n'ont pu que constater le désaccord.

Les négociations que mène l'Algérie avec la France seront déterminantes à l'égard des autres clients de la Sonatrach. M. Cheysson a tenté de surmonter les ultimes difficultés des discussions en se rendant à Alger le 29 janvier.

Munis de nouvelles directives politiques, les dirigeants de gaz de France — attendus à Alger le 30 janvier — et de la Sonatrach devraient pouvoir parvenir à un accord avant le 31 janvier, date limite que s'étaient fixée les deux pays.

De notre correspondant

Alger. — Le ministre français des relations extérieures, M. Cheysson, a tenté, vendredi 29 janvier, de débloquer la négociation franco-algérienne sur le prix du gaz, une négociation qui traîne maintenant depuis deux ans (1). Accompagné du directeur des affaires économiques de son ministère, M. Jean-Claude Paye, et d'un représentant de la direction des carburants du ministère de l'industrie, il s'est posé en début d'après-midi à Boufarik à bord d'un Mystère-20 du GLAM. Il a rencontré peu après son collègue M. Benyahia, qui rentrait d'une série d'entretiens à Rome avec les dirigeants italiens. Les deux hommes se sont enfermés dans une villa près des hauteurs d'Alger et ont travaillé tard dans la nuit. Tout cela devait en principe rester secret, mais la nouvelle a vite été connue à Alger et l'agence A.P.S. n'a pu que la confirmer en début de soirée en restant muette sur le contenu des discussions.

Le voyage de M. Cheysson n'est pas le premier du genre dans cette négociation aux multiples rebondissements. En novembre 1980, M. Giraud, alors ministre de l'industrie, avait utilisé la même procédure pour sortir les discussions techniques de leur ornière.

DANIEL JUNQUA.

(Lire la suite page 13.)

(1) L'Algérie a livré, en 1981, à la France, 4 milliards de mètres cubes de gaz à un prix variant en fonction de l'indexation entre 3,80 et 4,20 dollars le million de B.T.U. Un autre contrat, portant sur la livraison de 5,1 milliards de mètres cubes de gaz supplémentaires par an pendant vingt ans, pourrait entrer rapidement en application si un accord était conclu sur le prix. Au total, l'Algérie livrerait alors à la France 9 milliards de mètres cubes de gaz par an.

• BONN

MM. Mauroy et Schmidt rejettent l'idée d'une rupture des échanges économiques avec l'Est

M. Pierre Mauroy a rencontré le chancelier Helmut Schmidt vendredi 29 janvier à Bonn. Les deux chefs de gouvernement ont eu un tête-à-tête d'environ deux heures, à l'issue duquel le premier ministre français a estimé qu'ils avaient « une appréciation identique sur les problèmes mondiaux ». *M. Schmidt a précisé que cette identité de vues portait notamment sur la crise polonaise et ses conséquences ; Paris et Bonn sont d'accord pour repousser l'idée d'une rupture des échanges économiques avec l'Est.*

L'agence Tass a répondu vendredi à la déclaration du président Reagan dans laquelle le chef de l'Etat américain conseillait à ses alliés européens de ne pas lier leur avenir « de trop près » aux régimes « qui ont peur de la liberté », allusion qui visait principalement les contrats de livraison de gaz sibérien récemment signé par la R.F.A. et la France. L'agence officielle soviétique y voit « une incitation directe des milieux d'affaires à saboter la politique économique de plusieurs pays ouest-européens, avant tout du gouvernement des socialistes en France ». Les Pays-Bas, pour leur part, ont décidé de réduire de moitié leurs importations de gaz soviétique.

De notre correspondant

Bonn. — En ces temps difficiles, « *la coopération franco-allemande est notre bien le plus précieux* ». La formule est de l'ambassadeur de France, M. Jean-Pierre Brunet, qui quitte Bonn ces jours-ci après y avoir représenté son pays pendant plus de quatre ans. Ce propos a été repris vendredi 29 janvier aussi bien du côté allemand que du côté français à l'occasion de la visite que M. Mauroy faisait dans la capitale.

Cette rencontre a permis de réaffirmer que la coopération franco-allemande serait renforcée dans tous les domaines. Pour M. Schmidt, les vues de Paris et de Bonn sur les problèmes de la politique mondiale sont « *parallèles* ».

JEAN WETZ.

(Lire la suite page 3.)

POINT

Qui paiera la carte orange ?

La proposition du ministre des transports, M. Fiterman, de faire payer par les entreprises la moitié du coût de la carte orange est « une possibilité parmi d'autres », *ont indiqué le 29 janvier, de source officieuse, les services du premier ministre.*

Le souci du gouvernement, qui n'a encore pris aucune décision en la matière, précisait-on encore, est de trouver une formule permettant d'« alléger de façon significative » *pour les usagers le coût du transport entre le domicile et le lieu du travail, sans que cela se traduise par un alourdissement des charges des entreprises. Plusieurs formules peuvent être envisagées : le recours au budget de l'Etat, par exemple, ou une surtaxe sur le prix de l'essence.*

Matignon refuse ainsi de faire siennes les propositions du ministre communiste des transports.

La raison de cette intervention inhabituelle du cabinet de M. Mauroy est claire : au moment où l'on s'efforce de relancer la production et d'amadouer les patrons, imposer aux entreprises parisiennes de prendre à leur charge une partie du coût du transport de leurs salariés est une mesure hors de propos. La réaction de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, qui, dès qu'ils furent connus, a protesté contre les projets de M. Fiterman, l'a aussitôt montré.

Cette divergence politique entre le gouvernement et l'un de ses ministres peut être diversement commentée. Elle ne doit pas masquer le problème difficile posé par le financement des transports parisiens, question qui doit être débattue au Parlement à l'automne.

Demander aux entreprises de couvrir la moitié du coût de la carte orange est une mesure peut-être inopportune, en tout cas très mal aisée à mettre en œuvre.

Mais M. Fiterman n'a pas tort de noter les avantages économiques importants que les entrepreneurs privés ont tiré et tirent de l'amélioration des dessertes en chemin de fer, métro ou autobus, financée pour partie par le contribuable. Le recours au budget ou à une surtaxe sur le prix de l'essence ne permettra pas d'éluder complètement la question qu'il a posée ; peut-être trop fort ou trop tôt.

AVANT LE SÉJOUR DE M. MOUBARAK A PARIS

L'Egypte sans Sadate

Le général Hosni Moubarak, président de la République arabe d'Egypte, est arrivé ce samedi 30 janvier à Rome où il commence sa première tournée en Occident depuis son accession au pouvoir, le 6 octobre, à la suite de l'assassinat du président Sadate. Ce voyage doit le conduire ensuite à Paris, à Washington, à Londres et à Bonn ; son retour au Caire est prévu le 8 février.

Au Vatican, où il s'entretient avec le pape, le raïs s'entendra demander pour quelle raison le chef de l'Eglise copte, Chenouda III, est toujours relégué dans le désert libyque alors que les principaux responsables intégristes islamiques ont été libérés au Caire.

A Paris, où il doit être reçu à l'Elysée le lundi 1er février, M. Moubarak s'enquerra notamment auprès du président de la République de ce que celui-ci a l'intention de dire en Israël, où il est attendu en mars, au sujet de la question palestinienne.

A Washington, où en août les propositions de Sadate pour résoudre cette question n'avaient pas convaincu le président Reagan, M. Moubarak tentera de nouveau de faire valoir que la paix restera précaire au Proche-Orient tant que les Palestiniens n'y disposeront pas d'un territoire national.

I. — Comme un émir mamelouk...

De notre envoyé spécial J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ

Le Caire. — « *Que trouvez-vous de changé en Egypte ?* », demandent le ministre ou le boulanger — sans jamais préciser « *depuis l'assassinat de Sadate* », car c'est une circonstance et un nom que chacun chasse aujourd'hui en Egypte comme un mauvais souvenir. Moitié par prudence, moitié par indifférence, les Egyptiens, d'habitude si émotifs, avaient regardé sans broncher sur leurs petits écrans le « *champion de la guerre et de la paix* » périr comme un vulgaire sultan mamelouk (1). Quatre mois après, c'est comme si cet événement qui fit frissonner la moitié de l'univers s'était effectivement passé il y a plusieurs siècles.

Beaucoup d'Egyptiens regrettent même tout haut que le procès des meurtriers n'ait pas été expédié et leur sort, par la potence ou la prison, réglé une fois pour toutes au lendemain même du drame du 6 octobre 1981, « *afin qu'on n'entende plus parler de cette affaire* ». D'aucuns, à Beyrouth ou à Paris, assurent que « *le peuple égyptien n'avait pardonné à Sadate ni le traité séparé avec Israël ni le retour du capitalisme en Egypte* ». Pourtant, sur place, on constate sans peine que la paix reste considérée par la majorité des Egyptiens comme un acquis positif et définitif tandis que la réorientation politico-économique du pays vers l'Occident, même si elle est loin d'avoir répondu à tous les espoirs de la population, n'est généralement pas remise en question. Les Américains ont beau commettre dans la vallée du Nil les mêmes erreurs psycho-politiques que dans tant d'autres contrées du tiers-monde, ils ne sont pas encore parvenus à devenir impopulaires alors que les Soviétiques, près de dix ans après le militaires, le restent.

(Lire la suite page 4.)

(1) Les mamelouks, à l'origine esclaves militaires, souvent d'origine circassienne, jouèrent un rôle politique déterminant en Egypte de 1250 à 1804, gouvernant directement ce pays jusqu'en 1517. Plusieurs de leurs sultans ou princes furent tués dans des circonstances comparables à celles de la fin de Sadate.

AU JOUR LE JOUR

DROGUES

La drogue envahit la planète. Ses millions de victimes réclament des doses sans cesse plus élevées et le trafic touche tous les pays de la terre, alors que la puissance destructrice des composants de ce fléau augmente chaque année.

Oui, il faut que l'ONU organise d'urgence une année de lutte contre la toxicomanie et mette hors la loi ces stupéfiants aux noms connus : SS-20, Pershing, Cruise ou Pluton...

HENRI MONTANT.

M. MAUROY INVITÉ DU « GRAND JURY » R.T.L. - « LE MONDE »

M. Pierre Mauroy, premier ministre, sera l'invité, dimanche 31 janvier, de l'émission « Le grand jury », organisée par R.T.L. et « le Monde », et diffusée de 18 h. 15 à 19 h. 30. Le premier ministre répondra aux questions des journalistes de la station de radio et du journal.

UNE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE MAJEURE

Marseille retrouve ses sources phocéennes

A Marseille, l'histoire ne fait pas que se répéter : elle bégaye. Quinze ans après la découverte, en 1967 sur le chantier de la Bourse, des remparts et du port antique de Massalia, c'est un autre chantier de rénovation urbaine, celui dit de la butte des Carmes, un peu au nord du terrain de la Bourse, qui offre une découverte archéologique majeure — peut-être plus importante que la première.

Si la Bourse a donné l'image de ce que pouvaient être les fortifications et le port antique de Massalia tels que les avait vus et décrits César lors du siège de la ville en 49 av. J.-C., les vestiges ne permettaient pas d'aller en-deçà du deuxième siècle. Les découvertes qui viennent d'être faites aux Carmes devraient, selon les premiers sondages, permettre de remonter beaucoup plus loin dans le temps : pratiquement jusqu'à l'époque de la fondation de la cité, que l'on situe vers 600 av. J.-C., au moment de l'arrivée des colons grecs de Phocée (Asie-Mineure).

Ce qui se passe aux Carmes n'est, à vrai dire, qu'une demi-surprise, compte tenu des enseignements tirés des fouilles de la Bourse et de la direction que prenait le rempart grec vers le nord. Il y avait tout lieu de supposer qu'on devrait retrouver la suite de la muraille sur la butte des Carmes, bastion de défense évident. D'autant plus que César lui-même, dans le *De Bello civili*, fournissait de précieuses indications dans la relation qu'il fit du siège de Massalia. Il avait établi son camp sur l'emplacement de l'actuelle gare Saint-Charles, dont la butte fait face à celle des Carmes, et décrit ainsi les défenses de la cité : « *La partie qui touche la citadelle est défendue par la nature du terrain et par un ravin très profond* [l'actuel boulevard des Dames], *ce qui rend l'attaque longue et difficile (1). C'est à droite* [pour celui qui assiège la ville] *que se trouve la porte de la cité par où l'on entrait venant de Gaule et d'Espagne.* »

JEAN CONTRUCCI.

(Lire la suite page 9.)

(1) Il fallu en effet six mois à César pour réduire la ville et encore ne fut-il vainqueur que sur mer.

Le Monde

étranger

EUROPE

Italie

Après la libération du général Dozier

La police traque les Brigades rouges dans tout le nord du pays

De notre correspondant

Rome. — Dieu, la famille et les forces de l'ordre ont été les moments forts de la conférence de presse donnée à Vicence, le vendredi 29 janvier, par le général Dozier, chef adjoint de l'état-major des forces terrestres de l'OTAN en Europe du Sud, libéré la veille par la police des mains des terroristes qui le détenaient depuis un mois et demi. Ayant rasé sa barbe et recouvré, avec son uniforme, sa coupe de cheveux d'homme de guerre, il a déclaré : « *A tous les amis italiens, du plus profond du cœur, je veux dire merci pour leurs prières en ces moments difficiles. Je tiens en premier lieu à remercier les autorités italiennes pour l'efficacité avec laquelle les forces de l'ordre ont mené à bien l'opération de ma libération et dont l'Italie peut être fière.* »

Après son allocution, le général s'est tourné vers sa femme et lui a passé autour du cou le collier qu'il lui avait acheté pour Noël et dont il n'avait pu lui faire présent, ayant été enlevé le 17 décembre. « *Happy end* » somme toute très américaine pour une affaire qui paraît loin d'être terminée.

Tandis que les milieux politiques continuent à exprimer leur enthousiasme sur la manière dont a été libéré le général (« l'Italie se décerne une médaille », titre ironiquement le quotidien d'extrême gauche *Lotta continua*, relevant entre autres le propos recueilli à chaud du secrétaire général de la démocratie chrétienne Piccoli : « *J'aurais voulu être celui qui a libéré le général* »), les opérations de police continuent dans tout le nord du pays.

Entre mercredi et vendredi ont été découvertes neuf bases des Brigades rouges, et vingt-deux personnes (dont les cinq gardiens du général) ont été arrêtées ou appréhendées dans la région de Milan, Padoue, Vérone et Vicence. La police cherche notamment à Padoue la base logistique la plus importante de la colonne de Vénétie des B.R. Dans l'appartement où était retenu captif le général, la police a retrouvé 20 millions de lires en coupures, et de grandes quantités de plastic.

Cela dit, on ne sait encore que très peu de choses sur l'opération de police de jeudi ; jusqu'à présent, aucun élément — témoignages de voisins par exemple — n'est venu étayer la version officielle des faits. Quant au risque qu'a pris la police en faisant irruption dans l'appartement des terroristes, ce qui aurait pu provoquer l'assassinat du général (un de ses gardiens le tenant en joue), les autorités font valoir que, l'officier étant interrogé par ses geôliers à visage découvert, tout portait à croire que ceux-ci voulaient l'exécuter et qu'il fallait agir vite.

Il paraît se confirmer cependant, comme nous l'avions annoncé (*le Monde* du 29 janvier) que la police aurait pu localiser le lieu où était détenu le général grâce aux indications données par un jeune délinquant (présenté aujourd'hui comme un drogué) : Paolo Galati, vingt-deux ans, petit trafiquant, ayant un frère déjà arrêté pour complicité avec les B.R., il était en cheville avec les terroristes ou du moins connaissait certains éléments de l'affaire. Peut-être la rançon de 2 milliards de lires proposée par les Américains aurait pu le conduire à parler. Si cette information se confirme, elle témoignerait d'un relâchement dans l'organisation des B.R. : alors que la plupart des groupes terroristes ont été plus ou moins démantelés par la police, les Brigades rouges ont pu tenir jusqu'à présent grâce à une organisation solide, ayant peu de contacts avec la pègre, milieu peu fiable et infiltré par la police. Ce qui ne semble pas le cas aujourd'hui.

Jusqu'où a été la pénétration de la police dans l'organisation des B.R. ? Il semble que la colonne de Vénétie, l'une des plus « dures » dénommée Anna-Maria Ludmann (du nom d'une terroriste tuée par la police) responsable entre autres de l'assassinat dans des circonstances assez ignobles du frère du repenti Peci en 1981, soit profondément touchée.

Il reste que l'on craint dans les milieux dirigeants que les B.R. ne cherchent par une action d'éclat, dans un proche avenir, à laver l'« affront » que leur ont infligé les forces de l'ordre. C'est pourquoi, vendredi, le comité interministériel pour la sécurité et l'information (C.I.I.S.) a décidé d'éviter dans les jours qui viennent toutes démonstrations triomphalistes : par exemple une intervention du président du conseil Spadolini à la télévision a été jugée inopportune.

PHILIPPE PONS.

R.F.A.

QUAND DES ÉCOLOGISTES « ENVAHISSENT » LA R.D.A...

(De notre correspondant.)

Bonn. — Une trentaine de manifestants écologistes venus de la République fédérale viennent d'occuper pendant vingt-quatre heures une partie du territoire de la R.D.A. Une fois de plus, il s'agissait de protester contre l'installation d'un dépôt de déchets nucléaires à Gorleben, dans le nord-est de la République fédérale, au voisinage immédiat de l'Allemagne de l'Est. Mercredi 27 janvier, les manifestants, au lieu de s'en prendre aux forces de police protégeant le chantier, ont envahi une bande de territoire est-allemand situé en deçà des mines et des barbelés qui défendent la R.D.A. contre les « menaces impérialistes ».

En temps normal, les gardes-frontières est-allemands n'auraient pas manqué d'intervenir contre une telle « agression ». Cette fois-ci, cependant, ils se sont contentés de s'adresser aux « envahisseurs » à l'aide de mégaphones pour les inviter poliment à quitter le territoire de la R.D.A. De l'autre côté, la police ouest-allemande, les soldats du service de protection des frontières et les douaniers étaient impuissants. Aucune disposition légale ne leur permettait de mettre le pied sur un terrain appartenant à la R.D.A. Quatre soldats britanniques cantonnés dans le voisinage n'ont pas hésité, dans la nuit, à rejoindre les manifestants autour d'un feu de camp pour boire avec eux un punch réconfortant.

Dans la journée de jeudi, les « envahisseurs » se sont retirés. Leur but était atteint : ils voulaient démontrer que, dans le cas d'une catastrophe nucléaire à Gorleben, les habitants de treize villages enfermés dans une poche de la frontière ne pourraient fuir qu'en se précipitant vers les champs de mines et les mitrailleuses automatiques est-allemands.

JEAN WETZ.

Union soviétique

Des honneurs exceptionnels ont été rendus à la dépouille de Michel Souslov

De notre correspondant

Moscou. — Enterré vendredi 29 janvier sur la place Rouge, Michel Souslov a reçu deux marques d'honneur qui n'avaient pas été accordées aux dignitaires du régime décédés ces dernières années. D'une part, il a été inhumé dans le petit cimetière où reposent, au pied du Kremlin, huit des héros de l'histoire soviétique, dont Staline, les maréchaux Vorochilov et Boudienny, au lieu d'être incinéré et enseveli dans le mur d'enceinte du Kremlin, comme l'avaient été le maréchal Gretchko en 1976, Fedor Koulakov en 1978 et Alexis Kossyguine en 1980.

D'autre part, M. Brejnev a prononcé son éloge funèbre, avant de céder la parole à MM. Grichine, membre du bureau politique ; Fedos-membre du bureau politique, Fedosseïev, vice-président de l'Académie des sciences, et Zimnev, président d'un kolkhoze de la région natale de Souslov.

Le choix de M. Brejnev comme principal orateur n'est pas seulement un hommage rendu à la personnalité du défunt. Il permet de couper court aux spéculations sur la succession de celui qui tenait en main le secteur idéologique du parti. En règle générale, le dirigeant appelé à prendre la parole sur la place Rouge, et qui préside en même temps la commission d'organisation des obsèques, apparaît comme le bénéficiaire d'une passation des pouvoirs. Ce fut le cas de M. Oustinov à la mort du maréchal Gretchko, de M. Kirilenko à celle de Koulakov, de M. Tikhonov à celle de Kossyguine. En confiant cette responsabilité à M. Brejnev et en s'abstenant de désigner le président de la commission d'organisation des obsèques (*le Monde* du 28 janvier), les autorités soviétiques suggèrent que M. Souslov ne sera pas remplacé dans sa fonction, sinon par le secrétaire général lui-même.

Cependant, le rôle conféré à M. Grichine mérite d'être noté. Premier secrétaire de la ville de Moscou, M. Grichine a été conduit, à ce titre, à se faire le défenseur du dogme contre les contestataires, en particulier quand quelques écrivains firent paraître, en 1979, l'almanach *Metropole*. Il passe pour un représentant de la tendance dite « *slavophile* ». Il a été le délégué du P.C.U.S. au congrès du parti polonais en juillet dernier, après que Souslov se fût rendu à Varsovie en avril. Il pourrait donc aspirer à une position importante dans le domaine idéologique, sans prétendre pour autant exercer une autorité comparable à celle de Souslov.

La dimension internationale acquise par celui-ci est encore illustrée par les messages de condoléances des partis frères que publie la *Pravda*. Les plus chaleureux, adressés personnellement à M. Brejnev, émanent de MM. Jivkov (Bulgarie), Honecker (R.D.A.), Jaruzelski (Pologne) ; ce dernier a insisté sur l'« *attention* » et la « *bienveillance* » avec lesquelles Souslov avait traité des problèmes du POUP. Les plus sobres, envoyés seulement au comité central, viennent des partis hongrois, roumain, italien et... français. Même si M. Gaston Plissonnier, qui signe son texte au nom du secrétariat du P.C.F., exprime sa « *profonde émotion* », ce que ne font ni les Roumains ni les Italiens.

THOMAS FERENCZI.

M. LUNS, LA TURQUIE ET LA POLOGNE

Bruxelles (*A.F.P.*). — « *La différence entre les généraux polonais et les généraux turcs est la même que celle qui distingue les traîtres des patriotes* », a déclaré, vendredi 29 janvier, à Bruxelles M. Joseph Luns, secrétaire général de l'OTAN, dans un discours prononcé lors d'une réunion d'officiers de réserve des pays de l'alliance. « *Les généraux de Varsovie sont résolus à extirper l'esprit de la démocratie et ceux d'Ankara à créer des conditions qui permettront à cet esprit de s'épanouir. Les généraux de Varsovie terrorisent leur propre peuple. Leurs homologues d'Ankara restaurent un sens national de la sécurité individuelle* », a-t-il ajouté.

Estimant non fondées les accusations selon lesquelles l'OTAN applique un double critère d'évaluation à la Pologne et à la Turquie, M. Luns a, d'autre part, dénoncé ceux qui sont « *choqués par la présence de quelques douzaines de conseillers militaires américains au Salvador, mais ne s'émeuvent pas de celle de dizaines de milliers de soldats soviétiques en Afghanistan et de milliers de militaires cubains, valets de l'U.R.S.S., notamment en Angola, ainsi que de la présence de nombreux conseillers militaires est-allemands en Afrique et en Asie.* »

Forte hausse des prix des denrées alimentaires en Pologne et en Tchécoslovaquie

La Tchécoslovaquie et la Pologne vont procéder à partir du 30 janvier à un train de hausses des prix des produits alimentaires, fortement subventionnés par l'Etat jusqu'à présent. La Roumanie s'apprête semble-t-il à en faire autant. Elle décrète dans un premier temps des coupures importantes d'électricité pour économiser l'énergie.

A Varsovie, les autorités espèrent que « l'état de guerre » permettra de faire passer plus aisément ces augmentations qui vont tripler les prix du beurre, du sucre, de la viande et du charbon. Le beurre (17 zlotys la demi-livre actuellement) va passer à 60 zlotys, le sucre (10,50 zlotys le kg) à 46, le saucisson ordinaire (44 zlotys le kg) à 90 ; le charbon (550 zlotys la tonne) de 1 700 à 2 200 selon la qualité ; le mètre cube de gaz de ville de 0,90 à 2,70 zlotys et le kilowatt d'électricité de 0,90 à 1,80 zloty. (Le zloty vaut 0,07 franc.)

Le salaire moyen est actuellement de 7 700 zlotys, le salaire minimum de 3 300 zlotys. Des compensations modulées seront versées aux salariés allant de 750 à 1 400 zlotys mensuels pour les mineurs de fond. Mais ces hausses frapperont de plein fouet les catégories pour lesquelles aucune espèce de compensation n'est prévue : les paysans, les artisans, les avocats, les chauffeurs de taxis.

Les autoristés ont aussi élargi le domaine des prix industriels imposés. Elles craignent que la « *libération des prix* », instaurée auparavant pour permettre la rationalisation de la gestion des entreprises, ne déclenche une inflation incontrôlable. Ainsi, par exemple, le prix d'une Fiat 126 de 600 cm3, de fabrication polonaise, a été fixé à 208 000 zlotys, c'est-à-dire beaucoup moins que ne le souhaitaient les producteurs. De toute manière les délais de livraison sont considérables et, au marché libre, le prix est trois fois plus élevé.

Le pari des autorités militaires, qui entendent réussir grâce aux chars là où ont échoué tous les précédents gouvernements polonais depuis 1956, est d'autant plus hasardeux que la hausse du prix du pain effectuée il y a cinq mois (de quelque 300 %) est loin d'avoir eu les effets annoncés sur le marché : les files d'attente sont toujours aussi importantes, la qualité du pain toujours aussi critiquable.

A Prague, les autorités ont décidé une hausse sensible des prix de la viande et de certains produits alimentaires, qui entre en vigueur ce samedi 30 janvier. M. Loubomir Strougal, chef du gouvernement, avait annoncé mardi, devant des mineurs à Ostrava, que les prix de la viande et des produits animaux allaient augmenter de 27 % en moyenne, ceux des cigarettes et du tabac de 30 % à 39 %, du vin de 18 %, du rhum de 19 % et de la vodka locale de 25 %. Le prix du riz doublera et celui du poisson augmentera de 50 %. M. Strougal a saisi l'occasion pour faire remarquer que, à l'exception d'un réajustement mineur en 1966, les prix de la viande n'ont pas changé depuis 1953 et que la Tchécoslovaquie est, avec 85 kilos par habitant par an, parmi les plus gros consommateurs de viande dans le monde. Des augmentations de 15 % à 18 % des salaires et de certaines allocations familiales doivent accompagner ce train de hausse.

L'ARMÉE SECRÈTE ARMÉNIENNE ANNONCE LA CESSATION DES « OPÉRATIONS MILITAIRES » CONTRE LA FRANCE.

« *L'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie* » (ASALA), siégeant à Beyrouth, a ordonné à ses militants, dans la soirée du 29 janvier, d'arrêter les opérations contre les intérêt français « *en France et dans le reste du monde* ».

Cette décision, dit un communiqué, « *fait suite à la décision du gouvernement français de satisfaire les demandes des quatre militants de l'organisation qui ont exécuté l'opération de Van* » (prise d'otages au consulat de Turquie le 24 septembre 1981). Ces « *demandes* » visaient à obtenir le statut de prisonniers politiques. L'ASALA exprime également sa confiance dans les « *garanties* » françaises accompagnant cette décision.

A Paris, le « groupe Orly » a fait connaître à l'A.F.P. la cessation identique de ses « *opérations militaires* » contre les intérêts français.

WASHINGTON : une campagne sauvage ».

Le consul général de Turquie à Los Angeles, M. Kemal Arikan, est la vingt et unième victime de la « *campagne sauvage* » engagée par les « *Commandos justice pour le génocide arménien* », a estimé le 29 janvier le département d'Etat dans un communiqué, qui précise que ce groupe avait notamment commis, le 12 octobre 1980, un attentat qui avait sévèrement endommagé la mission turque aux Nations unies.

L'ambassadeur américain à Ankara, M. Robert Strausz-Hupé, a remis au ministre des affaires étrangères un message du secrétaire d'Etat, Alexander Haig, promettant que « *tout sera fait pour traduire en justice* » l'assassin du consul.

Un sergent a été arrêté à Pasadena (voir nos dernières éditions du 30 janvier). — (*A.F.P.*)

AMÉRIQUES

États-Unis

Les démocrates vont demander la suppression de l'aide militaire au Salvador

Washington (*A.F.P.*). — L'opposition démocrate américaine s'est élevée, vendredi 29 janvier, contre la signature la veille par M. Reagan d'un document certifiant au Congrès que le gouvernement du Salvador faisait un effort « *significatif* » pour respecter les droits de l'homme (*le Monde* du 30 janvier).

Cette exigence du Congrès, inscrite en décembre dans la loi sur l'aide à l'étranger étant satisfaite, l'assistance économique (40 millions de dollars) et militaire (25 millions) octroyée à la junte salvadorienne pour 1982 peut en principe être débloquée.

Cependant, en dépit de la garantie présidentielle, l'opposition démocrate s'apprête à demander la suspension de toute aide militaire au Salvador.

Face à cette opposition, le secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires interaméricaines, M. Thomas Enders, a été chargé de défendre le document présidentiel, lundi 1er et mardi 2 février, devant les sous-commissions pour l'Amérique latine de la Chambre des représentants et du Sénat.

Dans son document, M. Reagan affirme que le gouvernement de San Salvador a fait des « *efforts significatifs* » pour protéger les droits de l'homme et qu'il est parvenu à « *contrôler substantiellement* » sa propre armée.

Le procès des meurtriers des religieuses américaines

La loi sur l'aide à l'étranger exigeait également de M. Reagan qu'il assure que le Salvador s'efforçait de poursuivre les assassins de sept citoyens américains — dont quatre religieuses — tués dans ce pays en décembre 1980. M. Enders tirera son principal argument de la satisfaction donnée par la justice salvadorienne sur ce point auquel l'opinion américaine est très sensible. De source autorisée, on précise que San Salvador doit annoncer l'ouverture du procès des meurtriers des religieuses. Mais M. Enders affronte une opposition réticente. M. Gerry Studds (dém., Massachusetts), membre de la sous-commission pour l'Amérique latine, a affirmé vendredi qu' « *il n'y avait que les membres du gouvernement pour croire ce que disait le gouvernement* », à propos de la situation au Salvador. Il a annoncé que les démocrates allaient présenter un projet de loi destiné à supprimer l'aide militaire au Salvador.

● *La réduction de la présence américaine en Europe.* — M. Howard Baker, chef de la majorité républicaine au Sénat américain, a estimé vendredi 29 janvier qu'une proposition de réduction du nombre des troupes américaines stationnées en Europe pourrait obtenir aujourd'hui l'approbation du Sénat. Parlant devant le comité national républicain, il a rappelé qu'il y a une dizaine d'années, quand le sénateur démocrate Mansfield proposait des projets de loi en ce sens, ils étaient toujours repoussés à une large majorité. Selon lui, aujourd'hui, une proposition visant à réduire le nombre des soldats américains en Europe — actuellement quelque 300 000 — serait probablement facilement adoptée par le Sénat. — (*A.F.P.*)

Mexique

La rivière aux cadavres

De notre correspondant

Mexico. — Les égoûts de la capitale charrient de tout, y compris, repuis le 14 janvier, des cadavres. Dans la « rivière » qui sert à l'évacuation vers le nord des « eaux noires » de Mexico, treize corps ont été retrouvés en moins de deux semaines.

Trois d'entre eux présentaient des impacts de balles, deux des blessures à l'arme blanche et des contusions multiples avec éclatement de viscères, trois avaient été décapités. Certains vêtements portaient des marques de fabrique vénézuéliennes et colombiennes. Les victimes étaient de taille supérieure à la moyenne continentale et d'une constitution physique « *exceptionnellement athlétique* ».

Selon la police, il s'agit sans doute d'extrémistes de droite et de gauche latino-américains victimes de règlements de comptes. Des journalistes de Mexico estiment que ce pourrait être des « passeurs » d'émigrés illégaux aux Etats-Unis ou des trafiquants de drogue. Le physique des victimes fait penser à des policiers ou à des gardes du corps.

Deux organismes mexicains de défense des droits de l'homme, le Front national contre la répression et le Comité indépendant des prisonniers et exilés politiques, estiment que les victimes ont été liquidées pour des raisons politiques. Ils craignent que les hypothèses avancées par les autorités ne servent à justifier des mesures de répression contre les étrangers qui ont trouvé refuge au Mexique et qui sont de plus en plus nombreux du fait de la situation au Guatemala et au Salvador.

Le respect des droits de l'homme au Mexique est devenu d'actualité depuis qu'Amnesty International et le Conseil américain pour les affaires de l'hémisphère ont publié, au début de l'année, des rapports inquiétants sur ce sujet. Les deux organismes se déclarent préoccupés par la pratique des détentions et des jugements arbitraires ; par l'utilisation de la torture ; par l'existence de groupes paramilitaires et de prisons secrètes ; par le fait que plusieurs personnes ont trouvé la mort alors qu'elles se trouvaient en prison ou en garde à vue.

Selon le Conseil pour les affaires de l'hémisphère, « *les positions remarquables prises par le Mexique sur le problème des droits de l'homme à l'échelle internationale ont été sérieusement entachées par les abus commis dans ce domaine à l'intérieur de ses propres frontières* ».

FRANCIS PISANI.

LES ÉTATS-UNIS ET LA GRANDE-BRETAGNE ACCEPTENT DE RESTITUER A PRAGUE L'OR VOLÉ PAR LES NAZIS.

Prague (*A.F.P.*). — Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Tchécoslovaquie ont mis vendredi 29 janvier un point final à leur contentieux financeir datant de la dernière guerre. Ils ont signé un accord qui prévoit notamment la restitution à Prague de près de 18,5 tonnes d'or, détenues jusqu'à présent à New-York et à Londres.

Les dix mille trois cent quatre-vingt-dix-sept pièces d'or et les 8 002 kilos de lingots avaient été volés par les nazis à la Tchécoslovaquie pendant la guerre et récupérés par les Alliés. Ceux-ci avaient instauré une commission tripartite France-Grande-Bretagne-Etats-Unis pour organiser sa restitution. Mais, après les nationalisations de 1945-1948 en Tchécoslovaquie, ces deux derniers pays avaient refusé de restituer l'or tant que des indemnisations « *justes* » n'auraient pas été versées à leurs nationaux spoliés.

Après plus de trente ans de négociations, les Etats-Unis avaient paraphé un accord avec la Tchécoslovaquie le 6 novembre dernier, prévoyant pour leurs citoyens une indemnisation de 81,5 millions de dollars. Les Britanniques avaient fait la même chose le 16 décembre pour 25 millions de livres. La France, qui a réglé son contentieux depuis longtemps, a déjà approuvé le principe de la restitution.

Cette négociation très difficile a pu être finalement menée à bien et approuvée par les Parlements des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne dans une période de très net refroidissement Est-Ouest. Des sources américaines à Prague l'expliquent par le caractère « *très avantageux* » pour les citoyens concernés des indemnisations offertes par les Tchécoslovaques.

... hausse des prix des denrées alimentaires en Pologne et en Tchecoslovaquie

L'ARMÉE SECRÈTE ARMÉNIENNE ANNONCE LA CESSATION DES « OPÉRATIONS MILITAIRES » CONTRE LA FRANCE

DIPLOMATIE

MM. Mauroy et Schmidt rejettent l'idée d'une rupture des échanges économiques avec l'Est

(Suite de la première page.)

M. Mauroy a estimé qu'il y avait entre les appréciations françaises et allemandes *« beaucoup de convergences et très peu de divergences »*.

Lorsque le chancelier, s'appuyant toujours sur les propos de M. Brunet, s'est réjoui que la coopération entre les deux pays ne dépend en rien d'un changement de gouvernement, il a toutefois paru un peu plus incertain. Le fait est qu'à Bonn on ne s'est pas encore complètement adapté au « changement » intervenu à Paris. La politique n'est d'ailleurs pas seule en cause : il s'y ajoute des différences de tempérament, qui ne sont pas totalement négligeables. Le chancelier, en tout cas, paraît éprouver quelque mal à apprécier le style — un peu trop *« romantique »* à son gré — des dirigeants socialistes français.

Tout cela explique sans doute que, d'un côté comme de l'autre, on s'efforce de mettre en public l'accent sur le besoin d'approfondir la coopération entre les deux pays. *« L'amitié franco-allemande est le noyau dur de la Communauté européenne que nous devons construire »*, a déclaré M. Mauroy.

Au cours de cette rencontre, qui devait, en principe, préparer le sommet franco-allemand du mois prochain à Paris, il a donc été question des *« vues convergentes »*. Tel est notamment le cas en ce qui concerne la politique financière des Américains. M. Mauroy a dénoncé les taux d'intérêt trop élevés pratiqués outre-Atlantique, avec des *« conséquences funestes »* pour les économies européennes.

Si, d'un côté comme de l'autre, on s'efforce d'aplanir les divergences, celles-ci ne peuvent cependant pas être complètement éliminées. Au chapitre de la politique industrielle, M. Mauroy a assuré que la France ne songeait nullement à élever des *« digues protectionnistes »*, mais a reconnu que la *« reconquête du marché intérieur »* pouvait susciter des inquiétudes en R.F.A. M. Mauroy a donc expliqué à son interlocuteur que cette stratégie n'allait nullement à l'encontre de la concurrence et du libre-échange au sein de la C.E.E. Selon lui, les partenaires de Paris devraient donc *« se féliciter plutôt que de se plaindre »* du programme de relance français, car eux-mêmes en tireront finalement bénéfice. M. Mauroy a ajouté que le chancelier avait paru satisfait par cette explication ; mais ce dernier n'a pas cru bon de confirmer lui-même l'impression optimiste de son hôte... Quant aux questions agricoles, le premier ministre a seulement dit qu'elles avaient été évoquées *« très rapidement »*, ce qui ne suggère pas qu'un progrès notable ait été enregistré dans la solution des *« graves difficultés »* qui, selon M. Mauroy, se présentent dans ce secteur.

Décisions concrètes pour la Pologne

L'harmonie est cependant manifeste lorsqu'il s'agit pour Bonn et Paris de définir leur attitude à propos de la tragédie polonaise. Le chancelier et le premier ministre se sont trouvés d'accord pour soutenir que la solidarité indispensable à l'égard du peuple polonais suppose le maintien de l'aide alimentaire. M. Mauroy a précisé aussi qu'à la conférence de Madrid il ne serait pas question d'accorder un *« label pseudo-démocratique »* à ceux qui sont en train de violer les droits de l'homme en Pologne.

Sur le plan des décisions concrètes touchant la Pologne, *« la réponse n'est pas encore arrêtée au niveau de l'ensemble des pays européens »*.

Corrigeant des informations selon lesquelles la France se serait opposée à une hausse du taux d'intérêt des crédits commerciaux accordés à l'U.R.S.S., M. Mauroy a précisé que, en fait, son gouvernement n'avait pas encore arrêté son attitude. Quant au chancelier Schmidt, il s'est empressé d'ajouter que le Kremlin ne bénéficie d'aucun *« crédit privilégié »* de la part de la R.F.A.

C'est à propos d'éventuelles sanctions visant l'Union soviétique que M. Mauroy s'est expliqué de la façon la plus nette, et que l'accord avec le chancelier a été le plus évident. Pour le premier ministre, la rupture des échanges économiques et le rejet de l'accord sur le gaz sibérien reviendraient à accepter l'idée d'un blocus économique. « *C'est là*, a-t-il dit, *un acte grave. C'est un acte de guerre.* »

Encore le premier ministre français est-il peut-être allé un peu plus loin à cet égard que le chancelier. A Bonn, on est, certes, résolu, tout autant qu'à Paris, à maintenir les relations économiques avec l'U.R.S.S., et on résiste avec vigueur aux pressions américaines. Les dirigeants de la R.F.A., toutefois, ne ferment pas cette porte d'une façon aussi catégorique que M. Mauroy. Ils admettent, en théorie du moins, que des mesures de rétorsion contre les Soviétiques pourraient devenir inévitables si la situation polonaise continuait de s'aggraver.

La rencontre a permis d'évoquer, en outre, quelques problèmes bilatéraux, tels ceux des satellites de télévision et du projet de chars franco-allemands. Sur ce dernier point, on aurait souligné de nouveau, du côté français, l'importance d'une étroite coopération en matière de production d'armements. Ce projet de char se heurte toutefois à des résistances de plus en plus sérieuses de la part des responsables politiques et militaires de la République fédérale. La discussion de cette affaire sera donc reprise dans quelques jours, lorsque le ministre ouest-allemand de la défense, M. Apel, se rendra à Paris pour rencontrer M. Hernu.

JEAN WETZ.

● *Le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés* a indiqué vendredi 29 janvier que 150 000 à 200 000 Polonais se trouvaient actuellement en Europe occidentale, dont le quart a demandé l'asile politique. A Berlin-Ouest, les autorités ont indiqué, pour leur part, que 9 000 à 10 000 ressortissants polonais se trouvaient actuellement dans la ville, 1 045 d'entre eux ayant souhaité pouvoir s'y établir. Au total, quelque 21 000 personnes ont demandé l'asile politique à Berlin-Ouest en 1981, contre un peu moins de 14 000 l'année précédente. — *(A.F.P.)*

● *M. Adolphe Chauvin*, président du groupe de l'Union centriste et de l'intergroupe de *« Défense des droits de l'homme »*, du Sénat, a remis à l'ambassadeur de Pologne en France, M. Eugéniusz Kulaga, une note dans laquelle cet intergroupe exprime sa « vive émotion » devant la situation polonaise et réclame une série de mesures en faveur des personnes arrêtées qui sont, dit-il, « les fondements essentiels des droits de l'homme ».

M. Reagan participera à un sommet de l'OTAN en juin à Bruxelles

M. Reagan fera en juin un voyage en Europe, le premier depuis son entrée à la Maison Blanche, il y a un an, a-t-on annoncé, vendredi 29 janvier, à Washington.

Le président américain se rendra d'abord à Versailles pour le sommet des sept grandes démocraties industrielles (suite à la réunion du même genre tenue à Ottawa l'été dernier), qui se déroulera du 4 au 6 juin. Le 7 juin il sera à Rome à l'invitation du gouvernement italien et sera reçu en audience par le pape. Enfin il participera à Bruxelles à un sommet de l'OTAN, dont la date n'a pas été précisée, mais qui pourrait se situer les 9 et 10 juin.

On confirme dans les milieux atlantiques de Bruxelles que ce sommet fait l'objet de consultations entre alliés et qu'il portera sur l'examen de la situation en Pologne et des relations Est-Ouest. Le communiqué de la Maison Blanche voit dans ce sommet « *une occasion pour l'alliance atlantique de formuler sa réponse aux défis des dix dernières années* ». — *(A.F.P.)*

[Quatre sommets de l'alliance atlantique ont eu lieu depuis 1974 (respectivement en juin 1974 et mai 1975 à Bruxelles, en mai 1977 à Londres et en mai 1978 à Washington) et à chaque fois la France a refusé d'y participer au plus haut niveau. Le maximum qu'ait fait M. Giscard d'Estaing a été d'envoyer M. Chirac, alors premier ministre, à Bruxelles, en juin 1974 (il s'agissait d'une cérémonie purement formelle destinée à signer la déclaration adoptée quelques jours plus tôt à Ottawa) et de se rendre dans la capitale belge, en mai 1975, pour y rencontrer le président Ford, à l'occasion d'un dîner offert par le roi Baudouin. Dans ce dernier cas comme dans les deux autres, le gouvernement français a été représenté à ces sommets par son ministre des affaires étrangères, comme pour les sessions ordinaires du conseil atlantique.

Compte tenu de ces précédents, on peut présumer que M. Mitterrand ne se rendra pas à Bruxelles pour le nouveau sommet organisé par M. Reagan, d'autant plus qu'il aura rencontré le président américain quelques jours plus tôt à Versailles. Mais l'Elysée se refuse, pour le moment, à tout commentaire.]

Le débat sur l'annexion du Golan

LA SYRIE DEMANDE LA SUSPENSION DE LA RÉSOLUTION DE 1949 SUR L'ADMISSION D'ISRAEL A L'ONU

Nations unies *(A.F.P.)*. — Le ministre des affaires étrangères de Syrie, M. Abdel Halim Khaddam, a ouvert vendredi 29 janvier le débat de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le Golan en demandant la suspension de la résolution de 1949 sur l'admission d'Israël aux Nations unies.

Le représentant d'Israël, M. Blum, a déclaré, pour sa part, que la législation israélienne sur le Golan ne fait obstacle en aucune façon à la possibilité de procéder à des négociations de paix entre Etats directement concernés.

« *Au nom du gouvernement d'Israël* », a-t-il ajouté, « *je fais appel à la Syrie de cette tribune pour qu'elle mette fin à son hostilité à l'égard d'Israël et entre directement en négociation avec nous en vue d'un règlement accepté sur tous les litiges entre nos deux pays, y compris la question du tracé de leurs frontières internationales.* »

Au nom de l'O.L.P. dont il est le principal responsable en politique étrangère, M. Kaddoumi a déclaré qu'un refus de l'Assemblée générale de reconnaître les pouvoirs de la délégation israélienne contribuerait grandement « *à renforcer le moral de ceux qui luttent contre l'impérialisme et le sionisme* ».

● *Aux Nations unies*, un accord est intervenu entre l'Iran et l'Irak aux termes duquel les prisonniers de guerre des deux camps pourront recevoir, dans un proche avenir, des visites de membres de leurs familles. Cet accord a été négocié et conclu par l'intermédiaire du secrétaire général des Nations unies. Son exécution sera confiée au président du Comité international de la Croix-Rouge.

LE 1er FÉVRIER A PARIS

Deux députés socialistes allemands et un britannique participeront à une manifestation « pour une Europe non alignée et sans arme nucléaire »

Le Comité pour le désarmement nucléaire en Europe (CODENE), qui réunit une vingtaine d'organisations neutralistes, non violentes, écologistes ou d'extrême gauche (« le Monde » du 30 décembre 1981), organise, le lundi 1er février, salle de la Mutualité à Paris, « six heures pour une Europe non alignée et sans arme nucléaire ». La soirée, prévue pour commencer à 18 heures, sera composée de débats, de projections de films et d'une partie artistique.

Plusieurs mouvements européens seront représentés à cette soirée. Y participeront également un député travailliste britannique (M. Stuart Holland), des députés sociaux-démocrates allemands (MM. Gert Weisskirche et Freimut Duve), le bourgmestre de Sarrebrück, M. Lafontaine, et M. Melo Antunes, membre du Conseil de la révolution du Portugal.

M. Claude Bourdet : une politique suicidaire

M. Claude Bourdet nous écrit notamment au sujet de la manifestation de lundi :

Les Français, ou au moins les Parisiens, vont avoir, pour la première fois, l'occasion de se faire une opinion personnelle sur ce fameux mouvement *« pour le désarmement nucléaire européen »*, qui a pris, à la suite de l'appel de la fondation Russell, un tel développement, à partir de 1981, dans tous les pays qui nous entourent, et a mobilisé, l'été dernier, des centaines de milliers de manifestants à Londres, Bonn, Bruxelles, Madrid, Rome, etc. (...).

En France, le mouvement s'est développé avec retard à cause du chauvinisme ambiant, attaché à la possession de la « force de frappe », à cause de l'absence de véritables instituts de recherche sur la paix et les conflits, comme il en existe dans presque tous les autres pays, et à cause de l'abandon par le parti socialiste et le parti communiste de leur position du « programme commun », hostile à tout armement nucléaire, y compris français. Mais, depuis quelques mois, le Codene regroupe toutes les organisations françaises, plus d'une vingtaine, qui acceptent l'orientation de l'appel Russell (...).

Bien entendu, les médias français, suivant la politique gouvernementale, ou bien celle de la droite, donnent presque tous à l'affaire l'écho le plus petit possible. Cet été, ils se sont évertués à présenter le mouvement comme « pacifiste » (il y a bien sûr de nombreux pacifistes et « non-violents », mais ils sont en minorité dans tous les pays), comme « neutraliste » : or il y avait de nombreux « neutralistes » parmi les manifestants, mais la majorité des participants et la quasi-totalité des dirigeants sont simplement des hommes et des femmes qui trouvent folle et suicidaire l'actuelle politique occidentale, décidée à transformer immédiatement tout conflit ou début de conflit en Europe en « guerre nucléaire limitée » (limitée, en fait, à l'anéantissement de l'Europe).

● *Mme Simone Veil, ancien président de l'Assemblée européenne*, a été élue, mercredi 27 janvier, président de sa commission juridique. M. Robert Chambeiron (apparenté communiste, France) a été désigné comme une des vice-présidents. Les précédents présidents de commission ont été réélus à quelques exceptions près. C'est ainsi que le socialiste italien Mauro Ferri prend la direction de la nouvelle commission pour les institutions communautaires ; le Grec modéré Efstratios Papaefstratiou devient président de la commission des affaires scoiales ; la commission des droits de la femme sera dirigée par une communiste italienne, Mme Maria Cinciari Rodano.

La commission politique reste confiée au chrétien-démocrate italien M. Mariano Rumor et celle des budgets au social-démocrate allemand, M. Erwin Lange.

ASIE

L'Inde et le Pakistan engagent des pourparlers sur la signature d'un pacte de non-agression

De notre correspondant

Les ministres des affaires étrangères de l'Inde et du Pakistan ont ouvert, samedi 30 janvier, à New-Delhi, des conversations en vue de préciser leur conception respective d'un éventuel pacte de non agression entre les deux pays.

New-Delhi. — Le 15 septembre, le gouvernement pakistanais proposait à l'Inde d'engager des pourparlers afin de parvenir à la signature d'un pacte de non agression, et ce, « *dans l'esprit de l'accord de Simla* » par lequel les deux pays avaient affirmé, en juillet 1972 (après la guerre du Bangladesh) leur volonté de résoudre leurs différends de manière bilatérale et pacifique et de rechercher une paix durable. « *Exercice de propagande* » décrétaient aussitôt les Indiens qui flairaient un « *piège* » dans une offre qui, relevaient-ils, n'avait même pas été transmise officiellement à Delhi. Elle devait l'être le 22 novembre — mais figurait simplement au bas d'un communiqué justifiant la décision du Pakistan d'acquérir des armements américains, dont des avions F-16.

Nehru avait de son côté, dès 1949, proposé un tel pacte et cette offre, renouvelée à plusieurs reprises, avait toujours été repoussée par le Pakistan. Mais, observait-on, ce dernier n'a-t-il pas le droit de changer d'avis, et pourquoi refuser de tester sa sincérité ? D'autant, faisait-on remarquer, que l'Inde n'avait pas mieux accueilli des propositions pakistanaises allant bien au-delà d'un simple pacte de non agression et visant, par exemple, à une réduction équilibrée et mutuelle des forces stationnées à la frontière. Quant aux ambitions nucléaires du Pakistan — autre sujet d'inquiétude pour Delhi — pourquoi, suggérait-on, ne pas en débattre dans le cadre d'une normalisation des relations indo-pakistanaises.

Restait la crainte indienne de voir l'initiative pakistanaise relancer la question du Cachemire. L'accord de Simla, qui se référait non plus à une ligne de cessez-le-feu mais à une ligne de contrôle, invitait les deux pays à régler définitivement cet épineux dossier. Mais, force est bien de constater qu'aucun progrès n'a été accompli en ce sens et que la ligne de contrôle — hermétiquement close — n'a rien d'une véritable frontière internationale. Tout reste donc à faire. D'autant que si le Pakistan, qui n'accepte pas le *statu quo* actuel, est ouvert à la discussion, Mme Gandhi, elle, a réaffirmé récemment que le Cachemire faisait partie intégrante de l'Inde et qu'elle n'était pas disposée à en débattre.

Négocier ou se résigner

Certes, reconnaît-on, le contentieux entre les deux pays est tel qu'il serait vain d'espérer des discussions qui s'engagent, des résultats immédiats. Encore faut-il avoir la volonté de choisir la voie de la négociation plutôt que de résigner à une nouvelle confrontation, souvent qualifiée d'« *inévitable* ». Encore faut-il que le Pakistan fasse la preuve de sa sincérité et, ensuite, que l'Inde surmonte cette réticence, jamais ouvertement exprimée, mais qui explique sans doute largement son comportement : celle de « *la plus grande démocratie du monde* » à traiter avec une dictature militaire dépourvue d'appui populaire clairement exprimé.

D'où la prudence avec laquelle New-Delhi aborde ces discussions, l'aide-mémoire indien énumérant un certain nombre de conditions qui illustrent le chemin à parcourir avant que ne se dégage une perception commune aux deux pays. Il insiste sur la nécessité de résoudre les différends de manière strictement bilatérale, ce qui exclut pour New-Delhi, que la question du Cachemire soit évoquée à l'ONU (un point contesté par Islamabad) et sur le respect des principes du non-alignement (ni alliances militaires ni bases étrangères) au moment où le Pakistan apparaît comme un élément essentiel de la stratégie américaine face à l'« *expansionnisme soviétique* ».

PATRICK FRANCÈS.

Singapour

La présence du seul opposant au Parlement est très mal tolérée par le gouvernement de M. Lee Kuan Yew

De notre envoyé spécial

Singapour. — Dix jours seulement après leur arrestation, cinq comploteurs ont été condamnés à des peines de deux à six ans d'emprisonnement — cinq autres sont en cours d'interrogatoire — pour avoir, dans des tracts, incité la minorité malaise et musulmane à renverser par la violence le gouvernement de Singapour. « *Dans une société multiraciale et multiconfessionnelle, un délicat équilibre doit être maintenu : toute tentative pour y exacerber les passion sest fatale à la stabilité de cette société* », leur a dit le juge.

Même si, pour les besoins de leur cause, ces accusés ont plaidé coupable, beaucoup de Singapouriens mettent en doute la gravité de leurs délits. Ils sont enclins à relier la découverte de cette « conspiration » à la récente élection au Parlement d'un membre de l'opposition et au souci du Parti d'action du peuple (PAP) qui détenait, depuis 1968, le monopole de la représentation nationale, de déconsidérer et de décourager ses adversaires politiques.

Cette élection-surprise de M. J.-B. Jeyaretnam, secrétaire général du Parti des travailleurs était-elle avant tout, comme l'affirme M. Rajaratnam, vice-premier ministre, « *une manifestation de mécontentement local* », celle de plusieurs milliers de locataires que l'agrandissement du port mettait à la rue ? s'explique-t-elle aussi, comme l'a reconnu M. Lee Kuan Yew, premier ministre, par l'inexpérience des jeunes technocrates du PAP, malhabiles à expliquer la politique du gouvernement. Toujours est-il que les autorités ont eu du mal à « digérer » leur échec. La présence d'un opposant au Parlement, fût-il unique, leur est insupportable. « *Le Parti des travailleurs est infiltré par toutes sortes d'extrémistes, communistes, religieux ou autres* », assure M. Rajaratnam.

Les responsables continuent de penser que la démocratie à l'occidentale n'est pas un jouet à mettre entre n'importe quelles mains. « *Dans les pays du tiers-monde dont nous sommes, elle conduit à la banqueroute puis à l'arrivée au pouvoir des militaires* », dit le vice-premier ministre. A son avis « *le fondement de la démocratie, c'est la justice, et non pas l'existence d'une opposition* »

Aussi la stratégie du gouvernement est-elle de tout mettre en œuvre pour qu'une victoire des « utopistes » de l'opposition n'en appelle pas d'autres. M. Jeyaretnam se plaint que le pouvoir lui rende la vie impossible. « *Ils refusent de me donner un local de fonction dans ma circonscription. Je reçois mes électeurs en plein air*, raconte-t-il. *Ils ont modifié la composition du conseil des résidents pour m'en écarter.* » Le secrétaire général du Parti des travailleurs, qui se présente comme l'« avocat des pauvres » n'a pas l'intention de se laisser intimider.

Il a commencé d'interpeller le gouvernement au Parlement. Sa première « sortie » n'a pas été des plus heureuses. S'inquiétant de certaines facilités matérielles que s'octroyait le PAP, voulait-il accuser celui-ci de corruption ? Prié aussitôt par M. Lee Kuan Yew de préciser le fondement de ses allégations, il se retrancha maladroitement derrière des « rumeurs ». Beaucoup d'observateurs s'interrogent sur la capacité de cet homme impulsif à éviter les chausse-trapes que ses adversaires ne manqueront pas de lui tendre.

L'élection de M. Jeyaretnam est-elle, comme celui-ci le prétend, « le commencement de la fin pour le PAP ? » Personne ne le croit. L'opposition manque d'hommes valables. Seuls un ou deux candidats, notamment M. Chiam See Tong, chef du parti démocratique de Singapour, ont quelque chance d'entrer au Parlement. Au reste, la majorité des habitants ne semblent pas souhaiter un changement d'équipe. Ils créditent le gouvernement des bonnes performances économiques en 1981 : le taux d'inflation a été limité à 8,7 % et le produit intérieur brut a progressé de 9,7 %.

Cela dit, beaucoup de Singapouriens jugent nécessaire l'existence d'une opposition parlementaire, si faible soit-elle, pour forcer le gouvernement à dialoguer. « *Les gens en ont assez d'être pris pour des petits garçons qui doivent marcher droit. Ils en ont assez que l'on pense pour eux. Ils supportent de plus en plus mal les contraintes d'un système politico-économique où la sélection commence dès neuf ans.* »

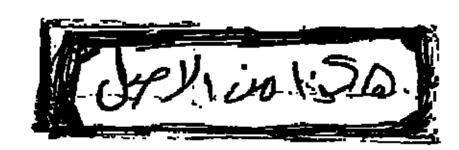
La nouvelle vague de militants du PAP qui se prépare à prendre la relève sera-t-elle sensible à ces critiques ? « *Ces jeunes loups, ces forts-en-thème, arrogants et suffisants, nous font peur* », remarquent certains. Pour autant, les responsables ne sont pas prêts à modifier un système dont M. Rajaratanam soutient qu'il n'a qu'une « *apparence d'autoritarisme* ».

Les jeunes générations ont tendance à « *traîner les pieds* ». Le gouvernement s'évertue en vain à leur rappeler les mérites de leurs aînés, qui ont fait la prospérité du Singapour d'aujourd'hui. Impossible à leurs yeux de marquer une pause. M. Lee Kuan Yew a décidé d'organiser des sessions de recyclage politique pour les syndicalistes et d'introduire l'instruction religieuse dans les écoles secondaires. Manière de rappeler ses compatriotes à leurs devoirs.

JACQUES DE BARRIN.

● *Le dernier souverain (chogyal) du Sikkim*, Palden Thondup Namgyal, est décédé samedi 30 janvier, à l'âge de cinquante-huit ans, dans un hôpital de New-York où il suivait un traitement contre le cancer. *(UPI.)*

[Palden Thondup Namgyal avait régné pendant treize ans sur le petit royaume himalayen de 150 000 habitants, situé entre la Chine, le Népal et le Bhoutan, au nord-est de l'Inde, qui était, en vertu d'un traité signé en 1950 un protectorat de New-Delhi. Mais il avait cherché à l'affranchir de ce statut afin qu'il puisse disposer de plus d'autonomie. L'Inde, cependant, pour laquelle le Sikkim a une grande importance stratégique, y encouragea un mouvement populaire et une évolution politique — appuyée par une pression militaire — qui eurent pour résultat, en 1975, le renversement de la monarchie et l'annexion du territoire à l'Union indienne. Le souverain avait épousé une New-Yorkaise dont il était divorcé depuis 1978.]



PROCHE-ORIENT

Iran

LE CONSEIL DE L'EUROPE DÉNONCE LES PERSÉCUTIONS DES MINORITÉS ETHNIQUES ET RELIGIEUSES.

(De notre correspondant.)

Strasbourg. — L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a condamné l'Iran pour les persécutions systématiques que mène le régime à l'encontre des minorités ethniques et religieuses. Avec plus de vigueur encore qu'ils ne le firent il y a trois ans pour dénoncer les exactions du régime du chah, nombre d'orateurs se sont dit obligés de stigmatiser les déviations successives qui ont engendré le système actuel de terreur.

L'assemblée s'est élevée contre le sort réservé à la communauté baha'i que le rapporteur, le socialiste belge, M. Claude Dejardin, n'a pas hésité à comparer à celui réservé aux juifs dans l'Allemagne nazie *« juste avant la solution finale »*. Dans une résolution adoptée à l'unanimité, elle demande aux dirigeants de Téhéran d'étendre à la communauté baha'i les garanties constitutionnelles prévues pour les minorités religieuses, ethniques ou philosophiques dans la nouvelle Constitution de l'Iran. Consciente toutefois des limites de sa protestation, l'assemblée se tourne vers les gouvernements des pays membres pour qu'ils exercent avec les Nations unies et les communautés européennes, les pressions nécessaires. — J.-C. H.

● *Une manifestation de protestation* contre les massacres en Iran a rassemblé, vendredi 29 janvier à Paris, environ un millier de personnes — en très grande majorité des étudiants iraniens — qui ont défilé du métro Convention au siège de l'UNESCO. Cette manifestation s'est déroulée dans le calme à l'appel de plusieurs organisations d'extrême gauche iraniennes et françaises, dont les sympathisants de l'organisation des fedayin, les sympathisants des Moudjahidin du peuple, la Ligue communiste révolutionnaire, le P.S.U., le parti communiste révolutionnaire et l'UNEF (indépendante et démocratique).

LE DÉPARTEMENT D'ÉTAT RÉPROUVE L'ENVOI DE FORCES JORDANIENNES SUR LE FRONT IRANO-IRAKIEN.

Le département d'Etat a laissé entendre, vendredi 29 janvier, qu'il était hostile au projet du roi Hussein de Jordanie d'envoyer des volontaires en Irak pour combattre contre l'Iran.

Tout en évitant de se prononcer directement sur le projet, le porte-parole du département d'Etat a rappelé que les Etats-Unis étaient opposés à toute action qui pourrait prolonger la guerre irano-irakienne : *« Comme nous l'avons dit depuis le déclenchement des combats, nous ne voulons pas voir ce conflit s'élargir. Notre inquiétude concernant toute action qui tendrait à élargir ou à prolonger la guerre est bien connue. »*

Le porte-parole a révélé que Washington n'avait pas reçu de demande du roi Hussein pour utiliser en Irak des équipements militaires livrés par les Etats-Unis, principal fournisseur d'armes de la Jordanie. Il a précisé, toutefois, que l'accord de vente d'armes conclu avec Amman spécifie que *« les équipements de défense d'origine américaine ne seront pas transférés à une force militaire étrangère sans le consentement du gouvernement américain »*, et qu'ils ne doivent être utilisés qu'à des fins déterminées, telle la légitime défense, et compatibles avec la charte de l'ONU.

A Tripoli, le colonel Kadhafi a critiqué l'initiative du souverain hachémite, qui, a-t-il dit, *« aurait dû lancer un appel en faveur de la formation de volontaires pour libérer la Palestine et Jérusalem, et non pour aller se battre contre l'Iran »*.

« Ce sont les pays arabes les plus menacés par l'entité sioniste, a-t-il déploré, *qui, servant de cheval de Troie aux Américains et aux Israéliens, tournent le dos au véritable ennemi des Arabes pour en trouver un autre. »*

L'Égypte sans Sadate

(Suite de la première page.)

L'« *abandon* » par Sadate de la cause palestinienne ou plus exactement sa renonciation à récupérer la Cisjordanie et Gaza par les armes — il ne cessa jamais d'essayer d'en arracher aux Israéliens l'évacuation par les voies diplomatiques — a, qu'on le veuille ou non, correspondu au vœu des Egyptiens. Ceux-ci reviendront peut-être un jour à leur vocation arabe, mais pour le moment, *« les Arabes ce sont les autres »*. La réaction de Sadate à l'annexion par Israël de la ville arabe de Jérusalem, comme celle du général Moubarak à l'annexion du Golan ont été jugés scandaleusement molles par les Palestiniens et les Syriens. Mais qu'a dit la rue du Caire, toute rendue à l'égoïsme national ? *« Jérusalem, le Golan, c'est dommage, c'est inadmissible, mais ce n'est pas chez nous. Dieu fasse qu'Israël nous rende la totalité de notre Sinaï ! »* Ou encore : *« Les Arabes veulent toujours se battre par Egyptiens interposés. A leur tour de se faire tuer ! »*

Il ne faut pas chercher non plus dans le prétendu luxe sardanapalesque dans lequel se seraient complus le raïs et sa famille, les raisons du détachement populaire à son égard. Un hebdomadaire africain a été jusqu'à écrire que Sadate possédait *« quatre-vingts résidences secondaires »*, alors qu'il vécut en nomade dans le confort moyen de la dizaine de villas d'Etat léguées par Nasser, et non pas dans les anciens palais royaux. Il est vrai que le second raïs eut, se trouvant un jour à Borg-el-Arab, près d'Alexandrie, ce geste de parvenu consistant à envoyer un hélicoptère chercher en ville de la « *basboussa* » — un gâteau au miel — pour son petit-fils...

Il s'est trouvé des intellectuels égyptiens pour reprocher à Sadate d'avoir *« trahi l'âme et la culture de son peuple en se rapprochant de l'Occident »* alors qu'ils n'avaient rien trouvé à redire aux liens étroits tissés par Nasser avec les régimes communistes — dont les principes sont pourtant bien plus éloignés de ceux en honneur dans la société égyptienne que ces derniers ne le sont des idéaux occidentaux. Il s'est trouvé des détracteurs de Sadate pour le comparer à Pétain, voire à Laval ou à Quisling (2)...

Mutatis mutandis, les Egyptiens ont en fait tourné le dos à Sadate un peu comme les Britanniques avaient renvoyé Churchill chez lui en 1945, sans pour autant que soit remis en cause par la *vox populi* le combat pour la paix du président assassiné ou du premier ministre battu. Nasser était parti en 1970 dans les larmes de toute une nation, ayant paradoxalement bénéficié du désarroi dans lequel l'avait plongé la défaite de 1967. Sadate laissait un peuple rendu à son honneur militaire et délivré des affres de l'état de guerre. C'est bien plus l'inquiétude que la reconnaissance qui porte les peuples au culte des chefs.

Vertige de grandeur

A cette réaction bien humaine s'ajoutent l'agacement, l'antipathie, l'aversion même suscités ces récentes années à l'égard du raïs chez un nombre croissant d'Egyptiens fatigués, horripilés par l'usage immodéré que celui-ci — et aussi son épouse *(voir l'encadré ci-contre)* — faisaient de la radio-télévision et de la presse. Les derniers temps, il ne se passait plus de jours sans que ne fussent diffusés tous azimuts, parfois plusieurs fois de suite, discours, entretiens, déclarations, confessions, Mémoires ou articles du chef de l'Etat et de ses thuriféraires. Le tout sans la moindre touche de charisme, sans humour, sans chaleur, dégoulinant de triomphalisme ne dédaignant pas la mesquinerie, la vocifération, l'insulte, le mépris.

Tel prédicateur inconnu hors de sa mosquée, arrêté en septembre pour avoir critiqué le raïs, avait bénéficié soudain de la sollicitude d'une foule de gens écœurés d'avoir vu un Sadate au visage aubergine hurler à plusieurs reprises à la télévision : *« Il m'avait injurié ! Eh bien ! il est maintenant jeté comme un chien au fond d'une geôle. »* Peu avant l'assasinat du président, un simple citoyen avait osé porter plainte contre lui pour *« utilisation abusive de la télévision »*. Quelques années auparavant, déjà, Sadate s'était bruquement séparé du seul conseiller de presse digne de ce nom qu'il eut jamais, l'ambassadeur Tahsin Béchir, celui-ci ayant prétendu lui rapporter aussi les commentaires hostiles à la politique du gouvernement qu'il recueillait en ville. En 1979, la femme d'un politicien cairote nous disait : *« A force de nous rappeler sans cesse ses bienfaits, la guerre et la paix, la paix et la guerre, il va tous nous lasser. Il se comporte comme quelqu'un qui vous aurait fait un beau cadeau et viendrait chaque jour se faire dire merci. Vous finissez par le précipiter dans l'escalier. »*

Le successeur de Nasser est aujourd'hui dans la trappe de l'histoire. Sa rapide ascension parmi les étoiles de la politique internationale lui avait tourné la tête au point de lui faire lancer, évoquant des propos d'opposants sur son compte : *« Mais comment osent-ils me manquer ainsi de respect. Ne voient-ils pas que je suis reçu à la Maison Blanche, à l'Elysée, par la reine Elizabeth, par le pape de Rome ? »* Et s'il en voulut au pape d'Alexandrie au point de le déposer, c'est qu'il ne lui pardonnait pas de ne pas avoir su empêcher des manifestations de coptes américains, lors d'une des visites présidentielles aux Etats-Unis. Ce vertige de la grandeur mal assimilée avait également fini par dissimuler au chef de l'Etat les plaies sociales de son pays, avivées ou insuffisamment pansées par le régime économique bâtard mi-libéral mi-contraignant mis en place depuis 1974. En outre, *last but not least*, Sadate, au départ — par sa jeunesse rurale — plus proche que Nasser de l'Egypte profonde, n'était jamais parvenu, pas plus que son équipe, à persuader le peuple — ce que le premier Raïs avait au contraire parfaitement réussi — qu'il se souciait de son sort.

Dans son isolement, rien ne pouvait plus atteindre le raïs, sauf les balles des tueurs qui l'abattirent alors que, sanglé dans un uniforme d'opérette spécialement commandé par lui, il commémorait en fermant les yeux de plaisir « sa » victoire du 6 octobre 1973. Pourtant, les motivations des régicides sont loin de s'apparenter aux motifs de désaffection des autres Egyptiens à l'endroit de Sadate.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(2) Le Norvégien Vidkun Quisling fut exécuté en 1945 pour avoir constitué en 1942 un gouvernement sous contrôle nazi.

Prochain article :

LA SIXIÈME OBLIGATION

« Jihane-Marie-Antoinette ! »

Lors des troubles d'Alexandrie, en janvier 1977, les manifestants scandèrent *« Jihane-Marie-Antoinette ! »* L'épouse de Sadate découvrit alors que malgré son dévouement en faveur des blessés de guerre et son action au profit de l'émancipation féminine elle pouvait susciter l'hostilité populaire.

Pourvue d'une titulature — *« la première dame d'Egypte, la vertueuse »* — rappelant plus Cléopâtre ou Chagarett El-Dorr (1) que l'effacement de la plupart des femmes de dirigeants musulmans, elle crut désarmer ses détracteurs en multipliant encore ses activités, sans cesse sur la brèche des premières pierres ou des bazars de charité, voyageant, prononçant des discours, donnant des cours de littérature à l'université, dénonçant les femmes voilées, bâtissant un hôpital-modèle, présentant des artistes égyptiens aux Etats-Unis, présidant le conseil régional de la province natale du raïs, attirant la solidarité internationale sur les mosquées du Caire en péril, menant campagne contre la natalité galopante, etc.

Elle ne réussit qu'à épuiser ses suivantes, à lasser les téléspectateurs par ses trop nombreuses apparitions sur le petit écran et à fournir un thème de prêche facile aux intégristes islamiques, Mahomet ayant dit : *« Un pays gouverné par une femme court à sa perte. »* Pourtant Jihane El Sadate — même si elle eut assez d'influence sur son mari pour lui faire promulguer une loi libéralisant (un peu) la condition des musulmanes, au moment même où il s'engageait dans une politique de concessions à l'égard des fondamentalistes, — ne fut ni Eva Peron ni Imelda Marcos.

Ses ambitions furent plus sociales que politiques. Et si les racontars de la presse arabe ou des cafés nilotiques sur son *« sens trop aigu des affaires »* s'étaient avérés exacts (en revanche, ceux répandus sur la cupidité de certains de ses proches sont loin d'être faux), on aurait pu leur opposer l'histoire d'une célèbre négociante nommée Khadidja, qui fut l'employeur puis la plus respectée des épouses du Prophète...

Aujourd'hui à peine âgée de cinquante ans, la veuve du raïs assassiné, cloîtrée dans une villa de Guizeh prise à une famille juive avant d'être donnée par Nasser à Sadate, et dont un avocat cairote réclame aujourd'hui la restitution à l'Etat en même temps que l'annulation de la pension de viduité attribuée par le Parlement égyptien, n'a plus pour occuper son dynamisme que la préparation d'un doctorat sur le poète anglais Shelley. Le nouveau raïs n'aime guère que paraisse en public sa propre femme, *a fortiori* celle de son prédécesseur. Le rêve de Mme Sadate de voir les Egyptiennes lui emboîter le pas et jouer un rôle plus important dans leur pays s'est écroulé le 6 octobre 1981 sous les balles des assassins qui tirèrent aussi en direction de la loge d'où la femme du président assistait au défilé en compagnie de ses petits-enfants. Pas plus sans doute que la légèreté de Marie-Antoinette d'Autriche ne méritait l'échafaud, le féminisme de Jihane El-Sadate, que les militantes occidentales jugeaient d'ailleurs bien « modéré », ne devrait lui valoir l'opprobre de son pays. — J.-P. P.-H.

(1) Célèbre reine de l'Egypte médiévale dont Saint Louis fut le prisonnier et qui périt assassinée à coupe de talon.

A TRAVERS LE MONDE

Cambodge

● LE PRINCE SIHANOUK a appelé, vendredi 29 janvier, à Pékin, les trois groupes de résistance cambodgiens, à résistance cambodgiens à met soit en Chine, soit en Corée du Nord, à la suite du refus des Khmers rouges de former une *« coalition souple »* hostile au gouvernement pro-vietnamien de Phnom-Penh

Chili

● LIBERATION DU DIRIGEANT DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME. — M. German Molina Valdivieso a été libéré vendredi 29 janvier après quarante jours de détention. La décision d'élargissement concerne également MM. Pablo Fuenzalida, chef d'une section de la commission, Eugenio Diaz Corvalan, avocat, Sergio Aguile, économiste, et Ramon Pina.

Irlande du Nord

● ASSASSINAT D'UNE PERSONNALITE LOYALISTE DE BELFAST. — M. John McKeague, personnalité loyaliste de Belfast, a été assassiné vendredi 29 janvier par un jeune militant de l'I.N.L.A. (Armée de libération nationale irlandaise). — *(A.F.P.)*

Nicaragua

● LA REGION DE ZELAYA AURAIT ETE DECLAREE ZONE MILITAIRE. — Le département d'Etat américain a publié le vendredi 29 janvier une déclaration officielle selon laquelle la région de Zelaya (côte nord de l'Atlantique) a été proclamée zone militaire depuis le 25 janvier par le gouvernement de Managua.

R. D. A.

● UN FUGITIF VENANT DE R.D.A. a été grièvement blessé jeudi 28 janvier alors qu'il tentait de se réfugier en Allemagne fédérale. Une des mitrailleuses automatiques installées à la frontière par les autorités est-allemandes pour empêcher leurs ressortissants de s'évader s'est en effet déclenchée. Mais l'homme, âgé de trente-six ans, a réussi à se traîner jusqu'au territoire de la R.F.A., où il a été découvert par des gardes frontière et hospitalisé. — *(A.F.P.)*

République d'Irlande

● LE PARTI TRAVAILLISTE a décidé, vendredi 29 janvier, de ne pas renouveler son alliance électorale avec le Fine Gael, parti du premier ministre démissionnaire, M. Garret FitzGerald, et de présenter seul ses propres candidats aux élections générales. — *(Reuter)*

Le Monde

politique

LES ASSISES DE LA LIBERTÉ A LYON

L'ex-majorité cherche dans l'opposition les moyens de se renouveler

L'opposition a trouvé un thème d'identification et de mobilisation : la défense des libertés. C'est en son nom que se créent, depuis quelques mois, de multiples clubs et associations. C'est en son nom qu'ont été organisées, le vendredi 29 janvier, à Lyon, les Assises de la liberté. Répondant à l'invitation du club de l'Astrolabe (1), quelque trois cents personnes — chefs d'entreprise, cadres, médecins, avocats ou universitaires — se sont interrogées sur le sens et le contenu des libertés et sur les moyens de les préserver. Libertés locales, libertés d'informer, d'entreprendre ou d'enseigner...

Le soir même, au Palais des congrès de Lyon, les participants étaient plus de deux mille à la réunion publique de clôture, présidée par M. Francisque Collomb, sénateur (non inscrit), maire de Lyon. Réunion qui a permis à M. Charles Millon, député (U.D.F.) de l'Ain, et M. Michel Noir, député (R.P.R.) du Rhône, mais aussi à M. Michel Giraud, sénateur (R.P.R.) et président du conseil régional d'Ile-de-France, de parler d'une « nouvelle opposition bien décidée à se battre et qui sait au nom de quoi ».

Langage ferme et passionné qu'attendait, semble-t-il, l'assistance. A maintes reprises, les participants ont manifesté le désir que cesse le « combat des chefs » et que « commence la reconquête, pied à pied, sur le terrain ».

Outre cet appel à l'union de l'opposition, les assises de la liberté ont exprimé le besoin d'un renouvellement du message et des hommes, encore que la présence à la tribune officielle ou à la présidence des différentes commissions de « personnalités » comme MM. Malaud, ancien ministre, président du C.N.I.P., ou Maurice Ligot, récemment exclu de cette formation, ou François Ceyrac, président d'honneur du C.N.P.F., ou même, Mme Alice Saunier-Seïté (P.R.), ancien ministre, ne témoignait pas exactement de cette double aspiration.

Cette suppression a toutefois été largement atténuée par les « prestations » de MM. Michel Noir et Charles Millon, jeunes députés plus représentatifs de l'opposition en général que du R.P.R. ou de l'U.D.F.

Lyon. — A l'ouverture de la réunion publique du Palais des congrès, ont été lus deux messages de sympathie adressés l'un par M. Jacques Chirac, président du R.P.R., l'autre par M. Raymond Barre, député (app. U.D.F.) du Rhône qui déclarait notamment : *« Cessons d'être la majorité silencieuse, évitons les complaisances et les connivences, soyons unis dans la clarté... »*

Succédant à M. Francisque Collomb, M. Michel Noir attaque ferme, dénonçant la *« logique infernale du socialisme »*. *« On veut dans ce pays*, assure-t-il, *imposer coûte que coûte l'idéologie du socialisme. Or le socialisme est une usurpation : l'usurpation de la liberté, de la générosité »* (...). *Non, la République française n'est pas une république socialiste et pour en changer il faudra voter une nouvelle Constitution. On verra bien alors si la vertu mythi queud 10 mai ne s'effacera pas derrière un scrutin aussi net que celui du 17 janvier (...). Nous voici dans l'opposition, confrontés à un immense défi : celui de nous renouveler : dans les idées, les hommes, les comportements, les structures et même les partis. »*

Après avoir mis en garde des chefs d'entreprise contre la tentation de se laisser séduire par M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, qui *« aurait, à coup sûr, le prix Nobel du double langage si celui-ci existait »*.

M. Noir conclut en lançant un appel à l'union : *« Cette bataille de l'opposition, nous la livrons ensemble dans l'union, parce que nous ne voulons plus des querelles stériles, de chefs ou de sous-chefs, parce que nous ne voulons plus du pouvoir à l'ancienneté ou des répartitions subtiles des postes en petits comités. Nous n'acceptons pas les comportements de ceux qui se croient encore au pouvoir et n'ont pas compris que nous sommes dans l'opposition. »*

De notre envoyée spéciale

« Reprendre le pouvoir à la base »

M. Michel Giraud demande avec vigueur à chacun de *« se préparer à reprendre le pouvoir à la base »*. *« C'est la leçon à tirer de notre double échec du printemps noir »*, explique-t-il. *« Depuis 1971, l'ancienne majorité s'est attachée à gagner de plus en plus à la Pyrrhus les grandes élections nationales. A chacune, nous nous accrochions aux branches. Il nous est même arrivé d'en scier quelques-unes. Pendant ce temps, les socialistes s'attachaient à gagner les élections locales et à susciter l'engagement du citoyen. Aujourd'hui il nous faut, bien sûr, l'union sacrée mais aussi davantage : la seule bonne stratégie est celle qui consiste à organiser la reconquête par la base. Il nous faut gagner en 1983, pour espérer gagner en 1986 et retrouver la réalité du pouvoir en 1988. »*

M. Charles Millon, après avoir résumé les travaux des commissions, évoque ce qu'il appelle *« la hantise des chefs »* : *« Bien que nous ne puissions pas, à moyen ou à long terme, nous passer de leader, nous devons mettre fin à la hantise du chef. Un chef politique ne s'affirme pas dans le désarroi et l'inquiétude. Il surgit à la faveur d'événements favorables, qui ne manqueront pas, si nous les avons suffisamment préparés. Le plus importan tde tout, ce sont les convictions pour lesquelles on se bat. Un groupe de citoyens est moins orphelin s'il manque de chef que s'il manque de convictions communes. (...)*

» La différence entre les socialistes et nous, c'est qu'ils croient pouvoir rendre la société parfaite tandis que nous voulons l'améliorer. (...) N'attendons pas qu'il nous tombe du ciel une catastrophe salutaire ou je ne sais quel événement qui dénouerait sans nous les fils de notre malheur. La nouvelle opposition nous la ferons ensemble, si nous en avons le courage. Mais il nous faudra pour cela sortir de notre situation d'enfants gâtés par la fortune, auxquels les libertés n'ont jamais manqué. (...) Une idée ne gagne que souterrainement, par le pays profond, par le travail silencieux qu'elle accomplit dans le labyrinthe de tous les groupes qui tissent la communauté sociale, la puissance du pays légal n'est rien sans la puissance, invisible, du pays réel...

» Tel est le programme d'action que nous proposons aujourd'hui : entrez en masse dans les associations de parents d'élèves, dans les syndicats, dans les groupes de toutes professions et de toutes appartenances. Aujourd'hui ne négligez pas la moindre place où vous pourriez vous introduire... »

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

(1) Créé en 1979, l'Astrolabe, club lyonnais, réunit des étudiants qui s'apprêtent à rentrer dans la vie active. Le soutien financier de certains chefs d'entreprise lui a permis d'organiser ces assises. Elles sont pour l'Astrolabe l'occasion de « manifester sa volonté d'abattre les obstacles dus au cloisonnement des générations, des professions, des partis ou des cercles et de mener une réflexion autour de quelques idées simples : notre pays, une société de libertés, un système économiques de progrès ».

Des personnalités politiques et syndicales lancent un appel « pour le succès du socialisme en France »

Soixante et onze personnalités de la gauche politique et syndicale lancent un « appel unitaire pour le succès du socialisme en France », qui vise à rassembler, dans l'unité et le pluralisme, les partisans de l'expérience socialiste menée en France. Ces signataires appellent à la constitution de « comités de l'unité », qui, selon M. Maurice Kriegel-Valrimont, ancien membre du comité central du P.C.F., s'apparenteraient à ce que furent, dans les années 60, les clubs de réflexion et de débat de la gauche.

Si plusieurs responsables du parti socialiste — MM. Estier, Motchane, Delfau, notamment — ont signé cet appel, auquel la direction de leur parti ne trouve rien à redire, le P.C.F. n'est représenté, en revanche, que par d'anciens responsables ou des militants en désaccord avec sa direction. De même, les personnalités cégétistes signataires de ce texte — MM. Buhl, Moynot, Charpiot — se sont signalées, pendant la dernière période, par leurs divergences avec la direction confédérale.

La C.F.D.T., enfin, n'est pas représentée parmi les signataires de cet appel, de même que ses dirigeants s'étaient tenus à l'écart, en 1980, du mouvement « Union dans les luttes ».

« Il s'agit d'entretenir et de développer l'espoir de mai 1981 », nous a déclaré M. Kriegel-Valrimont, et de convaincre « les incrédules et les réticents » des possibilités nouvelles ouvertes aujourd'hui en France, mais aussi en Europe et dans le monde.

« La victoire de la gauche aux élections du printemps 1981 constitue un phénomène d'une ampleur et d'une portée exceptionnelles dans l'histoire de notre pays. La netteté du résultat, l'homogénéité sociale du rassemblement qui a porté au succès, la garantie de durée qu'une majorité parlementaire solide confère à l'action d'un gouvernement où sont représentées les composantes principales du mouvement populaire, permettent de considérer que l'expérience actuelle ouvre des possibilités d'action considérables.

» Il s'y ajoute une défaite et un discrédit des forces de droite dans leurs diverses expressions, mais qui ne les empêchent que pour un certain temps de représenter une alternative crédible à la coalition au pouvoir. Cependant, la consolidation et l'extension de ce premier succès appellent de nouvelles actions organisées.

» C'est pourquoi, engagés dans l'expérience qui se déroule en France, les signataires veulent renforcer l'unité de toutes les composantes politiques qui participent au changement en cours. Femmes et hommes de gauche venus d'horizons différents, nous voulons prendre toute notre part à l'élaboration et à la défense des grandes réformes mises en chantier par le gouvernement de la gauche unie.

» Pour nous, il n'y a pas d'unité de la gauche sans liberté, c'est pourquoi nous sommes attachés à la liberté d'expression et de débat au sein de la gauche, et nous entendons contribuer à la promouvoir dans la société tout entière. Aucun parti n'a le monopole de la représentation de la gauche. Nous voulons faire vivre le pluralisme.

» Pas de socialisme sans démocratie politique ; la démocratisation de l'État est un principe fondamental qui doit pouvoir se concrétiser à travers des prises de décision, chaque jour plus décentralisées. La marche vers l'autogestion, dans laquelle se reconnaissent aujourd'hui toutes les composantes de la gauche, doit permettre que les décisions se prennent enfin au plus près de leur enjeu.

» Le coup de force polonais scelle l'échec d'un mode de développement qui atteint maintenant ses limites historiques. Les partisans d'un socialisme démocratique en France ne peuvent se soustraire à une critique radicale de ces sociétés, engagées aujourd'hui dans une impasse.

» Mais on ne saurait, pour autant, oublier que la quasi totalité des expériences gouvernementales social-démocrates n'ont pas permis jusqu'à maintenant qu'on remette fondamentalement en cause le fonctionnement d'une société de classes.

» Enfin, le succès d'une expérience socialiste en France suppose une lutte conséquente pour créer un climat de paix sans concession à l'une des deux superpuissances.

» Aujourd'hui ces orientations peuvent regrouper des forces issues de toutes les expériences politiques et syndicales qui se réclament du socialisme ainsi que des forces qui cherchent encore les moyens de participer au changement au-delà des grandes organisations politiques existantes. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que partout dans le pays se créent des comités de l'unité à l'image du groupe d'initiative que nous constituons en se prononçant clairement pour le succès du socialisme en France. Il faut aider à ce que le débat s'amplifie dans le pays. »

Ce texte a été signé par Mmes et MM. : Alexandre Adler, universitaire ; Claude Bourdet, ancien membre du conseil national de la résistance, compagnon de la libération ; Maurice Benassayag, directeur de *la Nouvelle Revue socialiste*, Christine Buci-Glucksman, universitaire ; Denis Berger, sociologue ; Philippe Barret, économiste ; René Buhl, syndicaliste ; Bernard Baudouresque, ingénieur, membre du secrétariat national du Mouvement de la paix ; Catherine Clément, écrivain ; François Coupry, écrivain ; Cueco, peintre ; Dominique Coujard, ancien président du Syndicat de la magistrature ; Raymond Charpiot, syndicaliste ; Jean Chaintron, préfet de la libération ; Jean Casalis, théologien protestant ; René Casamidjana, président de la Sonacotra ; Jean-Pierre Carassus, syndicaliste ; Nicole Gnaillot, rédactrice en chef de *l'Unité* ; Yves Duroux, universitaire ; Serge Depaquit, membre du secrétariat national du P.S.U. ; Jean-Pierre Deillez, École des hautes études en sciences sociales ; Gérard Delfau, membre du secrétariat national du P.S., sénateur de l'Hérault ; Claude Estier, directeur de *l'Unité*, porte-parole du groupe socialiste de l'Assemblée nationale ; Jean-Pierre Faye, écrivain ; François Fonvieille-Alquié ; Robert Fossaert, universitaire ; Gérard Fuchs, membre du bureau exécutif du P.S. ; Stélio Farandjis, universitaire ; Eugène Guillevic, poète ; Maurice Godelier, ethnologue ; François Godement, universitaire ; Claude Glayman, journaliste ; André Jeanson, ancien président de la C.F.D.T. ; Raymond Jean, écrivain ; Maurice Kriegel-Valrimont, ancien dirigeant F.F.I., ancien député ; Alfred Kastler, physicien ; Arthur et Lise London ; Victor Leduc, membre du bureau politique du P.S.U. ; Yvon Lebot, C.N.R.S. ; Henri Lefebvre, philosophe ; Guy Leneouannic, syndicaliste, enseignant ; Serge Moati, cinéaste ; Emmanuel Maffre-Beaugé, représentant à l'Assemblée européenne, syndicaliste paysan ; Didier Motchane, membre du secrétariat national du P.S., représentant à l'Assemblée européenne ; Alain Meyer, rédacteur en chef de *la Nouvelle Revue socialiste* ; Lilly Marcou, universitaire ; Jean-Louis Moynot, syndicaliste ; Gérard Mandel, psychiatre ; Paul Noirot, journaliste ; Henri Noguères, président de la Ligue des droits de l'homme ; Jean-Michel Palmier, universitaire ; André Pierrard, ancien député, ancien dirigeant de la résistance dans le Nord ; Roger Pannequin, ancien commandant F.T.P. ; Gilles Perrault, écrivain ; Denis Pechanski, historien ; Rodolph Pesce, député (P.S.) de la Drôme, maire de Valence ; Madeleine Rebérioux, historienne ; Frédéric Ricol, ancien dirigeant de la F.N.D.I.R.P., Yves Roucaute, chercheur ; Olivier Schwarz, sociologue ; Pierre-Luc Séguillon, rédacteur en chef de *Témoignage chrétien* ; Yannick Simbron, syndicaliste, enseignant ; Antoine Spire, universitaire ; Maurice Séveno, journaliste ; Pierre Vial, comédien ; Antoine Vitez, directeur du Théâtre de Chaillot ; Jean-Marie Vincent, universitaire ; Jean-Pierre Vigier, physicien ; Henri Weber, universitaire ; René Frydman, professeur agrégé de médecine ; Jacques Chatagner, directeur de *la Lettre*, membre du secrétariat national du Mouvement de la paix.

★ Pour information, écrire à M. Antoine Spire, 79, rue Danielle-Casanova, 94200 Ivry-sur-Seine.

M. Lecanuet affirme que l'U.D.F. « devra dégager de ses rangs » un candidat à la présidence de la République

Pour la première fois — du moins officiellement, — l'U.D.F. a abordé la question d'un candidat à l'élection présidentielle. Rendant compte des travaux du conseil national, réuni la veille, M. Jean Lecanuet a estimé, vendredi 29 janvier que « c'est un avantage pour une formation politique que de dire : voilà mon candidat à la présidence de la République ». Seule précision donnée par le président de l'U.D.F. : « Si la course dure six ans, il ne suffit pas de courir vite, il faut savoir courir longtemps ». C'est M. Michel Poniatowski, considéré comme l'un des plus proches de l'ancien président de la République, qui a paru souhaiter qu'il y ait non seulement un mais plusieurs candidats possibles : cette démarche a, semble-t-il, levé une hypothèque. Nombreux à l'U.D.F. étaient ceux pour qui l'évocation de l'échéance présidentielle posait l'épineuse question de l'avenir de M. Valéry Giscard d'Estaing. D'autant que ce dernier a fait savoir qu'il réunira, début février, un nouveau groupe de réflexion appelé Conseil pour le progrès social et libéral de la France. Composé de trente-cinq membres (hommes politiques et représentants de divers milieux socio-professionnels), cette instance de réflexion sur l'avenir devrait tenir des réunions informelles une fois par mois.

Après avoir dénoncé « les artifices » du remodelage de la carte cantonale entrepris par M. Gaston Defferre, M. Jean Lecanuet a assuré que l'U.D.F. dispose de deux atouts pour le scrutin de mars : une *« bonne implantation locale qui est et demeure »* et une *« bonne entente réalisée avec le R.P.R. »*. Une réunion des présidents U.D.F. de conseil général et des représentants de ce parti dans les assemblées départementales où il est minoritaire sera organisée le 25 février. Le conseil national de l'U.D.F. a également invité ses élus à *« provoquer des manifestations unitaires »* (U.D.F.-R.P.R.) dans les régions et départements. Il a constaté que *« le courant unitaire prévaut sur le dualisme »*.

M. Lecanuet, qui a annoncé que l'U.D.F. tiendra un congrès à l'automne, a observé *« la montée du mécontentement »* qui *« se manifeste dans des catégories de plus en plus nombreuses »*, cadres, dirigeants de petites ou moyennes entreprises, salariés et agriculteurs.

« Lorsque le pays se détachera de cette étrange coalition socialo-communiste, la vraie question sera de savoir où la majorité placera l'accent du nouveau pouvoir », a déclaré le président de l'U.D.F., avant d'ajouter : *« Le mouvement de balancier ira-t-il d'un extrême à l'autre vers une conception assez musclée voire autoritaire ou vers le mouvement de démocratie que nous incarnons ? »* Pour M. Lecanuet, il devra y avoir choix et aussi addition des deux courants et donc deux candidats à la présidence de la République : *« Le moment viendra où nous devrons dégager de nos rangs un candidat »*, a-t-il dit

A propos du contrat franco-soviétique sur le gaz, qu'il a de nouveau condamné, M. Lecanuet a constaté qu'il y avait « divergences de vues » sur ce point avec M. Raymond Barre. Reprenant la formule attribuée au général de Gaulle, *« l'intendance suivra »*, M. Lecanuet a estimé que le propos de l'ancien premier ministre signifie *« la politique suivra l'intendance »*, *« pour moi*, a assuré le maire de Rouen, *il y a primauté de la politique »*. — A. CH.

M. Raymond Barre apprécie la politique actuelle de « modération salariale »

M. Raymond Barre a souligné vendredi 29 janvier les aspects positifs de la politique française de modération des hausses de salaires et de résistance aux pressions protectionnistes devant l'European Management Forum, à Davos (en Suisse), en critiquant, toutefois, certaines options économiques fondamentales des gouvernements français et américain.

L'ancien premier ministre français a salué, devant les cinq cents hommes d'affaires et politiques réunis du 28 janvier au 4 février à Davos, la politique de *« modération salariale »* appliquée ces derniers mois en France et *« directement inspirée de la politique que j'ai menée »*.

M. Barre a toutefois souligné que le chômage ne serait pas vaincu par une politique de *« relance »* passant par une aggravation massive du déficit budgétaire, et par les nationalisations.

Interrogé sur un *« renouveau du protectionnisme en France »*, il a affirmé que le gouvernement français faisait *« beaucoup d'efforts pour ne pas tomber »* dans le protectionnisme, et que la France ne pouvait pas être plus critiquée que les autres pays européens dans ce domaine.

Toutefois, M. Barre *« espère »* que le thème de la *« reconquête du marché intérieur »* ne sera pas *« utilisé pour recourir au protectionnisme »*.

Après avoir fait remarquer que M. Reagan avait *« compris la nécessité d'être en position de force pour dialoguer avec l'U.R.S.S. »*, et salué dans le « reaganisme » la volonté d'encourager l'esprit d'initiative, M. Barre a indiqué ne pas être partisan de la *« reaganeconomics »*.

« Il n'est pas possible de réduire l'inflation tout en relançant l'économie par une importante réduction des impôts », a-t-il expliqué.

Enfin, M. Barre a lancé un appel pour une plus grande coopération monétaire (à l'image de celle pratiquée par les banques centrales, y compris américaine, entre 1978 et 1980), pour éviter les fluctuations exagérées des cours des monnaies, notamment du dollar. La politique pratiquée dans ce domaine par la Réserve fédérale américaine est *« profondément néfaste »*, a affirmé M. Barre, pour qui *« le monétarisme a démontré son impuissance »*. — *(A.F.P.)*

Sondage « France-Soir Magazine »-IFOP

MM. ROCARD, DELORS ET CHIRAC PROGRESSENT

M. Michel Rocard reste en tête du sondage mensuel *France-Soir magazine*-IFOP. Selon cette enquête publiée samedi 30 janvier et réalisée du 12 au 19 janvier auprès d'un échantillon national de deux mille quatre-vingt-douze personnes représentatif de la population française âgée de dix-huit ans et plus, le ministre du Plan gagne deux points dans les opinions positives (61 % au lieu de 59 %). Il devance M. Jacques Delors, qui progresse de cinq points et atteint 54 %. Viennent ensuite Mme Simone Veil avec 50 % (+ 6), M. Lionel Jospin avec 44 % (+ 2). Pour sa part, M. Valéry Giscard d'Estaing perd un point (38 %). Sa cote reste négative puisqu'il recueille 44 % (+ 1) de mauvaises opinions.

M. Georges Marchais est en dernière position avec 22 % (— 1) de bonnes opinions et 59 % (+ 3) de mauvaises. Il est devancé par M. Jean Lecanuet, qui occupait jusqu'alors la dernière place. Le président de l'U.D.F., avec 23 % d'opinions favorables, progresse de deux points.

On remarque également la forte progression de M. Jacques Chirac, (+ 5) qui, avec 37 % de bonnes opinions se situe juste derrière M. Giscard d'Estaing. Il recueille cependant plus de mauvaises opinions (46 %) que l'ancien présiden tde la République.

La Nouvelle Action royaliste porte un jugement positif sur le pouvoir

Dix mois après avoir appelé à voter pour M. François Mitterrand, faute d'avoir pu maintenir jusqu'au bout la candidature de M. Bertrand Renouvin à l'élection présidentielle, la Nouvelle Action royaliste (NAR, porte un jugement globalement positif sur le nouveau pouvoir. Le conseil national du mouvement, qui se réunit dimanche 31 janvier à Paris, devrait confirmer les conclusion du congrès des 12 et 13 décembre au terme duquel les militants de la NAR avaient approuvé les projets gouvernementaux relatifs à la décentralisation, aux nationalisations, à la reconquête du marché intérieur ainsi que les orientations de la diplomatie socialiste à l'égard du tiers-monde.

La position du gouvernement dans l'« affaire » polonaise a, incontestablement, tempéré le jugement de M. Renouvin et de ses amis sur l'action menée depuis le 10 mai, au point que le leader de la NAR a demandé, comme l'opposition, le départ des ministres communistes : *« Il n'y a aucun intérêt à conserver au gouvernement des hommes qui ne servent pas leur pays, mais les intérêts d'un parti redevenu l'allié inconditionnel de l'Union soviétique*, écrit-il dans *Royaliste* daté 14-27 janvier.

Toutefois, la NAR n'est pas revenue sur l'appréciation positive d'ensemble qu'elle porte sur la politique gouvernementale, bien que celle-ci présente, à ses yeux, certaines « ambiguïtés », notamment la *« volonté de puissance du P.S. »*, qui lui apparaît « contradictoire » avec les orientations décentralisatrices de l'exécutif, et l'action conduite en matière d'éducation nationale qui lui semble « confuse » en ce qui concerne l'avenir de l'enseignement libre.

En outre, la NAR constate que, dans le domaine de l'information, rien n'a changé, depuis l'élection de M. Mitterrand, pour les petites formations politiques qui demeurent confrontées aux mêmes difficultés qu'auparavant lorsqu'elles cherchent à s'exprimer par l'intermédiaire des chaînes nationales de radio et de télévision.

Avant les élections législatives partielles, M. Renouvin envisageait de préconiser un rapprochement avec certains gaullistes hostiles au R.P.R. et le soutien apporté par la NAR à M. Dabezies, dans la deuxième circonscription de Paris, avait illustré cette intention. L'échec de ce candidat, que la NAR avait jugé dépositaire de *« la meilleure part de l'héritage gaulliste »* a conduit M. Renouvin à reconsidérer la portée politique de cette démarch. En revanche, la NAR vient d'être encouragée à développer sa présence militante dans les milieux universitaires par l'élection, intervenue le 21 janvier, de deux des huit étudiants figurant sur la liste homogène, qu'elle avait présentée, pour la première fois, aux élections dans la section philosophie de Paris-IV à la Sorbonne. — A. R.

La préparation du XXIVe congrès du P.C.F.

M. TCHERNIENKO REPRÉSENTERA LE P.C.U.S.

On confirme de source soviétique que M. Constantin Tchernienko, membre du bureau politique et du secrétariat du parti soviétique, séjournera environ une semaine en France à l'occasion du congrès du P.C.F., à la tête d'une *« importante délégation »*.

Agé de soixante et onze ans, M. Tchernienko est, depuis la mort de Michel Souslov, l'une des quatre personnalités qui siègent à la fois dans les deux organismes du sommet du parti soviétique, les trois autres étant M. Brejnev lui-même, ainsi que MM. Kirilenko et Gorbatchev. Quant à M. Czyrek, qui représentera le parti ouvrier unifié polonais, il est à la fois membre du bureau politique de son parti et ministre des affaires étrangères.

Il n'est pas exclu qu'il demande, tout comme M. Tchernienko, à être reçu par des personnalités gouvernementales.



« L'initiative régionale est aujourd'hui d'intérêt national »

nous déclare M. Jean-Pierre Chevènement

Comme le président de la République l'avait souhaité le 8 juillet 1981, deux ministres, M. Laurent Fabius, ministre du budget, et M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie, vont ces jours-ci abandonner la présidence des conseils régionaux auxquelles ils avaient été élus, après les consultations législatives du printemps dernier, le premier en Haute-Normandie, le second en Franche-Comté.

Ce geste intervient au moment où les régions préparent l'application de la loi de décentralisation dont la première partie vient d'être adoptée par l'Assemblée nationale.

M. Jean-Pierre Chevènement fait, pour nous, le bilan de son action et analyse dans quel esprit et sur quelles grandes directions il souhaite que s'oriente ce travail de la région ; cela à la veille de la réunion du conseil régional, qui doit désigner son successeur. C'est M. Raymond Forni, député P.S. du Territoire de Belfort, qui a été désigné, le 21 janvier, comme candidat socialiste à ce poste.

« Nommé ministre d'Etat le 22 mai, vous avez été élu le 7 septembre à la présidence du conseil régional de Franche-Comté. Vous contreveniez ainsi au souhait du président de la République qu'aucun ministre ne cumule sa fonction avec celle de président de conseil régional. Pourquoi avez-vous voulu, tout de même, prendre cette présidence et quel enseignement en tirez-vous ?

— Il a toujours été clair pour tous que je ne prenais la présidence de la région Franche-Comté que pour « mettre le train sur les rails ». C'est ce que j'avais annoncé à l'assemblée régionale en me présentant à ses suffrages. Ayant choisi dans le département qui m'a élu député en 1978 de n'être ni conseiller général, ni maire, je ne pense pas être suspect d'un goût excessif pour le cumul des mandats. C'est l'action seule qui importe.

» Pour ce qui est de la région de Franche-Comté, le délai que je m'étais fixé est maintenant arrivé à son terme. Après avoir installé la nouvelle équipe à majorité socialiste, j'entends donc transmettre le flambeau à un nouveau président. Assurer la cohérence de la nouvelle majorité présidentielle dans le respect de sa diversité, favoriser l'esprit d'ouverture sans lequel il n'y a pas d'esprit régional, lancer les nouvelles politiques de la région, autant d'objectifs aujourd'hui atteints. Avant même le vote de la loi de décentralisation et le transfert de pouvoirs à l'exécutif régional, l'établissement public régional apparaît de plus en plus comme une source d'impulsions et un acteur central dans la vie franc-comtoise.

» La mise au point du budget de 1982 en augmentation de 50 % sur celui de 1981, et les premiers votes acquis à une très large majorité, comme l'association des forces syndicales et professionnelles au plan de lutte contre le chômage montrent qu'un projet clair a aussi une vertu d'entraînement : en Franche-Comté, l'existence d'une volonté régionale ne fait de toute pour personne. La région est un lieu remarquable d'initiatives et de responsabilités. L'immense mérite de M. Gaston Defferre et de la loi sur la décentralisation aura été de consacrer pleinement le rôle essentiel de ces nouveaux acteurs de la vie sociale, l'initiative régionale est aujourd'hui, si je puis dire, d'« intérêt national ». En étant plus Franc-Comtois (et plus régionaux), nous servons mieux la France Comme disait Jaurès : « C'est en allant vers la mer qu'un fleuve reste fidèle à sa source ».

» En affirmant sa forte per-En étant plus franc-comtois (et enrichir l'unité nationale, non la rompre.

— On connait les initiatives prises par le conseil régional de Franche-Comté pour favoriser la relance de l'emploi, notamment par des contrats avec les grands groupes industriels. Cette politique commence-t-elle à donner des résultats concrets et à prendre corps ?

— Notre plan sur l'emploi est mis en œuvre avec vigueur. Douze comités locaux pour l'emploi fonctionnent dans chacun des bassins d'emploi. Ils s'efforcent de trouver, relayant la politique gouvernementale, des solutions à l'embauche des jeunes et aux difficultés de certaines entreprises, en suscitant, notamment, la signature de contrats de solidarité.

» La région est en train de devenir un acteur essentiel de la vie économique. Afin de limiter les risques au niveau des collectivités locales et de permettre aux industriels de concentrer leurs investissements sur le « parc machines », nous avons suscité la création d'une SICOMI dont l'objet est le rachat ou la construction de locaux industriels. Le fonds de cautionnement régional, multiplié par quatre, représente un effort de 100 millions de francs en capitaux permanents. Pour donner une plus grande efficacité à ce fonds, nous avons demandé aux organismes financiers et aux banques de constituer une société de caution mutuelle.

» Pour aider à la création d'entreprises nouvelles ou à la conversion d'entreprises en difficulté, il nous fallait mettre sur pied un opérateur industriel, un IDI régional, en quelque sorte. Nous avons donc suscité la création d'une société de droit privé au capital de laquelle participent déjà des organismes financiers (S.D.R. Centrest, C.E.P.M.E.), des groupes industriels (Rhône-Poulenc) et des capitaux privés. Par cet opérateur industriel (ou par des solutions coopératives) six cents emplois ont été sauvés depuis le 10 mai. Nous engageons d'autre part la reconquête du marché intérieur avec deux projets, l'un de fabrication d'auto-radios, l'autre de jouets en bois.

» Parallèlement, le bureau du conseil régional a rencontré les dirigeants des grands groupes industriels (Peugeot, Rhône-Poulenc, Matra, Alsthom, C.I.I.-Honeywell Bull) pour débattre de leurs responsabilités vis-à-vis de la sous-traitance, etc. Ces groupes ont une responsabilité régionale qu'ils doivent assumer, comme locomotives du développement économique et comme outils de reconquête du marché intérieur.

» Autre initiative, à plus long terme celle-là : nous souhaitons développer en nous appuyant sur la vocation « micro-mécanique » de la Franche-Comté, les techniques biomédicales. A cette fin, un groupement s'est réalisé avec le soutien de l'E.P.R. entre des laboratoires universitaires, un centre technique (le Cetehor), des P.M.I. et un groupe nationalisable, Rhône-Poulenc. Des opérations analogues sont en cours sur la robotique et les automatismes et sur le génie thermique.

» Une opération de recrutement de vingt-cinq cadres chômeurs mis à disposition de P.M.I., entre en application ces jours-ci. Le plan « horlogerie et diversification horlogère » est en cours d'élaboration. Nous engageons des efforts importants sur la filière bois, en utilisant les marchés des H.L.M. L'office de Belfort vient d'être lauréat du « plan construction » pour ses réalisations en matière d'habitat isolé (maison à ossature en bois). C'est un exemple parmi beaucoup d'autres. La volonté politique ne peut pas tout. Mais elle peut beaucoup, dès lors qu'elle s'attache avec méthode à trouver des solutions pratiques aux problèmes concrets.

La collaboration avec les collectivités locales

— Comment, en Franche-Comté, les assemblées régionales, seront-elles associées à la nouvelle méthodologie de la planification ? Quelles compétences, exercées jadis par l'Etat ou les départements, revendiqueront-elles ?

— Pour ce qui est du partage de. compétences entre l'Etat et la région, le problème ne se pose pas à nos yeux en termes de revendication, mais de réponse adaptée à la nature des besoins exprimés. La région reste, avant tout, un échelon de planification et cela aussi bien à l'égard de l'Etat que des autres collectivités locales.

» Le rôle de la région est capital dans l'expression de la demande sociale et, par conséquent, dans l'élaboration du plan national. Elle permet la rencontre des hommes, l'échange des idées, la formulation des projets. Mais elle doit contribuer aussi à façonner la France nouvelle. En effet, la nation française n'a jamais eu de réalité ethnique. Elle a toujours été le fruit d'une volonté politique. Parce qu'elle est un vouloir vivre commun, elle a besoin d'un grand projet mobilisateur : l'aspiration au socialisme autogestionnaire prolonge aujourd'hui l'idéal républicain et lui donne sa profondeur historique.

En ce sens, la région est un pari : un pari sur la capacité de la France à porter le projet socialiste et sur la capacité du socialisme à fonder sur le respect des identités régionales un nouveau dialogue social. Il faudra, à coup sûr, beaucoup de sens politique de part et d'autre pour y réussir.

» Si la région doit renforcer la cohésion nationale, elle est également un lieu de cohérence vis-à-vis des autres collectivités locales

» Nous nous attachons en Franche-Comté à consulter villes et départements pour l'élaboration et la mise en œuvre des nouvelles politiques régionales, par exemple en matière agricole, énergétique ou culturelle. Le budget de la région reste un budget d'investissement. C'est ainsi que nous proposons des contrats aux autres collectivités pour la mise en œuvre d'une politique de services à la population (restauration scolaire, gymnases, crèches, etc.) Une aide à l'investissement permet une approche globale ainsi que certains regroupements, au niveau des cantons ruraux, par exemple Les départements pourront s'associer, dans certains cas, au fonctionnement.

» En matière agricole, la région aidera à l'installation de jeunes agriculteurs. Inversement, la politique de services de remplacements des agriculteurs, qui implique des solidarités concrètes sur le terrain, est davantage du ressort départemental.

» En matière culturelle, la région intervient par le biais de fonds spécialisés (Fonds de création artistique, FIC), tandis que la diffusion et l'animation sont l'affaire des autres collectivités locales.

» Ainsi, peu de problèmes se posent qui ne puissent être résolus par une active concertation entre les différents niveaux de collectivité.

Rhin-Rhône : un choix national

— Retrouve-t-on, au niveau régional, les mêmes clivages politiques entre opposition et majorité qu'au niveau du Parlement ? Quel héritage politique transmettrez-vous à votre successeur ?

— Les clivages politiques existent naturellement au conseil de région puisqu'il y a une majorité et une minorité (1). Mais l'élan communiqué par la nouvelle politique répond si manifestement aux besoins de la population qu'un dialogue approfondi a pu s'instaurer tant avec les élus qu'avec les organismes socio-professionnels. Le train régional est sur les rails ; il est, je crois, bien parti ; ce sera la tâche de mon successeur d'assurer le transfert de l'exécutif, du préfet au président du conseil régional, et la montée en puissance de la région.

— Un dossier essentiel concerne votre région : le canal Rhin-Rhône. Etes-vous « pour » ou « contre », et quelle est l'opinion du conseil régional et des responsables économiques franc-comtois sur ce dossier ?

— Le canal Rhin-Rhône n'est pas d'abord un choix régional. C'est un choix national. Les problèmes financiers sont loin d'être résolus, comme l'a souligné le 21 janvier, Charles Fiterman, à Besançon. Il appartient donc à l'Etat de définir une politique globale des transports.

» Nous sommes, à cet égard, autant intéressés par le problème des liaisons routières ou de l'électrification de la voie ferrée Paris-Bâle que par le canal Rhin-Rhône, qui nous préoccupe essentiellement au niveau de ses conséquences sur l'environnement ou sur le foncier. »

Propos recueillis par
FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Majorité : 18 socialistes, 3 parti communiste français, 1 radical de gauche.

Faits et projets

LA SEINE ET L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

« Il serait absurde de supprimer toute fonction portuaire dans Paris », a rappelé, le 28 janvier, M. Jacques Trorial, président du Port autonome de Paris. *« Ce serait,* a-t-il ajouté, *lourd de conséquences pour le maintien de l'activité économique dans la capitale et cela accroîtrait le trafic de poids lourds sur des routes déjà surchargées. »*

Les responsables du Port de Paris craignent quelque peu — en effet — que la tenue d'une exposition universelle centrée sur les rives de la Seine n'incite à la disparition des dernières installations portuaires dans la ville elle-même. Déjà elles sont pratiquement absentes du « Paris historique », entre le pont d'Austerlitz et le pont Bir-Hakeim. M. Trorial sait que le port devra encore libérer des portions de berges sur la rive gauche amont, au pied de Bercy et au bas des terrains Citroën, mais Paris ne peut perdre toute vocation portuaire. En 1981, 3 millions de tonnes de matériaux de construction ou de gravats ont encore été débarquées ou embarquées sur les quais de la capitale. Pour faire disparaître quelques grues, faut-il multiplier le nombre de camions ?

Cela étant, depuis longtemps le port s'est étendu en banlieue. Aux installations de Bonneuil (Val-de-Marne) et de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) sont maintenant venus s'ajouter les 108 hectares de la zone de Limay (Yvelines). Celle-ci, bien située, à une demi-journée de navigation en aval de Paris, est pratiquement devenue un port de mer. En tout cas, elle a commencé à accueillir des caboteurs fluvio-maritimes de 2 000 à 3 000 tonnes qui peuvent relier un port d'Ile-de-France aux pays d'Europe et du bassin méditerranéen. En amont, le Port autonome commence à agrandir la zone de Montereau (Seine-et-Marne). C'est ainsi près de 50 millions de francs qu'il investira en 1982.

DIX MILLIARDS DE GRANDS TRAVAUX A PARIS.

Le président de la République présentera au maire de Paris ses grands projets concernant la capitale avant de les rendre publics. Une réunion de concertation pourrait être organisée dans le courant de la semaine prochaine, avant les journées d'études sur le musée des sciences et des techniques de La Villette prévues les 8 et 9 février.

La mise au point du centre de la communication envisagé pour le quartier de la Défense, samedi 16 janvier, et où il a pu où M. Mitterrand s'est rendu le voir les nombreuses maquettes des études antérieures, est liée, en effet, à l'ensemble des projets pour Paris : nouvel Opéra à la Bastille (sur des terrains appartenant à la S.N.C.F. et à quelques propriétaires privés), cité de la musique en bordure du parc de La Villette (où le terrain appartient à l'Etat), nouvel emplacement pour le ministère des finances (le Monde *des 12 et 14 janvier).*

La réunion de travail organisée le mardi 26 janvier à l'Elysée a permis de parler des procédures de consultation des architectes et de tenter une évaluation des coûts : une dizaine de milliards au moins seraient nécessaires d'ici à 1989 pour réaliser ces « grands travaux », dont le président de la République vient de réaffirmer la nécessité (le Monde *du 30 janvier). Notamment 3 200 millions sont désormais prévus pour le musée de La Villette, au lieu des 800 millions qui correspondaient à une première évaluation pour le seul aménagement des bâtiments de l'ancienne salle des ventes des abattoirs. — M. Ch.*

LA SITUATION DES IMMIGRÉS DE LA CAPITALE.

Du 31 août au 15 janvier 1982, date de la fin de la procédure exceptionnelle de régulation de la situation des travailleurs immigrés clandestins, mise en place par le gouvernement, 44 853 dossiers ont été retirés à la préfecture de police de Paris au 15 janvier, et, selon la préfecture de Paris, qui indique ces chiffres, 29 211 dossiers complets ont été déposés par ces travailleurs immigrés dans les bureaux de l'administration et 7 743 dossiers incomplets, soit un total de 36 943 personnes dont 14 000 d'entre elles étaient déjà titulaires d'une autorisation de séjour. Enfin, 2 248 « clandestins », dont les dossiers n'avaient pu être étudiés avant le 15 janvier, seront reçus dans les prochains jours à la préfecture.

A propos de ces travailleurs immigrés, rappelons que, selon les statistiques du ministère de l'intérieur et de la préfecture de police, le nombre d'étrangers résidant dans la capitale s'élèverait à plus de 430 000 personnes, soit plus de 18 % de la population totale vivant à Paris (*le Monde* du 30 juin). Les plus nombreux étant les Algériens (60 000), puis les Portugais (44 223). Viennent ensuite les Espagnols et les Marocains, les Italiens, les Yougoslaves et les Sénégalais.

SAS - AIR FRANCE : LE CONFLIT S'AGGRAVE.

Un nouveau pas vers une « guerre des tarifs » entre Air France et SAS a été franchi le 29 janvier dans le conflit qui oppose depuis trois mois les deux compagnies aériennes (*le Monde* du 29 janvier).

Le gouvernement français a décidé d'autoriser la compagnie nationale à mettre en application sur ses vols à destination de la Scandinavie de nouveaux tarifs, inférieurs aux précédents, et *« rétablissant des conditions normales de concurrence entre les deux compagnies »*, a annoncé le ministère des transports, qui a précisé : *« Il s'agit d'une première mesure, le gouvernement français souhaitant ne pas avoir à en prendre d'autres. »*

En réplique à cette décision, le président-directeur général de la SAS a annoncé que la compagnie aérienne scandinave allait abaisser le prix de ses vols sur Paris en Euroclass.

UN CENTRE DE GESTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS A MULHOUSE.

La ville de Mulhouse dansa le Haut-Rhin vient d'être choisie pour accueillir le premier centre européen de gestion des télécommunications par satellite.

Ce centre, intégré dans le système « Télécom 1 » sera en liaison avec les satellites lancés en 1983 par la fusée Ariane. Il captera les informations retransmises par ces satellites et les décodera, avant de les acheminer vers les utilisateurs. Au nombre de ceux-ci figurent les postes et télécommunications ainsi que des entreprises privées.

Le système « Télécom 1 » permettra notamment de diffuser en direct des programmes « vidéo » à usage professionnel, dont des conférences internationales. Des liaisons téléphoniques et télévisées à destination des départements d'outre-mer transiteront aussi par Mulhouse.

Les travaux de construction du centre devraient débuter dans les semaines prochaines pour s'achever au début de 1983. L'investissement prévu est de l'ordre de 200 millions de francs.

LE CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE PEUT FAIRE DU TOURISME.

Les caisses du Crédit agricole de la région d'Ile-de-France peuvent à nouveau vendre les voyages produits par Voyage Conseil, filiale de tourisme de la banque « verte ». C'est la conséquence de la décision du Conseil d'État prise le vendredi 22 janvier, qui a annulé le jugement du tribunal administratif de Paris du 10 novembre dernier (*le Monde* du 21 novembre 1981).

Le Conseil d'État a estimé que le tribunal administratif de Paris était incompétent pour statuer sur les activités de Voyage Conseil, dont le siège social est situé à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Il a donc renvoyé le dossier devant le tribunal administratif de cette ville.

Cette décision vient compléter l'ordonnance prise le 31 décembre dernier, par laquelle le Conseil d'État avait décidé que seul le tribunal administratif de Clermont-Ferrand était habilité à statuer sur les conventions liant Voyage Conseil aux caisses régionales du Crédit agricole autres que celles de l'Ile-de-France.

C'est le Syndicat national des agents de voyages (SNAV) qui avait saisi le tribunal administratif de Paris pour « concurrence déloyale », estimant que les réseaux bancaires ne devaient pas vendre de voyages. — O.S.

UN NOUVEAU MOUVEMENT AUTONOMISTE BRETON.

Un nouveau groupe de libération de la Bretagne, le F.N.L.B. (Front national de libération de la Bretagne) vient de révéler son existence par une lettre envoyée à une centaine d'exemplaires au ministre de l'intérieur, à des élus bretons et à plusieurs journaux. Le F.N.L.B. se dit autonomiste et réclame un statut particulier pour la Bretagne.

Comme tous les autres mouvements bretons, le F.N.L.B. affirme ne pas vouloir *« la violence pour la violence »* mais demande qu'un certain nombre de mesures d'urgence soient prises par les pouvoirs publics. *« Nous commencerons nos actions violentes au printemps,* affirme-t-il, *si aucune mesure n'est prise, comme le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne. »*

Le mouvement semble se différencier du F.L.B., essentiellement constitué de jeunes (la moyenne d'âge des personnes arrêtées était de vingt-huit ans), par son recrutement plus âgé. Et, alors que les autres mouvements autonomistes bretons se situent à gauche — le F.L.B. est socialiste, autogestionnaire et indépendantiste, l'Union démocratique bretonne (U.D.B.), socialiste et autonomiste, — le F.L.N.B. se dit constitué de *« Bretons avant tout »* sans appartenance politique. — M.C.R.

SPORTS

LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE SKI

Les fabricants dans la course

Schaldming (Autriche). — D'abondantes chutes de neige qui se sont prolongées en chutes de pluie dans la nuit du vendredi 29 au samedi 30 janvier, ont sérieusement perturbé le programme des championnats du monde de ski. Les responsables de la Fédération internationale ont décidé de reporter la descente comptant pour le combiné masculin et la descente féminine qui devaient avoir lieu ce samedi 30 janvier.

De notre envoyé spécial

A quoi tient un titre de championnat du monde de descente ? A quelques degrés de moins qui favoriseraient les fonceuses aimant attaqués les toboggans verglacés ou bien à quelques flocons de plus qui feraient le jeu des glisseuses sachant effleurer la neige douce ? Aussi les entraîneurs avaient-ils vendredi le regard fixé sur le baromètre, s'alarmant ou se réjouissant selon le cas, de la couche croissante de « poudreuse ».

Les appréhensions des responsables d'équipe n'étaient pas moindres chez les fabricants de skis. Pour la dizaine de marques engagées dans ces championnats, l'enjeu est autrement plus important qu'une médaille. Les performances commerciales sont en question. Les retombées d'une victoire dans une grande classique de la coupe du monde sont en effet considérables : trente mille paires de skis de la marque gagnante sont vendues dans les jours suivants en Europe, estime-t-on. L'impact d'une victoire aux championnats du monde, ou aux Jeux olympiques est plus importantes encore. La réputation et le développement de l'industrie française du ski commencèrent avec la victoire de Jean Vuarnet dans la descente olympique de Squaw Valley en 1960.

Toutefois, alors que la plupart des fabricants avaient misé dans les années 70 sur une expansion forte et régulière du marché de l' « or blanc », la crise économique qui a suivi le second choc pétrolier en 1979 a ouvert une période de restructuration qui n'est pas encore close. Les ventes de Rossignol, la firme françaises numéro un sur le marché mondial, ont stagné à quelques 1,4 million de paires depuis trois ans tandis que des fabricants comme le Français Dynamic ou l'Autrichien Kneissel étaient absorbés par des groupes plus puissants.

Un choix cornélien

Les résultats de ces championnats sont donc d'autant plus importants pour ces fabricants qui connaissent depuis trois ans des difficultés financières plus ou moins sérieuses. Pourtant une victoire n'est pas en soi suffisante. Le marché du ski obéit en effet à une alchimie particulière. Pour opérer à plein, le succès doit associer ski aux coureurs de même nationalité.

Dans le cas de la descente, épreuve reine, si presque toutes les équipes ont des candidats à la victoire, les fabricants disposent, eux, d'un très petit nombre de skis de vitesse performants qui sont de véritables prototypes fabriqués avec un soin jaloux. Dès lors, le choix est souvent cornélien. A qui confier ces « formules I » de la neige : à l'étranger qui a de bonnes chances, mais qui offrira des débouchés limités ou bien au compatriote qui est moins brillant mais qui offrira en cas de succès le plus grand retentissement ?

Aux jeux de Lake Placid, on avait reproché dans le camp français la faveur donnée aux coureurs soviétiques. A Schaldming, les Canadiens et les Suisses qui ont du matériel autrichien craignent d'être moins bien traités que les équipiers de Frantz Klammer. C'est dire que la qualité de la neige n'est pas le seul impondérable de la course aux médailles.

ALAIN GIRAUDO.

JUSTICE

LA VISITE DE M. MITTERRAND AUX AVOCATS PARISIENS

Le malaise du barreau

Les avocats sont mécontents. Des manifestations et des grèves ont eu lieu ces dernières semaines en province qui traduisent un malaise que le gouvernement s'efforce de dissiper. M. Pierre Mauroy a donné, fin décembre, le coup d'envoi d'une série de négociations et M. François Mitterrand devait s'adresser, ce samedi après-midi 30 janvier, aux avocats parisiens à l'occasion de la rentrée de la conférence du stage.

C'est au cours de cette cérémonie que sont couronnés les avocats stagiaires, vainqueurs du concours d'éloquence qui a lieu chaque année. M. Mitterrand, qui fut avocat, devait s'efforcer de convaincre un auditoire attentif et critique des bonnes intentions du gouvernement. La tâche n'est pas facile car les sujets de mécontentement ne manquent pas : encombrement des tribunaux, fiscalité trop lourde, couverture sociale insuffisante, rémunération trop faible...

Depuis la rentrée de septembre, le barreau s'agite. Un vent de fronde a commencé à souffler en novembre à Nancy où des avocats avaient décidé, sous le coup de la colère, de convoquer des états généraux de la profession. L'idée a finalement été abandonnée, le gouvernement ayant offert de négocier. Mais l'agitation persiste. Du 25 au 29 janvier, ce sont les avocats de Valenciennes qui, après ceux du Sud-Ouest et de Tours, se sont mis en grève. D'autres manifestations de mécontentement sporadiques ont eu lieu à Lille et Rouen notamment.

Le plus surprenant est que les contestataires semblent faire assez peu de cas des négociations en cours, pourtant bien accueillies par les représentants de la profession. Ceux-ci ont été longuement reçus par M. Mauroy le 21 décembre et sont ressortis de l'hôtel Matignon apparemment satisfaits. Des commissions de travail ont été mises en place qui n'éludent aucune des préoccupations du barreau, et le premier ministre a promis de régler avant la fin de cette année les problèmes les plus brûlants. Pourtant l'agitation persiste.

Cette agitation n'est pas sans arrière-pensée politique : à Nancy, le mouvement de protestation a débuté alors que M. Roger Souchal, ancien député U.D.R., était bâtonnier. Et à Lille les adhérents du Syndicat des avocats de France (gauche) ont refusé de s'associer à une manifestation organisée devant la mairie de M. Mauroy par leurs confrères modérés. En dépit de ces arrière-pensées, ce sont les préoccupations corporatistes qui sont à l'origine du mécontentement actuel. Au fil des années, les avocats ont accumulé les griefs qui se conjuguent aujourd'hui et rendent, selon eux, la situation *« intenable »* :

1) *Les lenteurs de la justice.* — Les avocats insistent sur le fait que le manque de magistrats allonge démesurément les délais de procédure. A Tours, assure le bâtonnier Jean-Yves Nail, il faut de quatorze mois à trois ans pour obtenir une décision en première instance. Ailleurs, la situation n'est pas meilleure, au point que les bâtonniers Claude Jeandin de Rouen et Pierre Souquières de Toulouse n'hésitent pas à parler de *« déni de justice »*.

L'explication de cette situation est simple : sur les cinq mille cinq cent soixante quatorze postes que compte la magistrature, un sur dix est en permanence inoccupé. Des magistrats manquent aux échelons moyens de la hiérarchie en raison d'une pyramide des âges défavorable. Selon toute vraisemblance, la situation risque de se prolonger deux ou trois ans encore.

2) *La charge d'un service gratuit.* — Pour faciliter l'accès de tous à la justice civile, l'Etat accorde une aide judiciaire aux personnes dans le besoin. Les justiciables démunis peuvent notamment bénéficier de l'assistance gratuite d'un avocat. Celui-ci est rémunéré par l'Etat mais, aux yeux du barreau, trop faiblement. Ce système a suscité récemment de nouvelles critiques, car le plafond des ressources qui permet d'obtenir cette aide judiciaire a été relevé au début de l'année. Il est de 2 800 francs par mois pour l'aide totale et de 4 650 F pour l'aide partielle, de sorte que le nombre des bénéficiaires risque d'augmenter. Cela ne fait pas l'affaire des avocats qui perçoivent 1 730 F au maximum par dossier et qui estiment, dans ces conditions, travailler à perte.

En matière pénale, affirment-ils, c'est pire encore. Commis d'office pour assurer la défense d'un prévenu, l'avocat stagiaire ne reçoit aucune rémunération. L'existence de ce service gratuit est sévèrement critiquée par le barreau. M. Mitterrand le sait et s'était engagé avant le 10 mai à revoir ce système. C'est un des premiers dossiers qui seront réglés au cours des négociations avec le gouvernement.

Une réforme de l'aide judiciaire a aussi été promise par le candidat Mitterrand qui a déclaré que, pour ce service, les avocats devraient être rémunérés *« aussi justement que possible »*. Ce qui signifie qu'un sacrifice pourrait leur être de toute manière demandé.

Un statut remis en cause

3) *La faiblesse des revenus.* — Contrairement à une idée répandue, la plupart des avocats ne sont pas richissimes. En 1981, un membre du barreau sur six gagnait moins de 5 000 francs par mois et six sur dix avaient un revenu imposable inférieur à 8 300 francs. Comparés aux salariés, les avocats paient des cotisations très lourdes pour des prestations inférieures. Par exemple, une avocate qui accouche ne touche aucune indemnité journalière. Au nom de la solidarité nationale, on demande au barreau de combler le déficit du régime des autres professions non salariées non agricoles, mais les avocats estiment que les limites de l'acceptable sont aujourd'hui franchies. A cela s'ajoute un régime fiscal défavorable : pour un revenu déclaré de 120 000 francs, un avocat paie 16 % de plus d'impôts qu'un cadre.

4) *Des menaces sur la profession.* — La situation serait plus supportable si les avocats n'avaient pas le sentiment qu'ils sont menacés. Attachés au caractère libéral de leur profession, ils redoutent que ce statut soit peu à peu remis en cause. D'abord par les compagnies d'assurance dont certains sont devenus les salariés sans le nom : de quelle marge de manœuvre dispose un avocat dont le chiffre d'affaires dépend pour une part importante d'un unique assureur ? Ensuite par certains projets visant à réduire le nombre d'affaires soumises aux tribunaux, donc à retirer aux défenseurs une partie de leur gagne-pain.

Un de ces projets les inquiète particulièrement. On le doit à M. André Tunc, professeur à l'université Paris-I. Il vise à indemniser automatiquement les victimes des accidents de la circulation, fautives ou non. M. Badinter s'est empressé de prendre ses distances avec ces idées « extrémistes » mais l'idée d'une réforme n'a pas été abandonnée et les avocats n'ont été qu'à moitié rassurés.

Même si M. Mitterrand ne devait pas entrer dans le détail de ces revendications, il ne peut ignorer le malaise du barreau. On lui prêtait l'intention d'insister sur l'importance des négociations qui ont commencé sous la houlette de M. Mauroy, mais aussi d'inviter les avocats à faire preuve de dynamisme. Comme le souligne fréquemment M. Badinter, la profession n'est pas à l'agonie. Le droit européen et celui de la consommation notamment offrent aux avocats des perspectives qui, aux yeux du gouvernement, devraient les inciter à moins de morosité.

BERTRAND LE GENDRE.

● *Une nouvelle organisation d'avocats.* — Sous le nom d'Action pour la profession d'avocats, un nouveau syndicat vient de voir le jour. Créé sur l'initiative de Me Henry Jean-Baptiste, du barreau de Paris, cette nouvelle organisation, qui se veut *« apolitique »*, met en cause l'efficacité des syndicats existants. Elle dénonce les charges qui pèsent sur la profession, les *« horaires extravagants »*, la *« couverture sociale dérisoire »* des avocats et les lenteurs de la justice notamment. Le nouveau syndicat affirme grouper pour l'instant une centaine d'avocats, essentiellement parisiens, et qu'il n'hésitera pas à recourir à la grève s'il n'obtient pas satisfaction.

* APA, 29, rue de Clichy, 75009 Paris. Tél. : 281-08-73.

EN DÉPIT DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE PRÉVENTION

L'incarcération des mineurs ne sera pas supprimée

Le garde des sceaux, M. Robert Badinter, a clos vendredi soir 29 janvier le colloque organisé à Vaucresosm pendant deux jours sur l'éducation surveillée (« le Monde » des 27 et 30 janvier) en rappelant la « nécessité de repenser le droit pénal des mineurs soir 29 janvier le colloque organisé à Vaucresson pendant deux cadre de la réforme du droit pénal, celle du droit des mineurs pour rendre réellement exceptionnelle leur incarcération ».

Tous attendaient avec impatience le discours de clôture du garde des sceaux. Ils pensaient qu'à l'organisation spectaculaire de ce colloque devait correspondre l'annonce de décisions provoquant un changement radical de la justice des mineurs. Les deux commissions chargées d'étudier la prévention de l'incarcération des mineurs avaient unanimement estimée que *« le statu quo était impossible »*. Une majorité s'était dégagée pour la suppression totale de la détention provisoire des mineurs, certains estimant qu'on pouvait *« procéder par paliers »* et d'abord l'interdire pour les moins de seize ans *« A-t-on la volonté politique d'aller contre la détention provisoire des mineurs? »*, concluait-on dans une commission. *« C'est un problème de courage politique »*, renchérissait dans le débat général M. Alain Blanc, juge des enfants à Paris, représentant le Syndicat de la magistrature. *« Le gouvernement doit proposer, le législateur doit trancher. Il faut redéfinir un ordre public. »*

« Le responsable n'a pas besoin de s'entendre dire « chiche ! » *ou bien* « Avez-vous la volonté » politique ? », a répondu M. Badinter. *Le devoir du responsable est de faire en sorte que l'action soit entreprise et que cette action soit utile pour l'ensemble du pays. Nous sommes dans une démocratie. C'est le Parlement qui fait les lois même si le gouvernement souvent lui en offre le projet (...). Une majorité d'entre vous se prononce pour l'interdiction, ou l'interdiction par paliers, de la détention des mineurs. C'est refuser la réalité telle qu'elle se présente. L'approche abstraite est le plus souvent une approche erronée (...). Il faut prendre en compte l'infinie diversité des êtres humains et des situations humaines. La suppression complète peut relever de la réflexion, de l'analyse, de l'espérance mais ne relève pas de la réalité judiciaire de 1982. »*

Ce n'était évidemment pas une déclaration propre à susciter l'enthousiasme des quelque deux cent cinquante participants. Il reste que la majorité d'entre eux refusaient *« de s'enfermer dans une attitude purement négative à l'égard de cette initiative »*. Tous sont persuadés que l'éducation surveillée souffre d'être mal connue. Son action, si elle réussit, est aux antipodes du spectaculaire et la presse ne parle généralement que de ses échecs. Le mérite de ce colloque aura été de rompre avec cette habitude, d'appeler à une *« mobilisation générale »* face à la délinquance juvénile comme l'a redit en conclusion le garde des sceaux car *« la délégation de ces problèmes à des institutions spécialisées est une des sources du profond malaise actuel (...). Tout le pays doit prendre conscience que ce problème est aussi le sien »*.

JOSYANE SAVIGNEAU.

UN PATRON DU NORD CONDAMNÉ A UNE PEINE DE PRISON APRÈS LA MORT D'UNE OUVRIÈRE

(de notre correspondant)

Lille. — La 4e chambre correctionnelle de la cour d'appel de Douai, présidée par M. Aalbertini, a condamné à dix-huit mois de prison, dont six mois ferme, M. Jacques Leroy, président-directeur général de l'entreprise qui porte son nom et qui fabrique à Sin-le-Noble (Nord) de la poudre à récurer. C'est en 1975 qu'une employée, Mme Eliane Tayelle, fut atteinte de silicose pulmonaire, maladie directement liée à son travail.

La jeune femme porta plainte reprochant à M. Leroy de faire effectuer le travail dans des conditions malsaines, notamment dans des locaux pratiquement pas aérés, si ce n'est par un simple soupirail. Mme Tayelle devait mourir en décembre 1977 des suites de cette maladie. Plusieurs autres personnes furent d'ailleurs atteintes de cette silicose.

A la cour d'appel, le substitut M. Colleu réclama une peine de deux ans de prison dont six mois ferme : « Six mois avec sursis, dit-il, font passer l'éponge sur une faute extrêmement grave ». C'est le jugement qu'avait rendu le tribunal correctionnel de Valenciennes. M. Leroy a en outre été condamné à verser dix mille francs de dommages et intérêts à la C.F.D.T. qui s'était portée partie civile. — G.S.

● *Suicide de détenu.* — Un détenu de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, Yves Cramblin, s'est pendu dans sa cellule, jeudi 28 janvier, à l'aide d'une corde fabriquée à partir de chaussettes.

L'AFFAIRE ROUMÉAS AU TRIBUNAL DE BAR-LE-DUC

La déconfiture d'une société trop généreuse

Bar-le-Duc (Meuse). — *Une affaire de banqueroute avec la kyrielle des délits qui peuvent la constituer : présentation de faux bilan, abus de biens sociaux, destruction de pièces comptables, organisation de l'insolvabilité des dirigeants de l'entreprise en cause, etc., ce n'est déjà pas simple. Quand on y ajoute le délit de corruption résultant de découvertes faites au cours de l'enquête initiale, elle se complique encore et l'on ne sait plus ce qui doit l'emporter au moment où la justice se trouve saisie. On le sait d'autant moins qu'en la circonstance le dossier se trouve soumis à un tribunal incontestablement handicapé devant son ampleur, en regard des affaires qui lui sont ordinairement soumises.*

L'affaire des établissements Rouméas, société de travaux publics de Ligny-en-Barois — une faillite de 30 millions de francs, — dont on débattait depuis le 27 janvier devant le tribunal correctionnel de Bar-le-Duc présidé par M. Marc Merle, est assurément pour cette juridiction une épreuve. Et la défense des quinze prévenus, représentés par treize avocats avertis des subtilités de la législation sur les sociétés, ne manque pas d'en profiter. Les uns et les autres le prennent de haut face à un jeune substitut de vingt-six ans, M. Claude Bellenger, qui doit soutenir à bout de bras la thèse d'une accusation et d'une instruction dont ils disent pis que pendre. « Voilà, *accusent les uns,* comment on bâtit un roman ! » « Voilà, *renchérissent les autres,* comment on mélange tout faute d'avoir ordonné les expertises qui s'imposaient, faute d'avoir entendu et confronté suffisamment. Voilà comment on met des gens au ban de la société, pour une instruction que nous ne voulons pas qualifier ! » *Le prétoire de Bar-le-Duc permet des audaces qui, devant une juridiction spécialisée comme la onzième chambre du tribunal de Paris, ne serait pas de mise.*

Pour critiquable que puisse être l'instruction en cause, le dossier Rouméas n'est pas un dossier vide.

De notre envoyé spécial

Lorsque M. Claude Rouméas explique que certaines factures de 1969 ont été déménagées pour être détruites parce que le plancher de la salle des archives menaçait de s'écrouler sous le poids de la paperasse, on peut être sceptique. De même, lorsque pendant des années, la construction ou la rénovation des maisons des frères Claude et Roland Rouméas furent réalisées par des ouvriers de l'entreprise et mises à la charge de la société, on a beau dire que ces frais furent imputés au bout de plusieurs années aux comptes courants des dirigeants ou de leurs épouses, il reste que ce fut une imputation tardive et surtout très partielle.

De son côté, le commissaire aux comptes, M. André Pateyron, a eu du mal à expliquer comment il avait pu entériner, dans les années 1977, 1978 et 1979 qui précédèrent la faillite, des bilans confortablement bénéficiaires, alors qu'en 1980 il fallut soudain constater un trou de 12 millions. En fait, si les bilans avaient reflété la réalité, il aurait fallu convenir que l'on était déjà depuis plusieurs années en état de cessation de paiement. A qui la faute ? Aux banques qui consentirent longtemps des découverts dans la mesure où une société comme celle-là, dans le département de la Meuse, où elle avait connu la prospérité dans les années 60, devait être maintenue en raison des trois cents emplois qu'elle offrait, et auxquelles, par la présentation de bilans fallacieux, on pouvait faire croire qu'elle avait encore un avenir ?

Corruption ?

Roland Rouméas a confessé que sa formation ne l'avait pas préparé à des situations comme celle à laquelle il se trouva soudain confronté. Est-ce suffisant pour qu'il n'ait pas pu s'apercevoir que ce n'était pas une bonne façon de gérer que de faire payer par la société les frais de voiture de son épouse et de celle de son frère ? Bagatelle, certes, que ces 400 000 francs d'essence et de vidanges en dix ans en regard d'un passif de 30 millions. Mais la bagatelle s'ajoutait à bien d'autres.

Cependant ils ruent dans les brancards, les Rouméas, tout comme leurs épouses, qui profitèrent de mises en liberté pour réaliser les actifs dont ils disposaient et les transmettre à d'autres membres de la famille étrangers à l'affaire. Voilà pour le survol de la faillite.

Il reste la corruption. Sur ce chapitre, on quitte les incidences régionales. Les personnes en cause sont en effet des fonctionnaires ou assimilés, d'organismes d'Etat ou parisiens. D'une part, M. Robert Regard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, détaché au ministère de la défense en qualité d'adjoint au directeur de l'infrastructure de l'armée de l'air (DIA). De l'autre, MM. Maurice Bouiller, chef de division à la R.A.T.P., et Lizier Masson, inspecteur à la R.A.T.P. Tous trois ont bénéficié d'avantages en nature ou en espèces de la part des Rouméas. Thèse de l'accusation : ces avantages — voyages en avion, à Londres, au Maroc pour M. Regard, en Inde et au Népal pour M. Masson, en Norvège pour M. Bouiller, complétés par le paiement de location de voitures pendant une longue période au bénéfice de M. Regard, par des remises de fonds à M. Bouiller — ont abouti à favoriser l'entreprise Rouméas pour l'octroi de marchés à la DIA ou, pour la R.A.T.P., à des arrangements permettant de renflouer certains chantiers déficitaires par des tranferts de fonds prélevés sur des chantiers bénéficiaires.
bénéficiaires ?

M. Regard conteste avec véhémence : *« Je ne pouvais*, a-t-il expliqué en substance, *commettre aucun abus de pouvoir. D'abord, ce n'est ni dans mon goût ni dans mon tempérament. Ensuite, la technique des marchés publics de l'Etat me l'interdisait. Je n'avais à connaître que de marchés dépassant 5 millions de francs. Or tous les marchés Rouméas sont inférieurs à cette somme. De surcroît, les appels d'offres étaient confiés à des services extérieurs à la DIA, comme les directions départementales de l'équipement ou le Service technique des bases aériennes (S.T.B.A.). Je ne pouvais donc suivre l'exécution de marchés dont je n'avais pas la responsabilité. »*

Son supérieur, le général Uhrig, directeur de la DIA à l'époque, a confirmé ses dires avec toutefois cette réserve : *« M. Regard pouvait cependant participer à l'examen des appels d'offres au S.T.B.A., et, si son point de vue alors l'emportait, nous entérinions le dossier lorsqu'il nous revenait. »*

Les imprudences et le cachot

Il se trouve qu'à ce service technique siégeait aussi M. Tixier, qui, lui, était non seulement un ami de longue date de la famille Rouméas, mais en outre détenait des actions dans sa société. M. Tixier, interpellé, s'est donné la mort pendant sa garde à vue, à Paris, en laissant ce mot : *« Pour des imprudences, le cachot, c'est trop. »*

M. Regard refuse l'amalgame. Le cas de M. Tixier n'est pas le sien, ni de près ni de loin. Il reste qu'il a bénéficié par l'intermédiaire de sa secrétaire, Mlle Colette Despois, elle aussi inculpée, de ces locations de voitures par la société Rouméas. « *Oui*, dit-il, *mais ce n'est pas la société qui payait, c'était M. Roland Rouméas, que je connais et qui m'apportait ainsi simplement une aide personnelle. On n'a pas voulu admettre qu'il puisse y avoir entre amis des actes gratuits.* »

M. Regard reste amer. On l'a suspendu de ses fonctions avec demi-traitement. Il espère bien que le tribunal, en le relaxant, lui permettra de retrouver ses 30 000 francs mensuels et les avantages qui s'y ajoutaient.

La R.A.T.P., elle, a été moins sévère avec MM. Bouiller et Masson, qui sont toujours en fonction. L'avocat des deux prévenus n'est-il pas Me Darribet, avocat en titre de cette même R.A.T.P. ? Les représentants de la Régie ont été catégoriques : aucun préjudice, aucune preuve, à leurs yeux, de faute quelconque. La R.A.T.P. signifie sans équivoque au tribunal de Bar-le-Duc que ses affaires intérieures ne doivent pas sortir de son giron.

M. Claude Bellenger, qui a éprouvé bien du mal tout au long de ce débat au terme duquel le jugement sera mis en délibéré jusqu'au 17 février, n'en a pas moins requis des peines sévères : au moins quinze mois avec sursis contre les épouses Rouméas ; trois ans, dont un ferme, contre Claude Rouméas ; cinq ans, dont deux fermes contre son frère Roland ; deux ans avec sursis contre Mlle Despois, secrétaire de M. Regard ; cinq ans, dont au moins deux fermes contre ce dernier, et la même chose contre les deux prévenus de la R.A.T.P., MM. Masson et Bouiller, *« car même si la corruption n'était plus retenue, le trafic d'influence devrait l'être »*.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

FAITS ET JUGEMENTS

L'état « détestable » des prisons françaises.

M. Robert Badinter, ministre de la justice, a estimé, jeudi 28 janvier sur Radio-Monte-Carlo que les prisons françaises étaient dans un état « détestable ». Il a ajouté que, pour certaines, elles étaient *« au-dessous des normes de la convention européenne des droits de l'homme »* et que la France pourrait être « condamnée » à cause de cette situation.

[Cette déclaration de M. Badinter intervient alors que la France vient de ratifier l'article 25 de la convention européenne des droits de l'homme. Cet article permet à tout individu s'estimant victime d'une violation de la convention de saisir la Commission de Strasbourg. La déclaration du ministre français donne des arguments à ceux qui seraient tentés d'invoquer l'article 3 de la convention : « Nul ne peut être soumis (...) à des peines ou traitements humains dégradants. »]

Le franc du poète.

Déjà relaxé à plusieurs reprises par le tribunal de police pour de nombreuses contraventions relevées à son encontre (*le Monde* des 19 décembre 1979 et 3 janvier 1980), John Guez, qui se veut *« poète, auteur, compositeur et saltimbanque »*, a obtenu en référé, jeudi 28 janvier, un nouveau succès, en comparaissant devant M. Michel Raynaud, premier vice-président du tribunal de grande instance de Paris.

En butte aux tracasseries incessantes des gardiens de la paix du quatrième arrondissement, qui lui reprochent de ne pas se cantonner sur la « piazza » du Centre Georges-Pompidou, où les baladins ont droit de cité, mais d'installer plutôt ses pénates sur la place Edmond-Michelet, à vingt mètres de là, John Guez accuse la police de *« voies de fait »*. Outre les gaz d'échappement des cars de police dispensés tout exprès pour le dissuader de continuer son récital, il doit subir, expliquera-t-il, la promiscuité insistante de fonctionnaires en civil, pendant que d'autres, en uniformes ceux-là, d'autres, en uniforme ceux-là, dispersent continuellement un auditoire pourtant friand de ses improvisations burlesques...

S'il a écarté la responsabilité du maire de Paris, M. Raynaud n'en a pas moins invité le préfet de police *« à interdire l'emploi de mesures d'exécution d'office »*, qui *« ne sont autorisées par aucun texte législatif »* et, par conséquent, constituent *« des voies de fait »* en ce qu'elles *« ont eu pour effet de porter atteinte à la liberté d'aller et venir et à la liberté d'expression des demandeurs et des passants »*.

● *Double meurtre en Seine-et-Marne.* — Un couple d'Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne), M. Gérard Leverrier, trente-neuf ans, photograveur, et son épouse Monique, trente-six ans, ont été assassinés dans la nuit du jeudi 28 au vendredi 29 janvier dans leur pavillon. Leurs quatre enfants, qui dormaient à l'étage, n'ont rien entendu. M. Leverrier a été retrouvé dans sa chambre et son épouse dans la cuisine. A ses côtés se trouvait une douille de 22 long rifle. Des traces d'effraction ont été découvertes sur les volets d'une des fenêtres.

Mme Leverrier s'occupait de plusieurs œuvres sociales et en particulier d'adolescents souffrant de difficultés d'adaptation et placés en milieu ouvert. Les policiers du S.R.P.J. de Versailles, chargés de l'enquête, observent le plus grand mutisme sur ce double assassinat.

● *Le jeune Philippe,* âgé de seize ans, qui, jeudi 28 janvier, avait détourné un car jusqu'aux Pays-Bas, devait être rapatrié par avion samedi 30 janvier depuis Eindhoven et remis aux autorités judiciaires françaises, nous indique notre correspondant aux Pays-Bas, René Ter Steege.

Les six adolescents qui avaient été pris en otage sont rentrés vendredi 29 janvier en fin d'après-midi, à Braine (Aisne). Ils ont été entendus par des inspecteurs de la police judiciaire d'Amiens (Somme). L'un d'entre eux, Bruno, qui fut le dernier otage, a expliqué que Philippe avait pu revoir Marita, son amie néerlandaise, avant d'être interpellé pr la police néerlandaise. Philippe et Bruno s'étaient rendus en auto-stop jusqu'au domicile de Marita après avoir abandonné le car et les cinq autres otages. L'arme a été retrouvée par la police dans un fossé. Plusieurs familles des jeunes lycéens pris en otage ont déposé plainte.

ÉDUCATION

L'interdiction aux mineurs d'un film sur l'avortement et la contraception

LES CENSEURS DE BELLEY

La décision de M. Alain Savary d'inviter l'institution scolaire à « conduire une politique active en matière d'éducation sexuelle », et à participer à la campagne d'information sur la contraception lancée par le ministère des droits de la femme (« le Monde » du 23 décembre 1981), suscite parfois des remous en province. Ainsi, à Belley (Ain), les activités du club santé du lycée le Promenoir, chargé de ce « dialogue » entre adultes et jeunes, ont provoqué, en décembre dernier, un conflit entre parents et élèves ainsi qu'entre l'administration et le corps médical de la ville.

Le film que voulaient projeter les enseignants et les lycéens a finalement été interdit aux mineurs par le maire, M. Charles Millon, député U.D.F. Cette discorde locale, qui continue, illustre la complexité de l'action de l'éducation nationale en ce domaine : comment ne pas heurter les convictions diverses des parents et les susceptibilités du corps médical, tout en satisfaisant la demande des lycéens et des collégiens ?

Belley. — Il aura suffi d'un film pour que chacun se dévoile. Un document, un témoignage. De ces images qui racontent sans apprêt une expérience : ici, celle du M.L.A.C. (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception) d'Aix-en-Provence, de 1975 à 1977. Avortements illégaux, procès, loi Veil... : l'histoire d'une lutte et des femmes qui l'animent. Le propos est sans conteste militant : « *Regarde, elle a les yeux grands ouverts* » — c'est le titre — s'en prend en effet au « *pouvoir médical* ».

De quoi débattre, donc. C'était du moins le sentiment des enseignants et élèves qui animent le club santé du seul lycée belleysan qui, en novembre dernier, acceptèrent la suggestion du Planning familial d'en organiser la projection dans les locaux scolaires. Rien ne s'y opposait : discutable, le film n'en était pas moins respectable, dûment contrôlé et autorisé, circulant depuis plusieurs années de ville en ville.

On s'y opposa pourtant, en un curieux ballet où s'entremêlent pouvoir parental et pouvoir médical, ordre public et ordre moral. « *Un vrai Clochemerle* », commente le proviseur, M. Buffat, qui serait tenté de réduire l'incident aux dimensions d'une sotie provinciale. Un peu de ça, sans doute. Mais beaucoup plus aussi : une leçon de choses sur les difficultés de l'information sexuelle à l'école.

Premier acte. Des parents s'émeuvent et demandent à visionner le film préalablement. Les lycéens refusent, tempêtent, crient à la censure. Les premiers, adhérents de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P.-Schléret), se retournent vers l'administration de l'établissement. Soumis à de fortes pressions — en particulier un appel téléphonique de la « *secrétaire du préfet* » qui se révélera être un faux — le proviseur, « *afin de protéger la communauté scolaire* », annonce que la projection n'aura pas lieu au lycée, mais dans un local municipal — le club du troisième âge... Les élèves sont satisfaits. Fin du premier acte.

Au deuxième, le maire entre en scène. Pas n'importe quel maire : à l'hôtel de ville depuis 1977, élu député U.D.F. en 1973 (Ain, 2e circ.), M. Charles Millon est de ces jeunes hommes — il a trente-six ans — qui, à l'Assemblée nationale, incarnent dans l'adversité la majorité d'hier. Brillamment réélu au premier tour en juin dernier, il ne cesse, depuis, de monter au créneau, dans le débat sur les nationalisations en particulier. Médecins ou parents d'élèves, ses amis sont donc nombreux qui l'adjurent d'intervenir. Ils ne seront pas déçus : le 4 décembre, « *en vertu des pouvoirs qui* [lui] *sont conférés* », M. Millon interdit « *le spectacle* » aux moins de dix-huit ans. Dans une lettre aux organisateurs, il s'en explique : « *Ce film risque de provoquer, sur le plan local, des protestations suscitées par son caractère, que des familles jugeraient immoral.* »

Ordre public, ordre moral

Evidemment, les lycéens n'apprécient guère. Après avoir investi la mairie à une trentaine, ils obtiennent une entrevue : M. Millon autorise finalement la vision

De notre envoyé spécial

du film... aux mineurs accompagnés ou munis d'une autorisation parentale. La projection a ainsi lieu, le 8 décembre, mais sous le « *filtrage* » vigilant de deux « gardes municipaux » — des employés en uniforme bleu — qui inspectent les cartes d'identité et recueillent les autorisations parentales Le débat est houleux et les jeunes affirment, aujourd'hui, n'y avoir guère eu la parole.

Le troisième acte — l'épilogue — se joue encore. La première scène a pour cadre le conseil municipal, où l'un des conseillers socialistes s'étonne que les autorisations parentales soient encore empilées sur le bureau du maire. Vive polémique, au bout de laquelle lesdites autorisations seront officiellement passées au broyeur, en présence du conseiller socialiste. Le second tableau risque de se perdre dans les méandres des procédures administratives. Les animateurs locaux du Planning familial envisagent envisagent, en effet, de porter plainte contre M. Millon pour « abus de pouvoir ». « *N'a-t-il pas pris une mesure d'ordre public en invoquant l'ordre moral, c'est-à-dire les motivations privées ?* » interroge M. André Carroz, secrétaire de la section socialiste et membre du Planning.

La jurisprudence est complexe : M. Millon peut invoquer des précédents, des arrêts du Conseil d'Etat ayant approuvé l'interdiction de films par des maires — à Nice, Calais ou Montpellier... — en raison de leur « *immoralité* », assortie de certaines « *circonstances locales* ». Cependant ces critères sont éminemment subjectifs et les mêmes arrêtés en recommandent un usage prudent (1). La justice pourrait donc départager les plaideurs : moral partout ailleurs, le film du MLAC était-il immoral à Belley ?

Le pouvoir médical

Ce n'est là que l'écume d'un débat plus vaste. A chacun de se justifier. Car il y a ce que l'on dit et ce que l'on montre : à Belley, certains parlent fort crûment de l'objet de leur censure.

« *Un film provocateur*, clame le docteur Alain Lausi, responsable de la P.E.E.P. *De la gynophilie, de la gynoconerie ! Des espèces de guerrières aux pieds nus qui prônent l'autogestion de leur corps, en dehors de la participation du médecin.* » Le docteur Lausi, qui s'avoue « *un peu rétro* », partage « *beaucoup des conceptions* » du mouvement « Laissez-les vivre », et dit être le médecin et l'ami personnel de M. Millon, juge « *très grave* » cete remise en cause du privilège médical. « *C'est vrai*, ajoute-t-il, *qu'il ne faut pas douze ans pour apprendre à foutre un speculum au fond d'un vagin, mais il faut un certain nombre d'années pour savoir prescrire la pilule* ».

Ses conceptions en matière d'information sexuelle sont arrêtées : « *La pilule c'est un médicament. Il faut prévenir des dangers que cela comporte : dix, vingt fois plus d'œstrogènes que dans le veau ! L'avortement (...) : il faut que la fille soit consciente de ce qu'elle fait (...). Pas la culpabiliser à mort, pas la traiter de salope, mais qu'elle n'aille pas avorter comme elle va pisser* ».

Responsable du service d'accouchement et de gynécologie chirurgicale de l'hôpital de Belley, le docteur Daniel Bernardin ne se dissocie pas de son confrère. Ce film sur la « *démédicalisation de l'avortement et de l'accouchement* » l'a scandalisé : « *On n'y voit que des femmes, c'est des gouines (...). On entend l'Internationale pendant une heure et demie ! Tout le quartier vient caresser les jambes d'une fille !* ». Le docteur Bernardin estime qu'en cette affaire l'éducation nationale a ignoré « *les compétences des spécialistes* ». Aussi s'étonne-t-il de la présence, parmi les adultes du « club santé », de « *célibataires qui n'ont rien à y faire* ». Critiqué par le planning familial pour sa pratique actuelle des I.V.G. (interruptions volontaires de grossesse), uniquement sous anesthésie générale — ce qui en augmente le prix, la durée et les risques — il affirme que c'est « *trois fois sur quatre* » le désir des femmes qui, sous anesthésie locale, « *vivent plus mal leur avortement* ». Quant à la pilule, il estime qu'il « *ne faut pas la donner à une gamine de quatorze ans (...), et essayer de la mettre dans un contexte où elle en a besoin le plus tard possible* ».

Tartuffe

M. Millon s'en tient, pour sa part, au privilège parental. Dans son bureau de maire, toujours décoré d'un portrait de M. Valéry Giscard d'Estaing en tenue de président de la République, il plaide pour « *le rôle essentiel, fondamental et unique de la famille* », lieu idéal d'une éducation sexuelle à ses yeux « *nécessaire, indispensable même* ». Cependant ses convictions l'opposent à la loi Veil de 1976 — « *J'aurais préféré une loi sur l'adoption et la famille* » — et à la libéralisation de la contraception pour les mineurs : « *Un mineur est mineur, politiquement, financièrement, et vous voulez que, dans un domaine essentiel de leur vie, ils soient majeurs !* » Quant à son arrêté d'interdiction, il le juge fort libéral : « *la plus belle des démocraties, c'est de respecter la minorité.* »

Au pouvoir des parents et des médecins, le proviseur du lycée oppose la responsabilité incontournable du système scolaire : « *Les parents ne se rendent pas toujours compte. Ils n'imaginent pas que 50 % des filles du lycée prennent sans doute déjà la pilule ou qu'un élève sur deux ne parle pas de « ça » en famille.* » Les dits élèves confient leurs rancœurs, les « *cancanneries* » d'une ville de huit mille habitants, les convocations chez le « *surgé* » pour « *tenue incorrecte* » quand un gars et une fille sont pris se tenant la main, les avortements silencieux de « *copines, à Chambéry, pour pas que ça se sache* »...

Belley a changé avec le temps. La célébrité locale est Jean-Anthelme Brillat-Savarin, épicurien bonhomme et tolérant qui, député du tiers-état en 1789, se fit ensuite connaître pour sa *Phisiologie du goût*. Selon les lycéens, Tartuffe l'a détrôné : « *Pour Pulsion ou Christiane F..., il n'y avait personne à l'entrée du Modern cinéma pour surveiller les moins de dix-huit ou treize ans !...* » Et de parodier Molière : « *Couvrez ce film...*

« *Par de pareils objets les âmes sont blessées.*

Et cela fait venir de coupables pensées. »

EDWY PLENEL.

(1) En 1954, le maire de Nice avait interdit la projection sur le territoire de la commune de divers films revêtus du visa ministériel de contrôle. Saisi, le Conseil d'Etat devait arrêter le 18 décembre 1959, que l'interdiction est légale dans la mesure où « *la projection est susceptible d'entraîner des troubles sérieux ou d'être, à raison du caractère immoral dudit film et de circonstances locales, préjudiciable à l'ordre public* ». Des arrêts ultérieurs évoluent entre une interprétation large ou restrictive de ces « *circonstances locales* ». L'un de ceux-ci (19 avril 1963, ville de Dijon, etc.) relatif aux *Liaisons dangereuses* les détailles ainsi : « *composition particulière de la population* », « *protestations* », de « *milieux divers* ». « *La jurisprudence actuelle du Conseil d'Etat doit inciter les maires à manier avec prudence les pouvoirs qui leur ont été reconnus* » commentant MM. Braibant, Long et Weil (*Les grands arrêts de la jurisprudence administrative, Sirey*, 1969).

Difficile neutralité

Depuis une circulaire du 23 juillet 1973, introduisant l'information sexuelle dans les programmes de sciences naturelles des classes de sixième et cinquième, la doctrine officielle distinguait l'information sexuelle — en fait, un enseignement de la reproduction humaine, — et l'éducation sexuelle — dispensée facultativement, en dehors des heures de cours et sous la responsabilité des familles.

Sans bouleverser ce dispositif, les recommandations de M. Alain Savary, telles que les exprime une note de service du 8 décembre 1981, vont au-delà. L'éducation sexuelle est désormais encouragée afin de « *préparer les jeunes adolescents aux changements physiologiques de la puberté (...). De même faut-il, plus tôt et plus complètement qu'aujourd'hui, assurer l'information des élèves sur la reproduction, la régulation des naissances et ses techniques* ». La multiplication volontariste des « clubs santé » est conseillée « *afin de favoriser l'expression de leurs besoins par les jeunes* ». « *Une solide formation des maîtres, notamment dans les écoles normales* », est enfin recommandée.

Ces dispositions se heurtent évidemment à de multiples sensibilités. Le sujet est délicat et les problèmes qu'il soulève ont été comparés à ceux posés par l'introduction de la politique dans les établissements scolaires. « *La position de fond est clair, c'est la neutralité*, estime M. Michel Jouve, chargé de ce dossier au cabinet de M. Savary. *L'école ne doit pas être incitatrice à un comportement sexuel. Mais elle doit donner aux adolescents les moyens du choix, l'éclairer pour qu'ils aient un comportement responsable face à leur propre sexualité* ». « *C'est aux parents qu'il incombe de proposer une éthique sexuelle à leurs enfants* », ajoute M. Savary, dans le magazine *Parents* (décembre 1981).

Il reste que la « *neutralité* » est une position difficile : l'éducation sexuelle ne peut se réduire à l'évocation de la reproduction humaine. Celle du plaisir de doit-elle pas y trouver place ?

SCIENCES

L'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Le futur office parlementaire devrait être doté de pouvoirs étendus

Un « *office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques* », aux pouvoirs sans doute assez étendus, va être créé cette année, très probablement à l'occasion de la session de printemps du Parlement.

L'idée de mettre sur pied un tel office, destiné à donner aux élus les moyens de mieux apprécier les enjeux et les conséquences scientifiques et techniques des textes qu'ils ont à connaître ou des grands débats qui peuvent agiter la communauté nationale, avait été avancée, lors de sa campagne électorale, par M. Mitterrand. Le gouvernement jugeant que l'initiative, dans cette affaire, doit revenir au Parlement, une proposition de loi créant l'office sera déposée, dès l'ouverture de la session de printemps, par des députés du groupe socialiste.

Le bureau du groupe a approuvé, mercredi 27 janvier, les grandes lignes du projet, préparées par une équipe de députés et de sénateurs. Le sujet devrait être à l'ordre du jour des journées parlementaires socialistes, à la fin du mois de mars. La discussion au Parlement pourrait, éventuellement, avoir lieu au cours de la même période que les débats des deux assemblées sur le projet de « *loi de programmation et d'orientation pour la recherche et le développement technologique de la France* » que le gouvernement va leur soumettre.

L'office, dont la dénomination définitive n'est pas encore fixée, sera commun aux deux assemblées auprès desquelles il devra jouer un rôle de conseil ; il devrait avoir un statut assez proche des délégations permanentes qui existent déjà au Parlement (par exemple sur l'audiovisuel ou sur les problèmes démographiques), et réunir un certain nombre d'élus des deux chambres (sans doute plus de députés que de sénateurs, pour respecter la proportion des effectifs de l'Assemblée et du Sénat). Créé en principe cette année, il devrait pouvoir lancer ses premières actions au début de 1983, grâce aux moyens qui devraient lui être affectés au budget (on parle d'une vingtaine de millions de francs au début).

A la différence de l'organisme similaire qui existe aux Etats-Unis (Office of Technology Assessment), l'office parlementaire, employant un personnel permanent réduit, devrait travailler essentiellement en passant des contrats avec des organismes ou des experts extérieurs.

Les programmes pourront s'étaler sur des durées variables : six mois à un an pour des sujets délimités déjà très étudiés (par exemple l'intérêt des surgénérateurs), plusieurs années pour des sujets vastes, importants et qui restent à « défricher » (par exemple les impacts du développement de la génétique ou des biotechnologies).

La décision de lancer ces programmes reviendrait aux parlementaires membres de l'office ; des propositions pourraient leur être adressées par les bureaux des assemblées, à la demande des présidents de commissions ou des présidents de groupes, ou, éventuellement — mais ce point n'est pas encore tranché — par une démarche commune d'une soixantaine de députés ou de sénateurs.

L'office sera probablement assisté de deux conseils : un conseil scientifique d'une dizaine de membres, pouvant émettre des avis sur les méthodes à suivre pour réaliser au mieux les programmes décidés ; un comité consultatif d'une quinzaine de personnes, représentant syndicats, organisations professionnelles et associations, pourra aussi donner son avis, notamment sur les méthodes et le champ des enquêtes.

A l'image des commissions d'enquête parlementaires, l'office devrait disposer de pouvoirs d'investigation étendus — allant jusqu'à l'obligation de comparaître. Mais à la différence de ces commissions, dont les travaux, limités dans le temps, restent secrets à l'exception du rapport final, l'office, permanent, devrait pouvoir, en règle générale, travailler au grand jour, notamment en décidant la publication des travaux, des enquêtes et des auditions réalisées, voire en intégrant à ces programmes une phase d'auditions publiques.

La création de cet office, qui aura à connaître autant des choix « scientifiques » que des choix « technologiques » (par exemple pour éclairer les élus sur les « grandes masses » des budgets de la recherche) suscite un profond intérêt au sein du Parlement, affirme M. Robert Chapuis, député de l'Ardèche, l'un des membres de l'équipe qui prépare le projet. Il est vrai que des propositions de ce type avaient été avancées, il y a quelques années, par des élus de la majorité d'alors, notamment M. Julien Schwartz, alors député R.P.R. de la Moselle ; elles s'étaient toujours heurtées au veto du gouvernement. Leurs collègues de la nouvelle majorité ont plus de chance. — X. W.

L'ESA CONFIE A MATRA L'ÉTUDE DU SATELLITE EUROPÉEN D'ASTRONOMIE HIPPARCOS.

La société française Matra vient de se voir confier par l'Agence spatiale européenne (ESA) l'étude technique détaillée (contrat de phase B) du satellite européen d'astronomie Hipparcos. Les conclusions de cette étude d'une vingtaine de millions de francs devraient être rendues dans le courant du mois d'octobre de cette année. Ce n'est qu'après que la phase de réalisation proprement dite du satellite — son coût est estimé à quelque 600 millions de francs — pourra être engagée.

Par ses performances en orbite, le satellite Hipparcos devrait permettre le renouvellement d'une partie fondamentale de l'astronomie — l'astrométrie — en mesurant de manière précise les positions de quelque cent mille étoiles pour connaître leur distance et leurs mouvements (*le Monde* du 7 mars 1980). La précision réclamée pour ces mesures — le deux millième de seconde d'arc — est en effet extrêmement difficile à obtenir. Du succès obtenu dans la mise au point des instruments de ce satellite dépendra donc la réussite de cette mission de deux ans et demi, confiée au satellite Hipparcos, qu'Ariane lancera du centre spatial guyanais en 1986.

CARNET

Naissances

— François Lesprit et Marie Christine, née Gautrelet, laissent à Marine la joie d'annoncer la naissance de

Renaud,

à Paris, le 23 janvier 1982.
3, rue Naimette,
4000 Liège (Belgique).

— Marilyne Zafiropulo et Dominique Langlade sont heureux d'annoncer la naissance de

Paul, Emmanuel,

le 25 janvier 1982,
17, rue de Grenelle,
Paris 7e.

Décès

— On nous prie d'annoncer, le décès de

Mme Marcel BUNOUST,
née Jeanne Nicolier

survenu le 27 janvier 1982.

Le service religieux aura lieu le 1er février, à 8 h. 30, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, Paris 16e.

De la part de :
M. Marcel Bunoust,
son époux,
Mme Nicole Bunoust,
sa fille,
Mlle Laurence Bunoust,
sa petite-fille,
Et toute la famille.

31, boulevard Exelmans,
75116 Paris.
22, rue d'Alésia.
75014 Paris.

— Toulouse,
Les familles Delrat, Vigier,
parentes et alliées,
Le conseil d'administration du centre familial ménager du château Sage,
Le conseil d'administration de l'U.R.I.O.P.S.S. Midi-Pyrénées,
font part du décès de

Mlle Jeanne COLOMBIE,

survenu à Toulouse, le 29 janvier 1982.

Les obsèques auront lieu le lundi 1er février 1982, à 10 heures, en l'église Saint-Simon, à Toulouse, 31100 Toulouse - 99, r. Régualongue.

— L'Institut français d'architecture,
a la douleur d'annoncer le décès de

Bernard HAMBURGER,
architecte

6, rue de Tournon, Paris 6e.
[*Le Monde* du 30 janvier.]

— Le Provincial de France,
La Mission ouvrière jésuite,
Les Pères et Frères de la Compagnie de Jésus,
Mgr F. Fretellière, évêque de Créteil
Les prêtres d'Ivry.
Ses frères et sœurs :
Mme Antoine Kroëll,
Mlle Antoinette Lacan,
Mme Georges Lacan, en religion sœur Catherine de Gênes
M. et Mme Roger Adolphe Lacan,
M. et Mme Gérard Lacan,
Le docteur François Decaux,
M. et Mme André Lacan,
Toute sa famille,
Et ses nombreux amis,
ont le regret de faire part du décès de

Jean LACAN s. j.

Les obsèques auront lieu le 3 février, à 10 heures, en l'église Sainte-Croix d'Ivry-Port, 41, rue Lénine.

Ni fleurs, ni couronnes.

[Né en 1913, dans une famille parisienne, Jean Lacan avait été ordonné prêtre en 1943. Cousin du psychanalyste Jacques Lacan, récemment décédé, membre de la Compagnie de Jésus, Jean Lacan avait exercé son ministère essentiellement dans les milieux démunis. Il fut coordonateur de la Mission ouvrière des jésuites.

Ancien vicaire de Notre-Dame-de-la-Gare, dans le treizième arrondissement re Paris, il officiait dans une paroisse d'Ivry-sur-Seine depuis 1964. Il visitait régulièrement les prisonniers de Fresnes et était aumônier à plein temps de l'hôpital Charles-Foix d'Ivry, s'attachant tout spécialement aux malades âgés.

Jean Lacan était un prêtre « de terrain », qui n'a eu d'autre ambition que l'assistance aux pauvres et aux marginaux.]

— Mme Micheline Laval,
François Laval,
Mme Renée Laval,
Mme Claude Laval,
son épouse, son fils, sa mère et sa sœur ainsi que sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre LAVAL,
Ingénieur thermicien à l'A.P.P.A.V.E.

survenu le 28 janvier 1982, à l'âge de cinquante-sept ans.

Les obsèques auront lieu mardi 2 février 1982, à 14 h. 15, à l'église Saint-Pierre de Brétigny-sur-Orge, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille.

19, allée des Violettes,
Parc de Carouge,
91220 Brétigny.

— Mme André Morel,
M. et Mme Pierre Morel,
Mlle Hélène Morel,
M. Frédéric Morel,
M. Arnauld Morel,
Sa belle-sœur,
Neveux et petits-neveux,
Les familles Segond, Guillou, Taddei, Gruson, Migaux, Topard.
font part du rappel dans la maison du Seigneur, le 27 janvier 1982, dans sa quatre-vingt-cinquième année de

Mlle Marcelle MOREL,

Le service religieux sera célébré dans l'intimité, le lundi 1er février 1982, à 8 h. 30, en l'église réformée Sainte-Marie, à Paris.

« Et voici je suis avec vous jusqu'à la fin du monde. »

Matthieu XXVIII, 20

57, avenue Sainte-Marie,
94160 Saint-Mandé.

— Voiron - Moirans
M. Joseph Morel,
président-directeur général,
MM. les administrateurs et l'ensemble du personnel des Registres Le Dauphin,
ont la douleur de faire part du décès de leur directeur général

M. Jean-Louis MOREL,

survenu le dimanche 24 janvier 1982, à l'âge de quarante-deux ans.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 26 janvier, à 14 heures, en l'église de Moirans (Isère).

— M. et Mme Emmanuel Pignault,
ses parents,
Mlle Frédérique Pignault,
sa sœur,
Les familles Pignault, Farion, Micaëlli, Nicolaï, Magnan, Firobind et Tagnati, parentes et alliées,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Stéphane PIGNAULT,

survenu accidentellement à Paris, le 23 janvier 1982, à l'âge de vingt-trois ans.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Meaux, le vendredi 29 janvier 1982, dans l'intimité familiale.

Que ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui.

— Mme Laurent Testu,
Mlle Charlotte Testu.
M. Nicolas Testu.
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Laurent TESTU,

survenu le 27 janvier 1982, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 2 février 1982, en l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard du Montparnasse, métro Vavin, à 15 h. 45.

— Les collaborateurs du groupe fiduciaire Fortuny,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Laurent TESTU,

survenu le 27 janvier 1982, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 2 février 1982, en l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard du Montparnasse, métro Vavin, à 15 h. 45.

Anniversaires

— Le 31 janvier 1962 disparaissait

M. Robert LACHAUD,
professeur d'anglais

Ceux qui ont gardé son souvenir auront une pensée pour lui.

— Il y a six mois,
docteur Maurice RODDIER
quittait ses amis.

Merci à tous ceux qui l'ont aimé de garder vivant son souvenir en leur cœur.

138, avenue de Suffren,
75015 Paris.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris V, lundi 1er février, 9 heures, amphithéâtre Durkheim, M. Sami Abi-Tayeh : « Structure socio juridique du phénomène électoral au Liban ».

— Université de Paris II, lundi 1er février, à 15 heures, salle des commissions, Mlle Alvina Burek : « Les risques couverts et les risques exclus dans l'assurance maritime en droit comparé français, anglais et yougoslave ».

— Université de Paris I, mardi 2 février, à 15 h. 30, salle C 22-04 (centre Tolbiac) M. Lucien Thiriet : « Economie nucléaire et économie nationale ».

— Université de Paris I, mercredi 3 février, à 15 heures, salle des commissions (centre Panthéon), M. Jean Danet : « Droit et disciplines de production et de commercialisation en agriculture ».

— Université de Paris VIII, mercredi 3 février, à 15 heures, salle G 201, M. José Gil : « Le corps comme champ du pouvoir ».

MUSIQUE

« LOHENGRIN » A L'OPÉRA

Les limites d'une mise en scène

La nouvelle présentation de *Lohengrin* à l'Opéra de Paris (où l'œuvre de Wagner n'avait pas été jouée depuis 1959) s'inscrira de façon fort honorable au répertoire; elle ne laissera sans doute pas de très grands souvenirs.

Comme à Milan en décembre, c'est la direction musicale surtout qui en fait le prix. L'administrateur de l'Opéra de Hambourg, Christoph von Dohnanyi, donne à la partition toute sa grandeur mystérieuse, sa rudesse guerrière, sa violence et sa tendresse, même si le prélude avait d'abord paru un peu lisse comme un miroir, sans tout à fait assez de mouvance intérieure. Mais ensuite, quelle splendeur sonore, dans un caractère certes plus spécifiquement allemand qu'Abbado. L'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra sonnant avec une magnificence et une transparence exceptionnelles, ce qui n'était pas le cas ces derniers temps.

La distribution est difficilement contestable avec des chanteurs considérés comme les meilleurs d'aujourd'hui, une référence qui n'est cependant pas absolue... Peter Hofmann (le Siegmund de Boulez à Bayreuth) est très supérieur à René Kollo, blond et beau Lohengrin, malgré un port souvent bas, aussi expressif que possible dans ce rôle fort statique; sa voix, très belle, a un accent prenant, surtout dans les envolées soutenues, tel le récit du Graal, bien que les harmoniques et l'étoffe du timbre paraissent un peu lourds dans les phrasés plus élastiques.

Anna Tomowa-Sintow, qui était aussi l'Elsa de Milan et qui vient d'enregistrer le rôle avec Karajan, semble cependant un personnage assez fade avec une voix très déconcertante, au timbre superbe quand elle plane, mais qui, dès que les paroles se pressent dans sa bouche, se désunit comme un violon qui abuserait du vibrato. A l'opposé, l'Ortrude d'Eva Randova rayonne de puissance maléfique; la voix sauvage aux reflets fauves profère ses imprécations, distille son venin, avec une richesse d'intonation, une beauté de style, qui surpassent celles de tous ses collègues, y compris le Telramund de Siegmund Nimsgern, toujours à la limite du mélo, qu'elle domine et agite comme un pantin. On admire aussi le roi Henri de Robert Lloyd, belle voix et grande prestance, et le rude Hérault de Jonathan Summers.

Jacques Lassalle faisait ses débuts de metteur en scène d'opéra, en compagnie de Yannis Kokkos comme décorateur. Vision superbe, au premier acte, de ses dunes flamandes dans un éclairage gris perle, teinté de soleil, de mer du Nord, correspondant idéalement au lieu de l'action, les bords de l'Escaut; et les groupes de soldats aux reflets gris-bleu, la forêt des lances, les bourgeois et leurs épouses, malgré des costumes assez fantaisistes, formaient des images saisissantes sur ce ciel infini.

La mise en scène se limite malheureusement à cela, éclairages et beaux groupes. Le deuxième acte, en particulier, est déplorable avec ce décor de garages en béton, ce défilé en plusieurs temps et sens contraires qui n'en finit pas « par la faute » de la longueur de la musique, et maintes maladresses et invraisemblances, comme le long détour que fait Elsa à travers les souterrains pour laisser à Ortrude le temps de jeter ses cris de haine, alors qu'un escalier de quelques marches (qu'elle emprunte en remontant) lui aurait permis de la rejoindre en quelques secondes...

Au troisième acte, l'immense baie vitrée de quelque studio moderne de Megève donnant sur les pentes neigeuses du mont d'Arbois (pour la chambre nuptiale), la porte dérobée par laquelle Lohengrin arrive (en retard) à sa nuit de noces, le cercueil où est enfermé Telramund (quelques instants après son décès) et mais autres détails ne sont guère plus heureux, tandis que la direction d'acteurs paraît presque toujours assez flottante. De tout cela se dégage l'impression d'une interprétation musicale de haute tenue qui serait plus convaincante si le spectacle, les attitudes, les rapports entre les personnages rejoignaient l'intensité communiquée à l'orchestre par Dohnanyi.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Dans l'article sur *Castor et Pollux* (*le Monde* du 9 janvier), il était fait allusion par deux fois à *Naïs*, et non à *Zaïs*, qui est également un opéra de Rameau (mais enregistré par la marque Stil).

M. JACQUES RENARD EST NOMMÉ CONSEILLER TECHNIQUE AU CABINET DE M. JACK LANG.

M. Jacques Renard vient d'être nommé conseiller technique au cabinet de M. Jack Lang, ministre de la culture. Il suivra plus particulièrement les dossiers concernant le théâtre, la musique et l'action culturelle. [Né en 1949, élève de l'ENA, M. Jacques Renard a été affecté en 1975 à la direction du théâtre et des maisons de la culture, au secrétariat d'État à la culture. Depuis 1980, il était chef de la division de la protection et de la mise en valeur des ensembles architecturaux, à la direction de l'architecture du ministère de l'urbanisme et du logement.]

MUSÉES

LA GRÈVE AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Terrain vague

« On luttera jusqu'au bout », affirment les employés. *On ne peut pas payer, c'est tout »*, répond le patron. Ce conflit entre la société de nettoyage la Prévoyance et soixante de ses salariés serait banal s'il ne mettait en cause le fonctionnement du Centre Georges-Pompidou, qui a dû fermer ses portes au public depuis le 10 janvier, pour cause d'hygiène (*le Monde* du 16 janvier). La lutte des soixante salariés, marocains pour la plupart, a mis fin à la marche vers la culture des vingt-cinq mille visiteurs quotidiens de Beaubourg. La grande machine a été transformée soudain en terrain vague. Les détritus et les papiers gras abandonnés par le public tout au début de la grève, avant la fermeture du centre, jonchent le sol du grand hall jusqu'aux mezzanines et jusqu'à l'escalier mécanique.

L'argumentation des grévistes, tous de la C.G.T., est quelquefois difficile à suivre : leur français est en effet le plus souvent balbutiant et l'expérience des luttes est récente dans cette société où un comité d'entreprise n'a été créé qu'en 1981. Le contentieux est d'autant plus lourd avec une direction accusée de brimades, et la fermeté de ces grévistes trop longtemps silencieux est d'autant plus grande. Les propositions faites par le médiateur nommé par le gouvernement au début de la semaine ont été publiquement refusées le vendredi 29 janvier par ces employés qui ont rappelé leurs revendications : 3 700 francs nets par mois, un treizième mois, une organisation des équipes qui permette entre autres à ceux qui vivent loin de choisir plus librement leurs horaires de travail. Jusque-là, disent-ils, le plus grand arbitraire a régné dans le planning de la société.

Le soutien syndical

Autant de revendications qui furent rejetées en bloc dès le début de la grève. La prime de fin d'année à 1 000 francs, et l'augmentation de 1,15 franc par heure de travail (3 200 à 3 400 francs nets de salaire) n'étaient proposées au début de semaine qu'après l'intervention de la direction du Centre Georges-Pompidou, qui avait obtenu l'accord de la Caisse des marchés de l'État pour une bonification du contrat le liant avec la société la Prévoyance. L'état d'esprit des responsables de cette entreprise familiale, créée en 1896 n'est guère propice à la négociation : ils racontent comment, lors d'un conflit précédent, ils étaient venus avec d'autres accomplir le travail des grévistes. Cette entreprise, qui compte *« entre 200 et 250 employés »*, multiplie les contrats à durée déterminée pour retrouver cette période faste d'il y a deux ans, où *« aucun salarié n'était fatigué »*. *« C'est l'intersyndicale de Beaubourg qui les a influencés »*, affirment les responsables de la Prévoyance.

Les syndicats du Centre Georges-Pompidou ont apporté un soutien, en effet, aux travailleurs en grève, et ils demandent la titularisation de ces personnels. Au siège de la Prévoyance, occupé par les grévistes, c'est en présence d'un membre de l'intersyndicale et du secrétaire de l'U.L.-C.G.T. du quatrième arrondissement que les discussions s'engagent avec Rachid, le jeune secrétaire de la section C.G.T. de ces employés du nettoyage. Ce soutien syndical n'a pas semblé entraîner une forte mobilisation chez les quelques mille deux cents employés du Centre Georges-Pompidou, qui continuent dans leur immense majorité de travailler. Ils étaient seulement une trentaine, le 29 janvier, à participer à la conférence de presse organisée conjointement par leur syndicat avec les grévistes.

La lutte de ces employés de la Prévoyance ne trouve guère plus d'écho parmi les commmerçants du quartier Beaubourg, déserté depuis la fermeture : tous affirment que leur chiffre d'affaires a diminué *« de la moitié »* et certains regrettent que le quartier n'ait pas une vie artistique plus intense indépendamment du Centre : *« Nous sommes devenus des marchands du Temple, le quartier Beaubourg n'est qu'un lieu de passage et non le refuge pour le monde de l'art qui avait été promis au départ par Georges Pompidou »*, déclare M. Christian Bodin, vice-président de l'Association des riverains et des commerçants du quartier.

Au ministère de la culture, l'administration de tutelle, on observe la plus grande prudence. *« Le médiateur*, dit-on, *doit permettre que les négociations reprennent et qu'une solution se dégage rapidement. On verra seulement alors comment la financer. »* La titularisation du personnel, évoquée notamment *« à terme »* par les militants socialistes du Centre, n'est pas envisagée au ministère, à court terme. *« On étudie le problème »*, répond-on simplement à cette question.

NICOLAS BEAU.

ARCHÉOLOGIE

MARSEILLE RETROUVE SES SOURCES PHOCÉENNES

(Suite de la première page.)

Contrairement à ce qui s'était passé à la Bourse et grâce aux leçons qui en ont été tirées, les archéologues ont été appelés sitôt la démolition des immeubles vétustes bordant les rues des Grands-Carmes et des Présentines. Ils ont donc commencé à fouiller avant que ne s'ouvre le chantier de construction de cent vingt logements sociaux et d'équipements publics (centre social, crèche, école maternelle, gymnase, centre de protection maternelle et infantile).

Ces premières fouilles, placées sous l'autorité de M. François Salviat, directeur des Antiquités historiques de Provence, ont été conduites sous la responsabilité de M. G. Bertucchi, conservateur des fouilles à la direction des Antiquités. Elles viennent de faire l'objet d'un rapport sommaire qui situe d'emblée leur importance et leur valeur.

Traversant en bloc le secteur, se dirigeant au nord vers le boulevard des Dames, les vestiges qui sont apparus limitaient la ville vers l'est. Des témoins subsistent, qui appartiennent à l'enceinte du Moyen Age construite en blocs de conglomérat liés dans un béton très dur avec des chaînages verticaux de pierres roses provenant de la carrière de la Couronne, proche de Martigues (Bouches-du-Rhône). Ces pierres (2) ont manifestement fait partie du rempart grec d'époque hellénistique (deuxième siècle avant Jésus-Christ), dont on a aussi retrouvé les vestiges, et, plus tard, elles ont été réemployées dans la muraille médiévale. Les blocs sont analogues à ceux de la Bourse, et ils attestent des mêmes techniques que celles des fortifications bordant le port antique : appareil en grands blocs à joints secs, encoches pour les pinces de manutention, traits de scie et marques des carriers. PLusieurs assises sont bien conservées. Le tracé général de la fortification qui résista à César apparaît avec netteté. Il rejoignait le bord d'une falaise qui suplombait ce qui est devenu le boulevard des Dames.

A l'intérieur de cette ligne fortifiée, entre le rempart et l'église des Carmes, c'est-à-dire à l'intérieur de la ville antique, on a retrouvé des couches archéologiques qui témoignent de l'occupation du lieu dès le sixième siècle avant Jésus-Christ. C'est un point capital, car on ne pensait pas que, dès sa fondation, la cité grecque avait atteint de pareilles dimensions. On la croyait circonscrite à la butte des Moulins, le long du port, et certains auteurs ont même affirmé longtemps que la butte des Carmes était hors les murs, au moins jusqu'à l'époque hellénistique.

Les trouvailles de l'époque archaïque, abondantes et bien stratifiées, sont donc particulièrment précieuses parce qu'elles règlent définitivement le problème du développement de la ville dès le sixième siècle avant Jésus-Christ et constituent l'illustration la plus probante de l'ampleur de la colonisation phocéenne.

Les niveaux antiques plus récents, fouillés en 1981, avaient déjà révélé l'existence d'un véritable quartier d'artisans potiers dont on a exhumé des restes de four, des céramiques rebutées, des amphores et un atelier de taille de pierre de la Couronne (*le Monde* du 30 septembre 1981).

Le matériel de la première époque de vie urbaine a révélé une abondante céramique « archaïque ancienne » : coupes ioniennes, fragments de vases décorés de figures noires, coupe « à yeux » de la fin du sixième siècle, cols d'amphores corinthiennes et d'autres d'importation étrusque, punique, ainsi qu'une céramique de production massaliote très bien représentée.

En l'état actuel des travaux, les couches les plus profondes n'on pas encore été fouillées, mais on a observé pourtant l'angle d'une construction en grand appareil de calcaire blanc, contigu à un mur de moellons sans mortier, profondément noyé dans le remblai des remparts hellénistiques. Les couches d'occupation archaïque n'ont été trouvées à Marseille que très rarement. Elles n'ont jamais été exploitées avec précision. Sur le site de la Bourse, les observations n'avaient porté que sur de petites surfaces. Ici aux Carmes, c'est tout un secteur de la cité qui commence à apparaître, et on en attend des révélations sur la vie quotidienne des tout premiers « Marseillais » de la première génération, sur leur artisanat, leur économie, leur commerce, leur mode de vie, leurs rapports avec les « indigènes » et avec leur mère patrie, Phocée.

« Ce n'est pas seulement un intérêt scientifique d'ampleur nationale et internationale qui est en jeu, écrivent les auteurs du rapport. *Il s'agit de documents exceptionnels pour l'histoire de notre civilisation mais avant tout pour la naissance de notre plus ancienne ville. Ce sont peut-être les dernières archives de ce genre encore vivantes. »*

Les archéologues réclament à présent des moyens et du temps. L'opération d'urbanisme est, bien entendu, suspendue. La municipalité s'efforce d'obtenir de l'État qu'il prenne en charge les conséquences du report (ou de l'annulation) des travaux qui devaient commencer le 1er février.

JEAN CONTRUCCI.

---

2) Ces pierres de la Couronne qui étaient transportées par mer, ont pratiquement servi à construire Marseille depuis l'Antiquité jusqu'au dix-huitième siècle. On les retrouve dans tous les monuments antiques et anciens.

DEUX DISPARITIONS

Le peintre surréaliste Félix Labisse

Le peintre surréaliste Félix Labisse est mort à Paris le 27 Janvier. Il était âgé de soixante-seize ans.

De Félix Labisse, surréaliste indépendant, venu trop tardivement à Paris pour avoir pu assister à la genèse du mouvement de Breton, qui n'a pas en tête l'image d'une de ses femmes splendides, au corps bleu méticuleusement peint ?

Né à Douai en 1905, venu à la peinture en autodidacte, Félix Labisse a commencé sa carrière dans le Nord, au début des années 20. Il est lié aux poètes et peintres d'Ostende, fréquente Ensor, dont il subit l'influence, s'occupe d'une revue, *Tribord*, d'un club de cinéma, expose à Ostende, Anvers, Amsterdam, Bruxelles, tourne un film surréaliste : *la Mort de Vénus*, avant de s'établir à Paris, en 1933. Il devient alors l'ami de Desnos, des frères Prévert, d'Éluard, de Soupault.

Ses premières toiles surréalistes datent de 1938, et c'est pendant la guerre qu'il fixe son style sec, précis, qui avoue ses affinités avec les surréalistes belges

Il peint alors des nus féminins suaves qu'il enfouit dans des feuillages (*l'Arbre anthropophage*, 1941, *l'Explorateur*, 1944), des bustes aux seins nus, des têtes couvertes de linges, des vêtements de peau tendus sur une autre peau, des corps voilés-dévoilés entourés d'accessoires, qui relèvent de l'érotisme-spectacle.

Labisse est resté toute sa vie fidèle à l'esprit du surréalisme, alliant à la précision de l'orfèvre celle du chirurgien et au culte de l'étrange un sens très certain de l'humour. Ce personnage truculent et joyeux, assagi avec l'âge, avait été élu à l'Académie des beaux-arts en 1966. Il en avait été le président en 1981, mais, déjà malade, il avait dû, à plusieurs reprises, se faire remplacer.

Outre ses toiles, il laisse une importante œuvre pour le théâtre, le ballet, l'opéra. On lui doit, en effet, plus de soixante-quinze décors depuis 1934, date de *Autour d'une mère*, d'après Faulkner, à l'Atelier, pour Barrault, avec qui il travailla souvent.

GENEVIÈVE BREERETTE.

Le critique Gilles Sandier

Le critique théâtral Gilles Sandier – de son vrai nom Georges Salé – est mort, vendredi 29 janvier, des suites d'une crise cardiaque, à l'âge de cinquante-huit ans. (*nos dernières éditions datées 30 janvier*). Son dernier compte rendu est paru dans *le Matin*, ce samedi 30 janvier. Il y analysait la pièce de Tilly et Hermon, *Spaghetti bolognese*.

Jean-Louis Mingalon qui partageait avec Gilles Sandier la rubrique théâtrale écrit dans ce même numéro : *Sa curiosité de la création théâtrale, dont il était devenu une des rares mémoires, était immense. Il ne se lassait jamais, même si certains soirs de générale, nous l'avions vu sortir furieux. Il lui arrivait de changer d'opinion, de nuancer ses propos, jamais fermé à la découverte ni à la discussion.*

» Les derniers débats du Verger au Festival d'Avignon avaient montré qu'il savait aussi écouter. Nos divergences de goût étaient sans gravité, nous les confrontions avec plaisir, parfois avec vigueur. Sa mort brutale y met fin. »

[Né en 1924, ancien élève de l'Ecole normale supérieure et agrégé de lettres, Gilles Sandier a enseigné dans divers lycées parisiens, tout en tenant la critique dramatique, depuis une vingtaine d'années, dans divers journaux dont *la Quinzaine littéraire* et *le Matin*. Il venait également d'entrer à Antenne 2, pour collaborer au magazine *Emmenez-moi au théâtre*.

Ses emportements à la tribune de critique « le Masque et la Plume » faisaient pendant à ceux de Jean-Louis Bory, dont il était l'ami, avec qui il avait vécu passionnément le rêve de mai 1968 et avec qui il militait contre la répression de l'homosexualité.

Porté aux extrêmes et aux formulations coléreuses, Gilles Sandier a soutenu les expériences théâtrales les plus révolutionnaires à leur époque – Brecht, Genet, le Linving Théâtre, Chéreau – quitte à leur reprocher ensuite de le décevoir par leurs facilités. – B. P.-D.]

■ Le volume des investissements dans la production de films de long métrage en 1981 a progressé de 28,37 %, par rapport à 1980, indique dans un communiqué le Centre national de la cinématographie.

VARIÉTÉS

La firme le Chant du monde dépose son bilan

Vendredi 29 janvier, tandis qu'au Palais des festivals de Cannes s'achevait le seizième Marché international du disque et de l'édition musicale (MIDEM) où M. Lang, ministre de la culture, avait affirmé l'importance accordée au disque par le gouvernement en tant qu'objet culturel à part entière, à Paris, l'une des rares firmes discographiques françaises, le Chant du monde, déposait son bilan.

Née au temps du Front populaire sous l'impulsion de Léon Moussinac, le Chant du monde fut la première firme en France à allier l'édition discographique et l'édition graphique.

Dès ses débuts, le catalogue du Chant du monde eut le visage qu'on lui connaissait ces dernières années : des musiques populaires de France et du monde entier, des œuvres classiques de jeunes compositeurs, des œuvres de compositeurs soviétiques, des chants de luttes révolutionnaires, des chanteurs puisant dans la musique traditionnelle de leur pays une source d'inspiration pour des chansons engagées dans leur temps.

Représentant exclusif des enregistrements soviétiques en France, le Chant du monde a présenté aussi le résultat des recherches des collecteurs dans les campagnes françaises dans la série « Anthologie de la musique traditionnelle française » et, sous l'égide du Musée de l'homme et du C.N.R.S., le fruit des recherches d'ethnologues dans la collection « Tradition musicale des cinq continents ».

Producteur indépendant, soutenant dans le domaine des variétés des aventures artistiques pas toujours faciles (Jacques Bertin, Giovanna Marini), le Chant du monde avait son propre réseau de distribution qui, dans la nouvelle restructuration de l'industrie discographique, apparaissait de plus en plus difficile à maintenir. Un écroulement de son propre marché ces deux dernières années a conduit au dépôt de bilan.

Il semble qu'une partie du personnel du Chant du monde souhaiterait constituer une nouvelle société d'édition phonographique qui négocierait avec le syndic de faillite pour reprendre la part la plus saine de la firme, s'associerait pour la distribution avec une société comme Harmonia Mundi et maintiendrait ainsi une carte d'identité originale.

CLAUDE LÉOUTER.

CINÉMA

LE GRAND PARDON, d'Alexandre Arcady

Un tournant pour Roger Hanin

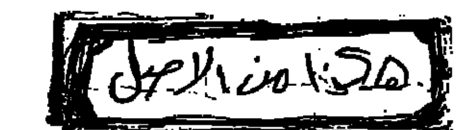
On l'a vite appris, avant sa sortie, par la télévision et le « bouche à oreille » : *le Grand Pardon* est – quelle chance pour notre cinéma ! – l'équivalent français du *Parrain*. Ce rapprochement avec le film de Coppola n'est pas faux si l'on s'en tient au sujet : la vie et les déboires d'une « famille » de gangsters à façade honorable (ici, des juifs pieds-noirs venus d'Algérie en 1962), un clan sur lequel règne l'ordre patriarcal. En fait, *le Grand Pardon* se rattache directement à toutes les adaptations de romans d'Albert Simonin, Auguste le Breton et quelques autres qui firent la Série noire française. Laissons donc Coppola de côté.

Avec *le Coup de sirocco*, Alexandre Arcady avait réalisé un film sympathique sur le déracinement, l'exil en France d'une famille de « petits blancs » d'Algérie. Une grande importance est donnée aux traditions culturelles et religieuses du clan Bettoun : cérémonie de la circoncision du dernier-né, enterrement et jour du « grand pardon » qui est aussi, pour le chef du clan, celui de la vengeance, en dépit de la loi divine. Ces traditions donnent une grande vérité humaine au personnage interprété par Roger Hanin. L'acteur, déjà revenu à ses origines de Français d'Algérie dans *Certaines nouvelles* de Jacques Davila et *le Coup de Sirocco*, prend ici un tournant analogue à celui de Jean Gabin, autrefois, avec *Touchez pas au grisbi*. Incontestablement, sa composition est remarquable, dans le comportement et la psychologie de Maurice Bettoun. Mais en poussant son intrigue vers la tragédie, Alexandre Arcady a retrouvé tous les stéréotypes de la guerre des gangs et de la violence chers à la Série noire de confection. La mise en scène (en panavision) sacrifie l'étude de mœurs aux « morceaux de bravoure » spectaculaires.

Et puis, une ambiguïté qui appelle beaucoup de réserves pèse sur *le Grand Pardon*. En dépit de leurs actes criminels, les membres du clan Bettoun, Maurice surtout, ne sont pas foncièrement antipathiques, au contraire. De plus, Bettoun fait alliance avec le chef d'un clan arabe venu, comme lui, d'Algérie. Les anciens adversaires, nostalgiques du pays natal, mènent à présent le même combat contre Villars (Bernard Giraudeau, incarnation froide et déterminée du mal), qui brouille les cartes à son profit. *« Le Français nous a niqués tous les deux »*, dit l'Arabe à Bettoun avant l'élimination du petit caïd parisien qui est peut-être bien (pour aggraver son cas ?) homosexuel. Cette forme de racisme à rebours ne saurait être justifiée. Même si, Français de la métropole, un commissaire de police fasciste (Jean-Louis Trintignant a une tête effrayante) déclare à Bettoun : *« Je vous méprise, vous sentez l'huile. »* Il est bien évident que, malgré l'apport émotionnel de Roger Hanin, les anciens rapatriés d'Algérie, juifs ou non, ne peuvent être représentés par ces « héros » du banditisme envers lesquels le réalisateur semble éprouver et veut nous faire éprouver une sorte d'attendrissement. Idéologiquement, tout cela n'est pas net et demande réflexion.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.



SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LES CHOCOTTES, Point Virgule (278-67-03), sam., 22 h 30.
POPOTE, Blancs-Manteaux (887-15-84), sam., 22 h 30.
LES BONNES, Astelle Théâtre (202-34-31), sam., 20 h 30, dim. 16 h.
TROIS FILLES D'ÈVE, Vincennes, Petit Sorano (379-73-74), sam., 21 h, dim., 17 h.
MIRACLE DOMESTIQUE, Levallois, C.C.L. (270-83-84), sam., 21 h, dim., 15 h.
LE MARTEAU DES MALÉFICES, Villejuif, Théâtre Romain-Rolland (726-15-03), dim., 15 h.

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20) : la Dame de chez Maxim (dim., 14 h 30) ; les Caprices de Marianne (sam. 20 h 30).
Chaillot (727-81-15), Grand Théâtre : Entretien avec M. Saïd Hammadi (sam. 18 h 15), Tombeau pour cinq cent mille soldats (sam., 20 h 30, dim., 15 h) ; **Salle Gémier** : le Songe d'une nuit d'été (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Odéon (325-70-32) : le Palais de justice (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
TEP (797-96-06) : Giovanna Marini (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Petit TEP (797-96-06), Marionnettes Théâtre Toone (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Centre Pompidou (277-12-33) : Théâtre, El Jogla's olympic man (sam. 20 h 30) ; **Cinéma vidéo** : Vidéos de Piotr Kowalski (sam. et dim., 19 h) ; Man Ray (dim. 15 h).
Carré Silvia-Monfort (531-28-34), Cirque Grüss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h et 16 h 45) ; le jeune ballet classique (sam., 20 h 30, dim., 16 h, dern.).
Théâtre de la Ville (274-11-24) : Musici (sam., 18 h 30) ; Quoi qu'on fasse on casse (sam., 20 h 30, dim., 14 h 30).
Théâtre musical de Paris (261-19-83), Ballet-Théâtre français (hommage à Diaghilev), (sam., 20 h 30, dim., 14 h 30).

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30 et 20 h 30).
Artistic-Athevains (355-27-10) : l'Orage (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h).
Atelier (606-49-24) : le Nombril (sam., 21 h ; dim., 15 h et 21 h).
Arts-Hebertot (387-23-23) : L'étrangleur s'excite (sam., 21 h).
Bouffes-du-Nord (239-34-50) : la Tragédie de Carmen (sam., 20 h 30).
Bouffes parisiens (296-60-24) : Diable d'homme (sam., 21 h ; dim., 15 h).
Centre d'arts celtique (258-97-62) : le Regard d'Antoine (dim., 15 h) ; Évasion (sam., 20 h 45 ; dim., 17 h).
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08) : Richard II (sam., 18 h 30 ; dim., 15 h 30) ; Épée de Bois (808-39-74) : Ecrits contre la Commune (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h). — Théâtre de la Tempête (328-36-36) : l'Étranger dans la maison (sam. 20 h 30 ; dim. 15 h 30).
CISP, Théâtre Paris 12 (343-19-01) : les Mentons bleus (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).
Cité internationale universitaire (589-38-69), Galerie : la Religieuse (sam., 20 h 30). — Grand Théâtre : la Divine Comédie (sam. 20 h 30). — Resserre : Ce titre, tu es né avec (sam. 20 h 30).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Élysée (sam., 21 h ; dim., 15 h 30).
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24) : le Jardin d'Eponine (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h 30).
Comédie italienne (321-22-22) : la Servante amoureuse (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30).
Comédie de Paris (281-00-11) : le Chanteur d'opéra (sam., 20 h 30).
Daunou (261-69-14) : La vie est trop courte (sam., 21 h ; dim., 15 h 30).
Deux-Portes (361-49-92) : les Fausses Confidences (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h dern.).
Espace-Gaîté (327-95-94) : Stratégie pour deux jambons (sam., 22 h ; dim. 17 h 30).
Espace Marais (271-10-19) : le Misanthrope (sam., 20 h 30) ; Mimes électriques (sam., 22 h 30).
Essaïon (278-46-42) : Protée (sam., 21 h).
Fondation Deutsch de la Meurthe (241-82-16) : Vie et mort du roi boiteux (sam., 20 h).
Fontaine (874-74-40) : les Trois Jeanne (sam., 20 h 30).
Gaîté Montparnasse (322-16-18) : Ça fait mal quand je touche (sam., 20 h 15 dern.) ; Est-ce que les fous jouent-ils ? (sam., 22 h dern.).
Galerie 55 (326-63-51) : Zoo Story (sam., 20 h 30).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h 15) ; la Leçon (sam., 21 h 30).
La Bruyère (874-76-99) : le Divan (sam., 21 h ; dim., 15 h).
Lucernaire (544-57-34) : Théâtre Noir : Yerma (sam., 18 h 30) ; Anatole (sam., 20 h 30) ; Elle lui dirait dans l'île (sam., 22 h 15) ; Théâtre Rouge ; Don Quichotte (sam., 18 h 30) ; le Fétichiste (sam., 20 h 30) ; le Combat de la mouche (sam., 22 h 15). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h 30).
Madeleine (265-07-09) : Du vent dans les branches de sassafras (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).
Maison des Amandiers (366-42-17) : Articule (sam., 20 h 30 dern.).
Marie Stuart (508-17-80) : l'Ile des chèvres (sam., 17 h 30 et 20 h 30).
Marigny (256-04-41) : Amadeus (sam., 20 h 30, dim., 15 h). — Salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h).
Mathurins (265-90-00) : le Grain de sable (sam., 18 h 30) ; Jacques et son maître (sam., 21 h ; dim., 15 h et 18 h 30).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam., 21 h 15 ; dim., 15 h 30 et 21 h 15).
Michodière (742-95-22) : la Pattemouille (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h et 18 h 30).
Moderne (280-09-30) : Trio (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
Montparnasse, (320-89-90) : Trahisons (sam., 21 h ; dim. 16 h) ; petite salle (322-77-30) : les Archivistes (sam., 20 h 30).
Nouveautés (770-52-76) : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre (sam., 21 h ; dim., 15 h).
Œuvre (874-42-52) : Orties... chaud (sam., 20 h 30 ; dim. 15 h).
Palais-Royal (297-59-81) : Pauvre France (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h et 18 h 30).
Petit Forum (297-53-47) : Toute honte bue (sam. et dim., 20 h 30).
Plaisance (320-00-06) : Frère et sœur (sam., 20 h 45).
Poche (548-92-97) : Baron baronne (sam., 21 h ; dim., 15 h 30).
Saint-Georges (878-63-47) : le Charimari (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h 30).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Vampire au pensionnat (sam., 20 h 30) ; Nous on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h).
Théâtre de l'Épicerie (271-51-00) : Écritures I (sam., 20 h).
Théâtre en rond (387-88-14) : Mélimélomane (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h).
Théâtre du Marais (278-03-53) : Henri IV (sam., 20 h 30).
Théâtre Noir (797-85-15) : les Joies de la vie ? Pardon, monsieur (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h dern.).
Théâtre du Parvis (633-08-80) : Écoute le vent sur la lande (sam., 20 h 30).
Théâtre Présent (203-02-55) : Aima (sam., 21 h ; dim., 17 h).
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21) : Christophe Colomb (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h et 20 h 30).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : l'Amour de l'amour (sam., 20 h 30). — Petite salle : Virginia (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h) ; Maison internationale du th. : Saint-Simon le voyeux (sam., 18 h 30).
Théâtre-18 (226-47-47) : Gaspard (sam., 22 h dern.).
Tristan-Bernard (522-08-40) : Une heure à tuer (sam., 21 h ; dim., 15 h et 18 h 30 dern.).
Variétés (233-09-92) : Chéri (sam., 20 h 30 ; dim. 15 h et 18 h 30).

Samedi 30 - Dimanche 31 janvier 1982

La danse

Atelier des Quinze-Vingts (307-98-97) : L. Macklin (sam., 21 h).
American Center (321-42-20) : J.-M. Matos (sam., 21 h).
Centre Mandapa, (589-01-60) : D. Dupuy (sam., 20 h 45).
Galerie A. Oudin (271-83-65) : Sai (sam., 20 h).
Palais des Congrès (758-27-78) : la Belle au bois dormant (sam., 20 h 30, dim., 14 h 30).
Théâtre de Paris (280-09-30) : L'Ensemble de Pékin (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Théâtre-18 (226-47-47), Mel Tem (sam., 20 h 30, dim., 16 h).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Achetez François (sam., 21 h. ; dim., 15 h 30 et 21 h).
Deux-Anes (606-10-26) : C'est pas tout rose (sam., 21 h ; dim., 15 h 30 et 21 h).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Arrêt d'autobus, de J. Logan ; 17 h : le Songe d'une nuit d'été, de M. Reinhardt et W. Dieterle ; 19 h : Hommage à George Cukor : la Femme aux deux visages ; 21 h : Rétrospective S. Imamura : La vengeance est à moi (sam.) ; 15 h : Quatre Étranges Cavaliers, de A. Dwan ; 17 h : Allemagne : année zéro, de R. Rossellini ; 19 h : Hommage à George Cukor : Her cardboard lover ; 21 h : Rétrospective S. Imamura : A la recherche des soldats vivants ; le Retour de Muhomatsu (dim.).

BEAUBOURG (278-35-57)

La Cinémathèque française projette dans la petite salle du Musée du cinéma, au palais de Chaillot, les films prévus initialement à Beaubourg, jusqu'à la fin de la grève du personnel de nettoyage.

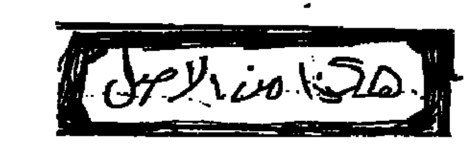
15 h : le Bled, de J. Renoir ; 17 h Rencontres Belfort-Montbéliard 81 : le voyage à Lyon, de C. von Alemann ; 19 h : Fimming Muybridge, de J.-L. Gonnet ; Los Montes, de J.-M. Sarmiento ; Confession d'un cinéaste, de V. Tolenado ; Pourquoi ? Et la vie continue, de P. Laboue ; 21 h 30 : les Nuits Blanches, de L. Visconti (sam.) ; 15 h : Don Quichotte, de G.-W. Pabst ; 17 h : Rencontres Belfort-Montbeliard 81 : Canapé-lit, de M. Edelstein ; l'Émotif, de J.-C. Vielard ; Photo roman, de J. Deschamps ; Strangulation blues, de L. Carax ; Yasak interdit, de A. Ozganturk ; 19 h : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : Out one : spectre, de J. Rivette (dim.).

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
ALL STARS FESTIVAL (A.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
AMERICAN POP (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
L'AMOUR DES FEMMES (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
ANTHROPOPHAGOUS (It., v.f.) (**). Ambassade, 9e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Images, 16e (522-47-94).
ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 6e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Max-Linder, 2e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
BLUE SUEDE SHOES (Ang., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
CARMEN JONES (A., v.o.) U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; George-V, 8e (562-41-46).
LA CHEVRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Bienvenue Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (758-27-78) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (It. v.o.) (*). Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-46) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 1er (562-41-46) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10). — V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 14e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (542-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
CROQUE LA VIE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
DIVINE CREATURE (It. v.o.) (*) : Ambassade, 8e (359-19-08).
EAUX PROFONDES (Fr.) : Impérial, (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38 ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Mignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opé, 2e (261-50-32).
FAME (A. v.o.) : Saint-Mich. 5e (326-79-17).
LES FANTASMES DE MADAME JORDAN (*) (Suéd., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) : Marignan, 8e (359-92-82) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
FONTAMARA (It., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic Balzac, 9e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-50-22) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chin., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
MAD MAX (A. v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-43) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 1? (320-89-52) ; Convention Saint-Charl. 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) : Secrétan, ? (206-71-33).
MEPHISTO (Hong., v.o.) : Movies, 1er (260-43-?) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, ?e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-2?6).
METAL HURLANT (A., v.f.) : Français 2e (7?-33-88).
MUR MURS ET DOCUMENTEUR (Fr : Forum, 1er (297-53-74) ; Racine, 6e (?33-43-71) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (3?-58-00) ; 14-Juillet Bastille, 11e (?7-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (?2-67-42).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LA PEAU (It., v.o.) (*) : Epée Bois, 5e (337-57-47).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-?).
POPEYE (A., v.o.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (29?9-70) ; Paramount Odéon, 6e (32?9-83) ; Publicis Elysées, 6e (720-?23) ; Paramount Montparnasse, 14 (329-90-10) : (v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Colisée, 8e (359-29-46) : Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Bon? de l'Image, 5e (329-41-19).
QUAND TU SERAS DÉBLOQUÉ FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnasse, 14e (327-52-37).
QUI CHANTE LÀ-BAS ? (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
RAGTIME (A. v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (?-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38 ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-6? ; Parnassiens, 14e (329-83-11 ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (57?9-79) ; Mayfair, 16e (525-27-?). — V.f. : Français, 9e (770-33-? ; Nation, 12e (343-04-67) : P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, (326-48-18) h. sp.
RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.f.) Ciné Italiens, 2e (296-80-27) ; Berl?, 9e (770-77-58).
LE ROSE ET LE BLANC (Fr.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (?6-83-93) ; La Royale, 8e (?5-82-66) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SALUT L'AMI ADIEU LE TRESOR (A., v.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
SI MA GUEULE VOUS PLAIT (Fr.) (*) : Caméo, 9e (246-66-44).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
STALKER (Sov., v.o.) : Studio de la Harpe Huchette, 6e (633-08-40).
T'ES FOLLE OU QUOI ? (It., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44).
THE ROSE (A., v.o.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74).
TOTO LE MOKO (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74).
TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-germain, 6e (222-72-80) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Chaillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LE TUEUR DU VENDREDI (A., v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 2e (770-72-86).
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).
UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-13-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
VENIN (Ang.) (*), v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Caméo, 2e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LES FILMS NOUVEAUX

DERNIER CAPRICE, film japonais de Yasujiro Ozu, v.o. : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
ESPION LEVE-TOI, film français d'Yves Boisset : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
FORCE 5, film américain de Robert Clouse, v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LE GRAND PARDON, film français d'Alexandre Arcady : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount-Bastille, 12e (344-79-17) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LOIN DE MANHATTAN, film français de Jean-Claude Biette : Action-République, 11e (805-51-33).
MA FEMME S'APPELLE REVIENS, film français de Patrice Leconte : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
MAMAN TRES CHERE, film américain de Frank Perry, v.o. : Movies 1er (260-43-99) ; Paramount-Odéon 6e (325-59-83) ; Paramount-City, (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-1?) v.f. : Paramount-Opéra, ? (261-50-32) ; ? Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-2?).
SAYAT NOVA, film soviétique de Serge Paradjanov, v.o. : ?, 6e (544-28-80) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-?77) ; A. Bazin, 13e (337-74-39).
SHE DANCES ALONE, film austro-américain de Robert Dornhelm, v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
TRANSES, film marocain d'Ahmed El Maanouni, v.o. Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Delta, 9e (878-02-18) ; Olympic, 14e (542-67-42).



RADIO-TÉLÉVISION

Vu

SIGNÉ ANNE GAILLARD

Anne Gaillard pensait-elle que les téléspectateurs avaient parié toute la semaine sur le sujet de son émission, qu'elle avait soigneusement tenu caché ? *« Le secret est enfin levé »*, a-t-elle déclaré d'entrée, triomphale, et l'on a retrouvé la voix péremptoire qui, il y a quelques années, chamboulait les habitudes des auditeurs de France-Inter. Les ententes illicites de prix, c'était ça le secret, et pour ceux qui n'ont pas fui s'est ouvert un épais dossier, intéressant en soi mais trop aride.

Anne Gaillard a étayé l'indignation, qui est le moteur systématique de son entreprise de salut public. Elle avait des documents, elle nous a intrigués, impressionnés. Nous avons pris sur le fait un personnage dissimulé par un cache, qui donnait la consigne d'augmenter les tarifs. Tout cela a passé malheureusement trop vite pour qu'on ait vraiment le temps de prendre la mesure du scandale dénoncé. Mais enfin, il y avait un côté « information explosive » qui retenait au moins l'attention.

Plus concrètes ont été les images où deux commerçants, MM. Chapelle et Iffli, ont expliqué les risques qu'ils avaient pris en révolutionnant le marché, en voulant prouver qu'ils pouvaient vendre l'électroménager moins cher qu'ailleurs. Après d'autres rencontres avec d'autres commerçants, le téléspectateur a compris que les grandes surfaces pouvaient exercer des pressions auprès des fabricants, que ceux-ci finissent par se livrer aux excès du refus de vente, quand le concurrent desdites grandes surfaces refuse d'aligner ses prix. Cela s'appelle le racket de la distribution.

Muni de renseignements peu réjouissants — les vendeurs ont des commissions, ils n'ont pas tellement intérêt à orienter le client vers des appareils bas de gamme, bas prix ; 34 tonnes de médicaments ont été perdus, toujours pour un problème de refus de vente, — le consommateur a pu ensuite avoir du mal à suivre le débat. Le rapporteur de la commission de la concurrence, le président de la consommation des prix du C.N.P.F., le conseiller de M. Delors en ces matières, le président de la FENACEREM, Edouard Leclerc, et un représentant de l'Union fédérale des consommateurs, se sont gravement (parfois vertement) affrontés. Ah ! oui, il y avait aussi M. Monory, ancien ministre, qu'Anne Gaillard avait d'abord oublié d'annoncer. Bref, il y avait beaucoup de monde, et ils avaient beaucoup de choses à se dire. Peut-être la présence du téléspectateur ne s'imposait-elle pas.

Au milieu de ces gens, Anne Gaillard distribuait la parole, tançait ceux qui n'étaient pas assez scandalisés ou ne répondaient pas assez vite ou assez clairement. Son courage est resté le même. Son agressivité toujours prête, à défaut d'être toujours justifiée, passe seulement moins bien à l'écran qu'au micro, mais avec une émission par mois, elle aura le temps de l'affiner.

CLAIRE DEVARRIEUX.

France Culture

M. Alain Durel est nommé chef du programme musical

M. Alain Durel vient d'être nommé chef du programme musical de France-Culture par Mme Michèle Cotta, président-directeur général de Radio-France, en remplacement de M. Guy Erisman, nommé récemment directeur adjoint chargé de la production musicale et de la décentralisation (*le Monde* du 4 novembre). M. Durel est également chargé d'une mission de coordination entre la direction de la musique du ministère de la culture et celle de Radio-France, dans le domaine de la création.

Samedi 30 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Droit de réponse.
Une émission de Michel Polac.
Les vigiles et les sociétés de gardiennage.

21 h 50 Série : Dallas.
Rodéo, réal. L. Katzman.
Au rodéo annuel, J.-R. est menacé par Sue Ellen. Lucy aide Roy à sortir d'une situation périlleuse...

22 h 45 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
Emission de J.-L. Burgat et E. Gilbert.
Au sommaire : au Zimbabwe, les Blancs et l'égalité raciale ; Le grand pardon : concertation et marketing ; Daniel Guichard ; La télévision italienne et l'explosion des télévisions libres.

23 h 45 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.



Réal. : M. Drucker.
G. Bécaud, D. Guichard, Svetlana, J. Rochefort, etc.

21 h 40 Téléfilm : Rioda.
De S. Joubert. Avec P. Pouchain, C. Nelson, M. Biraud...

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 La Chartreuse de Parme (dernier épisode).
D'après Stendhal. Réal. M. Bolognini. Avec A. Occhipinti, M. Keller, G.-M. Volonte, etc.
Fabrice Del Dongo échappé de la citadelle devient prédicateur. Clelia épouse pour son grand désespoir le marquis de Crescenzi.

21 h 25 Au milieu de la ville, un champ de blé.
Réal. : L. de Kermadec.
Le Festival mondial du théâtre de Nancy en 1981 ; thème : les Etats-Unis.

22 h 30 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, L'Araignée, de F. Weldon. Avec : M. Barreau, M. Simonnet, etc.
21 h 37, Musique enregistrée.
22 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h, Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : « Die tote Stadt », de Korngold, par le Nouvel Orchestre philharmonique et Chœurs de Radio-France, dir. H. Lewis, chef des chœurs, A. Paubon, violon solo, M.A. Nicolas. Solistes : C. Byrne (Paul), R. Rocca (Marietta), R. Hesse (Birgitta) ; Kiosque IV : G. Mahler : œuvres de Brahms.
23 h, La nuit sur France-Musique.

Dimanche 31 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 La source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée avec la paroisse Saint-Laurent de Ollioules, prédicateur : Père M. Quoist.
11 h 55 Ski.
Championnat du monde à Schladming (descente Messieurs).
12 h 30 Télé-foot.
13 h Journal.
13 h 20 Mise en boîte.
14 h 15 Toute une vie dans un dimanche *(et à 17 h 15)*.
Enrico Macias.
15 h 25 Sports dimanche.
En direct de l'hippodrome de Vincennes ; Ski : championnat du monde ; Escrime : challenge Martini ; Grand Prix d'Amérique.
19 h Pleins feux.
Magazine culturel de J. Artur et C. Garbisu.
Chéri de Colette, mise en scène J.-L. Cochet, au Théâtre des Variétés ; Trio de K. Kostzer, mise en scène d'A. Arias, etc.
19 h 30 Les animaux du monde.
Les oiseaux.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : le Sauvage.
Film français de J.-P. Rappeneau (1975), avec Y. Montand, C. Deneuve, L. Vannucchi, T. Roberts, D. Wynter (rediffusion).
Un homme d'affaires a choisi de vivre retiré du monde dans une île au large de Caracas. Une jeune fille en rupture de fiançailles vient troubler sa quiétude.
Comédie « à l'américaine » trouvant sa fantaisie, son efficacité dans le perfectionnisme du scénario, des dialogues, de la mise en scène et de l'interprétation. Une réussite.
22 h 20 Sport dimanche soir.
22 h 40 A Bible ouverte.
Le livre de Job, avec E. Wiesel.
22 h 55 Journal. Extraits du « show » télévisé organisé par M. Reagan à l'occasion de « la journée de solidarité avec le peuple polonais ».

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin *(suite)*.
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, Série : Magnum ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h 05 Série : L'île aux trente cercueils.
Véronique tente de sauver son fils et découvre horrifiée que le mystérieux Vorski, son mari, est vivant.
18 h La course autour du monde.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Festival du cirque de Monte-Carlo.
Réal. : G. Paggi.
Le cirque tchèque, russe, coréen, roumain, etc.
21 h 40 Série documentaire : Les métiers dangereux et spectaculaires.
Réal. : O. Karssenty, P. Legendre.
Le portrait de Jack Loizeaux et de sa famille spécialistes de la démolition d'immeubles à l'explosif.
22 h 35 Extraits du « show » télévisé organisé par M. Reagan à l'occasion de « la journée de solidarité avec le peuple polonais ».
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

10 h Émissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
Actualités de la semaine ; Etre africain ; Variétés.
13 h 45 Dessin animé : Mister Magoo.
14 h La soupière a des oreilles.
Une émission de Pierre et P. Bonte.
15 h 15 Dramatique : le Loup blanc.
D'après P. Féval. Réal. : J.-P. Decourt et H. de Turenne (dernier épisode).
Hervé de Vaunoy, l'usurpateur des biens du marquis, veut se débarrasser du capitaine Didier.
Georges retrouve heureusement ses biens et ses titres.
16 h 15 Un comédien lit un auteur.
Isabelle Ehni lit René Ehni.
Des extraits de Come, confession générale, *de René Ehni, un écrivain prolétaire.*
17 h 15 Théâtre de toujours : La Cerisaie.
D'A. Tchekhov. Mise en scène : P. Brook.
Avec N. Arestrup, C. Frot, C. Evrard, R. Murzeau, N. Parry...
Dans une maison morte, théâtre intemporel aux murs calcinés, tournent les détresses et les joies d'une famille russe. Les comédiens sont remarquables.
19 15 Prélude à l'après-midi.
Par l'Orchestre du Capitole de Toulouse, direct : M. Plasson. Soliste : A. Lagoya.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
Voyage à Maupiti en Polynésie française : Le percussionniste H. Guédon.
20 h Série : Benny Hill.
20 h 30 Haute curiosité : L'art et l'illusion.
Une série de M. Rheims.
Une interrogation sur le vrai et le faux artistique, en compagnie de l'illusionniste Majax, l'architecte Borromini et le professeur C. Lévi-Strauss.
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3 : Jean Carrière.
Réal. : Pieyre de Mandiargues.
L'auteur de l'Epervier de Maheux, *un disciple de Jean Giono.*
22 h 30 Cinéma de minuit : Vertiges.
Film italien de M. Bolognini (1975), avec M. Mastroianni, F. Fabian, M. Keller, M. Bouchet, P. Blaise, L. Bose (v.o. sous-titrée).
Au début des années 30, le médecin-chef d'un asile psychiatrique, mégalomane et obsédé sexuel, cherche à isoler le « germe » de la folie. Une femme médecin venue faire un stage bouleverse ses théories et sa manière de vivre.
Essai sur la contagion de la folie, les rapports de l'érotisme et de l'angoisse, allusions au fascisme. Le maniérisme de Bolognini se donne libre cours dans les compositions plastiques mais crée une atmosphère extrêmement trouble.

FRANCE-CULTURE

8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute d'Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Fédération française de droit humain.
10 h, Messe en l'église Saint-Louis-en-l'Ile.
11 h, Regards sur la musique : « XIVe Symphonie », de Chostakovitch.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope : Richard Wagner (« Lohengrin », à l'Opéra et la Scala ; « le Vaisseau fantôme » à Nancy).
14 h, Sons : Les fêtes de la vigne, à Dijon.
14 h 5, L'Ecornifleur, de J. Renard. Avec J. Duby, etc. (rediff.).
15 h 20, Musiques enregistrées.
16 h 5, Libre parcours jazz : Gospels and blues night.
17 h 30, Rencontres avec... l'abbé Pierre et R. Laurentin : les miracles.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h , Albatros : La poésie espagnole : E. Sanchez-Ortiz.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Dans la tête, par J.-L. Rivière.
23 h, Musique de chambre : Schubert, Zemlinsky, Jolivet.

FRANCE-MUSIQUE

9 h 10, Magazine international.
11 h, Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées) : Œuvres de Telemann, Scarlatti, Bach, Vivaldi, par Jaccottet (clavecin) et H. Holliger (hautbois et clavecin).
12 h 5, Les après-midi de l'orchestre, les mahlériens : B. Walter. Œuvres de Beethoven, Barber et Mahler.
14 h, D'une oreille l'autre : Stravinski, Satie, De Falla, Tchaïkovski.
17 h, Comment l'entendez-vous ? : Avec Michel Serres. Œuvres de Haydn, Respighi, Rossini, Beethoven, Vivaldi.
19 h 5, Jazz : Les sextettes d'E. Jones.
20 h, Les muses en dialogue : Magazine de musique ancienne.
20 h 30, Concert (donné salle Pleyel le 9 décembre 1981). « Le Corsaire » (ouverture op. 21), de Berlioz, « Concerto pour violon et orchestre en ré majeur » de Tchaïkovski, « Million d'oiseaux d'or » (création) de Nigg, « Suite Scythe », de Prokofiev, par l'Orchestre de Paris, dir. M. Plasson, avec S. Mintz (violon).
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Biennale de Venise 1981, œuvres de Solbiati, Tudino, Destoni, Lucchetti.
0 h 5, Rupture : Œuvres de Rachmaninov, Roussel, Paganini.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 31 JANVIER

— *M. Pierre Mauroy*, premier ministre, est l'invité de l'émission « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* », sur R.T.L., à 18 h. 15.

— *M. Alain Peyrefitte*, député de Seine-et-Marne (R.P.R.) est reçu au « Club de la presse », sur Europe 1, à 19 heures.

PRESSE

LE CONFLIT DU GROUPE PROGRÈS

Divergences syndicales et arrière-pensées politiques

Le mot d'ordre de grève observé par les personnels du groupe Progrès a entraîné, jeudi 28 janvier, la non-parution de tous les titres contrôlés par M. Jean-Charles Lignel. Ce conflit, conséquence directe de celui des *Dépêches* de Dijon, n'a pas débouché, pour l'instant, sur des résultats tangibles.

L'arrêt de travail a mis en lumière certaines divergences syndicales, perceptibles depuis plusieurs semaines. Pour sa part, le Livre C.G.T. semble vouloir faire de l'épreuve de force avec M. Lignel un véritable test.

Seul vainqueur d'un conflit sans véritable vaincu : *le Dauphiné libéré*, et notamment ses titres lyonnais, *Lyon-Matin* et *le Journal Rhône-Alpes*, qui grignotent peu à peu les positions toujours dominantes du *Progrès*.

De notre correspondant régional

Lyon. — *Le Progrès*, vénérable « journal républicain quotidien » (cent vingt-deux ans d'âge), vit mal sa mue puisque *le Journal de Lyon* — son nouveau sous-titre en manchette — était une nouvelle fois absent des kiosques le jeudi 28 janvier. Mais si les conflits précédents étaient, par leur objet, aisés à cerner, les récents soubresauts apparaissent plus complexes. Le discours syndical reste présent, mais les stratégies sont de plus en plus antagonistes, et les préoccupations politiques sous-jacentes apparaissent à l'occasion de déclarations, de démarches ou de courriers au ton comminatoire.

Le discours syndical d'abord : le licenciement de quarante-cinq employés des *Dépêches* de Dijon, les inquiétudes relatives à la modernisation des centres d'impression de Dijon, Saint-Etienne et de Chassieu ; des revendications catégorielles sur le triptyque traditionnel « qualifications, salaires, conditions de travail », donnent le cadre officiel de la contestation. Sur ce plan-là, syndicats et direction jouent à cache-cache : *« Les licenciements des* Dépêches *sont, en fait, des suppressions d'emplois dont vingt-deux sont des départs en retraite à cinquante-six ans et deux mois, dix-neuf concernent des auxiliaires à temps partiel et quatre seulement des intérimaires à temps complet »*, nous a indiqué M. Jean-Charles Lignel, qui renvoie inlassablement ses interlocuteurs syndicaux vers M. Roger Guitton, P.-D.G. des *Dépêches*, seul apte èsqualités à mener les négociations. De plus, le P.-D.G. du *Progrès* assure *« qu'il n'a jamais signé d'accord sur les* Dépêches *et que le véritable générateur du chômage à Dijon est l'*Est républicain, *qui a transféré la fabrication de certaines de ses éditions »* (1).

« Nous formons bien un vrai groupe de presse. Notre patron ne respecte pas les accords signés les 2 avril et 8 juillet derniers sur le non-recours au licenciement, portant accord sur les préretraites et la durée du travail », répond l'intersyndicale, qui a perdu deux de ses composantes (C.G.C. et F.O.). Mercredi 27 janvier, un tract virulent signé par la C.G.T., la C.F.D.T. et le S.N.J. du groupe Progrès-Dépêches critique la « gestion à la lyonnaise » de M. Lignel, l'accuse d'utiliser *le Progrès « pour son seul profit »* et de l'avoir racheté à crédit pour *« faire payer la note à ses salariés »*.

Ce discours, encore qu'unitaire, doit être modulé par les faits suivants : les syndiqués S.N.J. n'ont pas procédé à la distribution du tract ; la « base » — notamment journaliste — a suivi le mot d'ordre non sans « traîner les pieds » ; la sortie d'un « journal minimum » a d'ailleurs failli se réaliser dans la nuit de mercredi à jeudi s'il ne s'était formé un « bouchon » à la hauteur des plaques d'impression, juste avant les rotatives...

Plus fondamentalement, la démarche de la C.G.T. — Fédération française des travailleurs du livre (F.F.T.L.) en tête — prend un tour plus politique. A l'occasion de la conférence de presse de l'intersyndicale, mercredi en fin d'après-midi, un représentant de l'Union départementale C.G.T., M. Michel Brocard, est venu manifester sa *« solidarité à la lutte »* et a notamment déclaré : *« M. Lignel est plus généreux pour parler de la Pologne que de ce qui se passe dans son entreprise »*. Cette intervention doit être rapprochée d'un courrier daté du 22 janvier, adressé au P.-D.G. du *Progrès* et signé par le secrétaire départemental de l'U.D-C.G.T., critiquant en termes très vifs le contenu rédactionnel du journal : *« Dans la dernière période, vos colonnes sont particulièrement remplies d'attaques anticommunistes et anticégétistes. Les événements de Pologne ont décuplé vos énergie en la matière. »* Suit une attaque en règle d'un journaliste nommément désigné et accusé de participer à *« ces basses manœuvres »* parce qu'il avait évoqué la démission d'un ancien responsable cégétiste (*le Monde* du 23 décembre). Particularité : le journaliste visé est le porte-parole des journalistes... C.F.D.T. ! La lettre se termine par cette formule : *« Nous informons nos syndicats de nos démarches et les appelons à la vigilance face à votre attitude. Ne soyez donc pas surpris si ceux-ci, avec les travailleurs, vous interpellent dans les jours et les semaines qui viennent. »*

Dans ces conditions très particulières, la C.F.D.T., tout en affirmant maintenir l'unité d'action, prend ses distances : *« A partir d'aujourd'hui, nous vivons notre vie »*, nous a déclaré M. Jean Périlhon, qui insiste sur les objectifs propres de son syndicat : *« Nous nous interrogeons sur les conditions et les moyens de la survie de l'entreprise Progrès. Nous demandons l'intervention d'experts. Nous n'excluons pas des interventions au niveau bancaire. Nous en appelons aux pouvoirs publics. »* Une rencontre entre la C.F.D.T. et M. Georges Fillioud, ministre de la communication, a eu lieu samedi dernier à Romans (Drôme). D'autres contacts seront pris, notamment avec le ministre du travail, M. Jean Auroux. Cette approche spécifique rend aujourd'hui plus délicates les actions ponctuelles et sectorielles prévues dans le courant de la semaine dans l'entreprise. Sollicités jeudi par la C.F.D.T., les journalistes de la rédaction locale de Lyon n'ont pas fait grève...

Ces réticences de la base s'expliquent en grande partie par la crainte de voir les titres concurrents du *Dauphiné libéré* entamer de plus en plus les positions du *Progrès*. Jeudi, *le Journal Rhône-Alpes* et *Lyon-Matin* avaient doublé leur mise en place dans les kiosques de Lyon et de Villeurbanne. Autant d'occasions pour faire découvrir ces titres — dans une période de surcroît ascendante pour eux — et de capter des lecteurs désorientés. Le groupe grenoblois est bien le véritable gagnant dans l'affaire. M. André Charret, secrétaire régional et membre du bureau fédéral de la F.F.T.L.-C.G.T., a décerné un brevet de bonne conduite à ses dirigeants : *« Il y a une différence fondamentale dans le comportement social : au* Dauphiné libéré, *ils négocient. »* Simple constat. Il n'est pas fait mention des positions politiques et du contenu rédactionnel des titres de ce groupe, y compris sur la Pologne. Commentaire de M. Lignel : *« Je suis en première ligne sur la question de la redéfinition des tâches dans un processus de modernisation. On me croit le plus fragile financièrement et politiquement. La C.G.T. veut déstabiliser un homme seul. »* Il serait hasardeux de conclure qu'il est sur le point de céder.

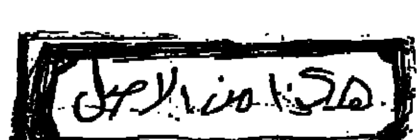
CLAUDE RÉGENT.

Étant donné l'échec des tentatives de M. Lignel pour trouver d'autres clients (impression de *Toutes les Nouvelles de Versailles*, de *France-Dimanche* et, bien sûr, du *Journal du dimanche*), échec dû, selon lui, au blocage du syndicat du Livre, on ne peut exclure l'hypothèse d'un désengagement de M. Lignel du *Journal du dimanche*, dont il possède 40 % des actions.

● *A Philadelphie*, le quotidien *Bulletin* a décidé de ne plus paraître, après cent trente-quatre ans d'existence. Ses pertes pour l'année 1981 s'élevaient à 21,5 millions de dollars. Depuis sa période de gloire, à la fin des années 40 — où avec une seule édition de soir, il tirait à 700 000 exemplaires — le *Bulletin* avait vu son tirage diminuer. Au 30 septembre 1981, avec ses éditions du matin et du soir, il tirait à 397 397 contre 434 104 l'année précédente. Les tentatives de la compagnie propriétaire Charter Co pour trouver un acheteur avaient échoué. La fermeture du *Bulletin* vient après celles de plusieurs grands journaux américains, notamment le *Star* de Washington, en août dernier puis, en décembre, le *Journal* de Philadelphie.

● *La Plume d'or de la liberté*, décernée par la Fédération internationale des éditeurs de journaux, est attribuée pour 1982 au rédacteur en chef de *la Prensa* (Nicaragua), M. Pedro Joachim Chamorro Barrios. La F.I.E.J. rappelle que le journal *La Prensa* s'était déjà opposé à la dictature du général Anastasió Somosa, ce qui devait entraîner l'assassinat de son directeur, le propre père de Pedro Chamorro.





INFORMATIONS « SERVICES »

Les urgences du dimanche

SANTÉ

● UN SECOURS D'URGENCE. – Appeler le SAMU en téléphonant, pour Paris, au 567-50-50 : pour l'Essonne, au 088-33-33 ; pour les Hauts-de-Seine, au 741-79-11 ; pour la Seine-Saint-Denis, au 830-32-50 ; pour le Val-d'Oise, au 032-22-33 ; pour les Yvelines, au 953-83-33 ; pour la Seine-et-Marne, au 437-10-11, ou, à défaut, le 17 (police) ou le 10 (pompiers), qui transmettent l'appel au SAMU.

● UN MÉDECIN. – A défaut du médecin traitant, appeler la permanence des soins de Paris (542-37-00), ou la garde syndicale des médecins de Paris (533-99-11), ou l'Association pour les urgences médicales de Paris (A.U.M.P.) (828-40-04), ou = S.O.S. = Médecins (707-77-77). *Urgence pédiatrique*, 545-43-00 garde de nuit et week-end.

● UNE INFORMATION SUR LES INTOXICATIONS – 205-63-29 (hôpital Fernand-Widal).

● S.O.S. – Urgences bucco-dentaires (337-51-10) ; ordre des chirurgiens, conseil de Paris (261-12-00) ; garde biologique (306-19-99).

TRANSPORTS

● AÉROPORTS. – Renseignements sur les arrivées et départs à Orly (884-32-10) ; à Roissy-Charles-de-Gaulle (862-12-12 ou 862-22-80).

● COMPAGNIES AÉRIENNES. – Arrivées ou départs des avions. Air France (320-12-55 ou 320-13-55) ; U.T.A. (775-75-75) ; Air Inter (687-12-12). Renseignements, réservations : Air France (535-61-61) ; U.T.A. (776-41-52) ; Air Inter (539-25-25).

● S.N.C.F. – Renseignements : 261-50-50.

ÉTAT DES ROUTES

● INTER SERVICE ROUTES donne des renseignements généraux au 858-33-33.

Pour des renseignements plus précis, on peut s'adresser aux centres régionaux d'information routière Bordeaux (56) 96-33-33 ; Lille (20) 91-92-33 ; Lyon (7) 854-33-33 ; Marseille (91) 78-78-78. Metz (8) 762-11-22. Rennes (99) 50-73-93.

P.T.T.

Sont ouverts le dimanche les bureaux de :

– Paris recette principale (52, rue du Louvre, 1er), ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre ;

– Paris 08, annexe (71, avenue des Champs-Elysées), ouvert de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures ;

– Orly, aérogare Sud, annexe 1 ; ouvert en permanence ;

– Orly, aérogare Ouest, annexe 2, ouvert de 6 heures à 23 heures ;

– Roissy principal, annexes 1 et 2 (aéroport Charles-de-Gaulle), ouvert de 8 h. 30 à 18 h. 30.

La recette principale de Paris assure aussi le paiement des mandats-lettres, des bons et des chèques de dépannage, des lettres-chèques ainsi que les remboursements sans préavis sur livret C.N.E.

ANIMAUX

● UN VÉTÉRINAIRE au 871-20-61 (de 8 heures à 20 heures).

TOURISME

● L'OFFICE DE TOURISME DE PARIS diffuse une sélection enregistrée des loisirs à Paris : en français au 720-94-94 ; en anglais au 720-88-98 et en allemand au 720-57-58. Son bureau d'accueil du 127, avenue des Champs-Élysées, est ouvert le dimanche, de 9 heures à 20 heures. Tél. : 723-61-72.

S.O.S. - AMITIÉ

Vingt-quatre heures sur vingt-quatre à l'écoute au 621-31-31 pour Boulogne-Billancourt. 364-31-31 pour Bagnolet et 078-16-16 pour Evry (de 14 heures à 4 heures du matin). Il existe un poste en anglais : S.O.S.-Help au 723-80-80 (de 19 heures à 23 heures).

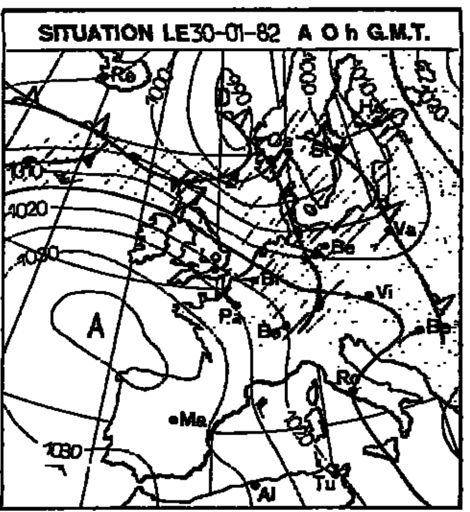
La Porte ouverte reçoit tous les jours, de 14 heures à 22 heures, dans ses deux permanences : 21, rue Duperré, Paris (9e), métro Pigalle (tél. : 874-69-11), et 4, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris (5e), métro Saint-Michel (tél. : 329-66-02.

S.O.S. - 3e AGE

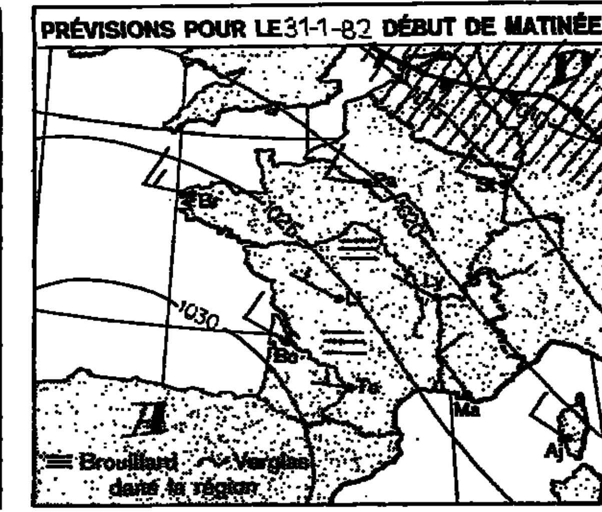
De 9 heures à 19 heures au 340-44-11.

MÉTÉOROLOGIE

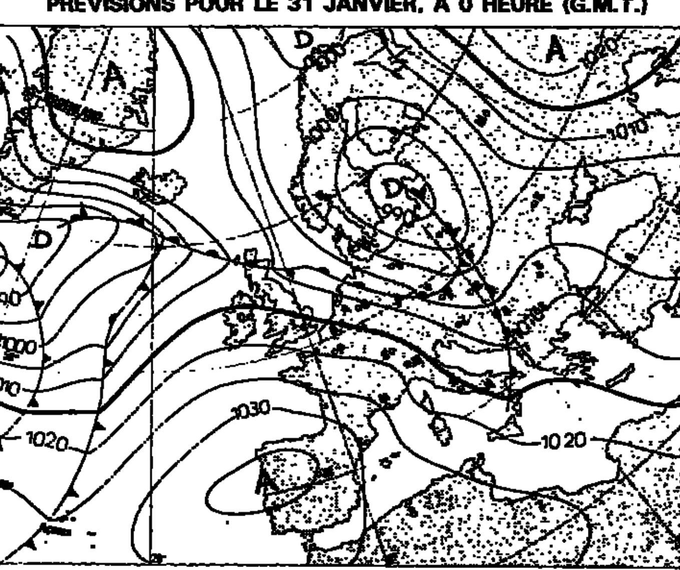
SITUATION LE30-01-82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE31-1-82 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 31 JANVIER, A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le samedi 30 janvier à 0 heure et le dimanche 31 janvier à 24 heures :

Les hautes pressions qui s'étendent sur notre pays rejetteront le courant perturbé sur le nord et le centre de l'Europe ; dans l'air doux qui recouvre la France, de belles éclaircies pourront se développer.

Dimanche, la matinée sera généralement brumeuse et nuageuse, à l'exception du pourtour méditérranéen, où le temps sera ensoleillé ; l'on pourra observer quelques pluies faibles près des côtes de la Manche et de l'Atlantique.

Dans la journée, le temps restera passagèrement nuageux du Nord aux Ardennes, aux Vosges et aux Alpes, où de faibles précipitations se produiront en soirée ; quelques chutes de neige en moyenne montagne.

Sur nos autres régions, de belles éclaircies se développeront ; temps ensoleillé en Méditerranée.

Les vents seront modérés, de nord-ouest dominant.

Les températures seront supérieures aux normales saisonnières de 2 à 4 degrés.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 30 janvier 1982 à 7 heures, de 1025,1 millibars, soit 768,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 29 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 29 au 30 janvier) : Ajaccio, 13 et 1 degré ; Biarritz, 11 et 8 ; Bordeaux, 10 et 8 ; Bourges, 9 et 8 ; Brest, 11 et 8 ; Caen, 11 et 9 ; Cherbourg, 10 et 7 ; Clermont-Ferrand, 9 et 7 ; Dijon, 5 et 4 ; Grenoble, 5 et 4 ; Lille, 9 et 9 ; Lyon, 3 et 3 ; Marseille-Marignane, 12 et 9 ; Nancy, 6 et 7 ; Nantes, 12 et 9 ; Nice, 13 et 5 ; Paris-Le Bourget, 10 et 9 ; Pau, 11 et 7 ; Perpignan, 12 et 11 ; Rennes, 13 et 7 ; Strasbourg, 3 et 2 ; Tours, 12 et 9 ; Toulouse, 10 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 14 et 2 degrés ; Amsterdam, 8 et 7 ; Athènes, 11 et 7 ; Berlin, 5 et 2 ; Bonn, 6 et 5 ; Bruxelles, 9 et 9 ; Le Caire, 19 et 8 ; îles Canaries, 20 et 16 ; Copenhague, 3 et – 1 ; Dakar, 24 et 16 ; Genève, 3 et 2 ; Jérusalem, 12 et 2 ; Londres, 11 et 8 ; Madrid, 13 et – 2 ; Moscou, – 9 et – 12 ; Nairobi, 30 et 13 ; New-York, 3 et – 3 ; Palma-de-Majorque, 12 et 1 ; Rome, 13 et 3 ; Stockholm, 1 et – 6.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

P.T.T.

EUROSIGNAL COUVRE TOUTE LA FRANCE

Avec la mise en service des émetteurs de Rennes, Laval, Le Mans, Tours, Chartres, Caen et Cherbourg, l'ensemble du territoire continental français est couvert par le service Eurosignal.

Ce système permet à une personne munie d'un petit récepteur de recevoir un signal déclenché par un appel émis d'un certain nombre de postes téléphoniques ordinaires (de un à quatre postes) et d'être ainsi informée qu'un correspondant la recherche. Actuellement, le service enregistre deux cent mille appels chaque mois.

Le prix de l'Eurosignal se décompose en une redevance mensuelle (65 F par numéro d'appel national, 130 F par numéro international), et l'achat de l'appareil (7 256 F T.T.C.) ou sa location (195 F par mois pour un ou deux numéros d'appel, 215 F pour trois ou quatre numéros).

PARIS EN VISITES

LUNDI 1er FEVRIER

« Musée des Invalides », 15 heures, cour d'honneur, statue de Napoléon, Mme Allaz.

« Ile de la Cité », 15 heures, métro Cité, Mme Brossais (Caisse nationale des monuments historiques).

« Salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville (Approche de l'Art).

« Fastes du gothique », 16, heures, Grand Palais (Mme Caneri).

« Ecole des Beaux-Arts », 15 heures, 17, quai Malaquais (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Récits des temps gothiques », 15 heures, Musée des monuments français (Histoire et archéologie).

« Le Père-Lachaise », 15 heures, entrée, boulevard de Ménilmontant (P.-Y. Jaslet).

« La peinture flamande du XVe siècle », 14 h 30, Musée du Louvre (Mme Leblanc).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'île Saint-Louis », 14 h 30, 12, boulevard Henri-IV (Le Vieux-Paris).

MARDI 2 FÉVRIER

« Coulisses de l'Opéra », 13 h 15, vestibule, Mme Hulot.

« Bibliothèque nationale », 15 h, 58, rue de Richelieu, Mme Allaz.

« Musée Galliera », 15 h, 11, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Mme Bachelier.

« Musée Marmottan », 15 h, 2, rue Louis-Boilly.

« Paris mérovingien », 15 h, 23, rue de Sévigné, Mme Legrégeois.

« Hôtel de Lauzun », 15 h, 17, rue quai d'Anjou, Mme Meyniel (Caisse nationale des Monuments historiques).

« Collection Thyssen-Bornemisza », 11 h, Petit Palais (Mme Caneri).

« La Bourse », 12 h, métro Bourse (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Temple bouddhique du bois de Vincennes », 15 h, métro Liberté (P.-Y. Jaslet).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les Halles », 14 h 30, 16, rue Etienne-Marcel (Le Vieux-Paris)

CONFÉRENCES

LUNDI 1er FEVRIER

14 h 45 : Centre Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V, Mme O. Boucher : « Delphes et son oracle » (Projection).

15 h : 17, rue Fénelon, Père K. Hruby : « Rabbi Aqiba » (Amitié Judéo-chrétienne de France).

17 h et 20 h 30 : 107, rue de Rivoli, M. R. Percheron : « L'Arménie et l'art arménien ».

19 heures : 62, rue Madame : « Alexandre le Grand » (Arcus).

MARDI 2 FÉVRIER

14 h 30 : 62, rue Madame : « La technique de la gravure en taille-douce ».

15 h : Salle du musée des Monuments français, Palais de Chaillot, Mme S. Egler : « La naissance de l'abstraction ».

17 h 30 : 18, rue des Batignolles : « Charles V, défi politique et politique de l'art ».

20 h 30 : 5, rue Largillière, Mme L. Winckler : « La philosophie de l'histoire au XIXe siècle » (Nouvelle Acropole).

BREF

CONCOURS

SOLIDARITÉ NATIONALE. – Les ministères de la solidarité nationale, du travail et de la santé recrutent, par concours pour leurs services de Paris et de la région parisienne, des agents de bureau dactylographes et des sténodactylographes.

★ **Division du recrutement et de la formation permanente, 1, place de Fontenoy, 75700 Paris, tél. : 386-78-12, avant le 15 février 1982.**

LA MAISON

LA TOILETTE ET LE BAIN. – Il existe à Paris une fée de la toilette et du bain. Elle a l'œil pour chiner. Dans sa boutique, on trouve des choses anciennes, des reproductions dont elle a l'exclusivité, des créations. Quelques exemples : un étourdissant ballet de houppettes 1925 en cygne. Les figurines en porcelaine sont des danseuses (à partir de 160 F). La copie fidèle mais très perfectionnée d'une barbière avec son miroir grossissant, son porte-blaireau, rasoir et savon (1.080 F). Enfin des bouquets d'anis étoilé anti-moustiques (140 F) et des petits cœurs garnis de clous de girofle à suspendre dans les armoires. Ils sont antimites. Utiles donc, tendres et pas chers (65 F).

★ **Beauté Divine, 40, rue Saint-Sulpice, 75006 Paris. Tél. : 326-25-31.**

RAPATRIÉS

INDEMNISATIONS POUR BIENS SPOLIÉS. – Le secrétariat d'Etat aux rapatriés indique que, le gouvernement a décidé à titre exceptionnel d'autoriser l'ANIFOM (Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer) *« à examiner avec bienveillance les demandes concernant des biens dont la spoliation avait été déclarée avant le 15 juillet 1970 auprès des services d'accueil et de reclassement des rapatriés, des services d'ambassade, des consulats, de l'Agence de défense des biens et intérêts des rapatriés et du service des biens et intérêts privés du ministère des relations extérieures »*.

Les personnes intéressées pourront présenter leurs demandes à l'ANIFOM jusqu'au 1er juillet 1982.

★ ANIFOM, tour Mattéi, 207, rue de Bercy, 75012 Paris, tél. : 346-12-34.

TOURISME

SKI DERNIÈRE MINUTE. – L'Union nationale des centres de plein air (U.C.P.A.) signale que pour les jeunes, entre seize et trente-cinq ans, il reste encore des places dans son centre de Val-Cenis en Savoie. Une semaine, tout compris : 1 050 F.

★ **62, rue de la Glacière, 75013 Paris. Tél. : 336-05-20.**

VIE QUOTIDIENNE

VOUS ET VOTRE ARCHITECTE. – Cette brochure est éditée par l'Association nationale pour l'information sur le logement et l'ordre des architectes : elle donne tous les renseignements utiles à tous ceux qui souhaitent utiliser les services d'un architecte.

Brochure gratuite disponible dans l'un des trente-cinq centres d'information sur l'habitat agréés par l'ANIL (adresses au 202-65-95), dans le C.A.U.E., aux directions départementales de l'équipement, à l'ordre des architectes (tél. : 500-96-08) ou à l'UNSFA (tél. : 544-58-45).

En juin prochain

LES JOURNÉES NATIONALES DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE A CHAMBORD

Les 19 et 20 juin prochain, auront lieu à Chambord les journées nationales de la chasse et de la pêche. L'ambition des promoteurs de cette manifestation est d'atteindre la renommée du *« Game fair »* d'outre-Manche, la célèbre foire commerciale de la chasse et de la pêche organisée par l'Association des fermiers et des propriétaires britanniques.

A côté des cent cinquante stands qui seront installés face au château, des concours de pêche à la ligne, de tir à l'arc et au fusil, des ventes aux enchères d'objets d'art et des démonstrations de chiens de chasse sont prévus.

★ Renseignements : A. Becker, 31, rue La Boëtie, 75008 Paris, tél. : 563-82-80.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 30 janvier :

UNE LOI

● Complétant le code électoral et relative à l'élection des membres du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon.

DES DÉCRETS

● Modifiant le décret du 26 décembre 1967 portant règlement du service de garnison.

● Relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

● Portant nomination de recteurs d'académie.

● Portant création du conseil artistique des musées classés et contrôlés.

UN ARRÊTÉ

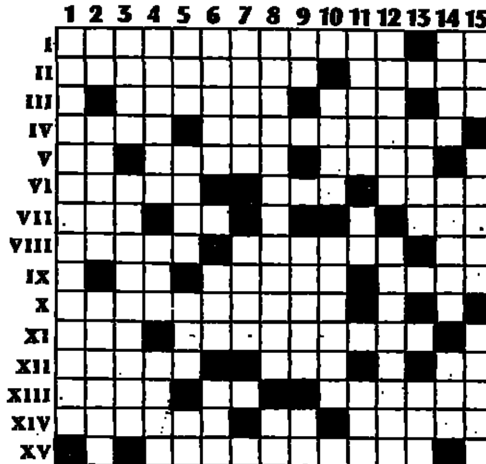
● Relatif à la procédure spéciale d'importation dans les départements d'outre-mer des armes et munitions des quatrième cinquième et sixième catégories.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3115

HORIZONTALEMENT

I. Des gens qui connaissent bien le maquis. Il faut du plâtre pour le réparer quand il est cassé. – II. Nom qu'on peut donner à ceux qui descendent des monarques. Passée à l'huile. – III. Qui se sont donc retrouvés. Echange de timbres. Article arabe. – IV. Faire un assortiment de couleurs. Parler en maître. – V. Pronom. A laquelle on a donc trouvé une place. Il y en a cinq, sans compter le bon. – VI. Ont l'habitude de se découvrir quand ils sont tristes. Qui peut donc être considérée comme une découverte. Peut soutenir tout le quartier. – VII. Utile pour le golfeur. Obtenu. Portait les armes. – VIII. Couverts en bois. Mauvaises affaires. Pronom. – IX. Symbole pour un métal léger. Héroïne de roman. Qui peut mettre dans la gêne. – X. La ramie et la pariétaire, par exemple. – XI. D'un auxiliaire. N'étaient pas négligés par celles qui faisaient tapisserie. – XII. Comme un prénom. Nombre anglais. Saint de Bigorre. – XIII. Bien vrai. Qui n'a donc rien passé. Sans affections. – XIV. Peut être assimilé à un mot d'introduction. Un agrément d'autrefois. En première audition. – XV. Des gens qui ne sont pas toujours culottés.



VERTICALEMENT

1. Des gens qui ont l'habitude de donner des ordres. – 2. Note. Comme certaines nations. Capables de rouler. – 3. Tout un quartier ne lui fait pas peur. Comme les oreilles, quand il y a un matraquage. – 4. Fière chandelle. Baba, par exemple. Pris avant de sauter. – 5. Bouclier. Dieux scandinaves. Dans une main où il n'y a pas de poil. Possessif. – 6. Economisé par le dormeur. Empire en grandissant. Qui n'a donc pas bavé. – 7. Une ancienne capitale. Sorte de foire. – 8. Plus on le nourrit et plus il grandit. Evoque un livre qui peut rassembler de grandes signatures. – 9. Sur la Tille. Recommandée à ceux qui ont besoin d'exercices. – Adverbe. – 10. Entre dans le jeu. Procédons à un examen. – 11. Couleur qui s'oppose au blanc. Utile pour ceux qui ont peur des piqûres. D'un auxiliaire. – 12. Nom de terre. Utile pour éviter les éclats. – 13. Pour suspendre. Possessif. – 14. Se lancer dans les retranchements. Couper avec les dents. Pas des masses. – 15. N'est pas permis quand le régime est sévère. Un gros fromage. Etre allongé.

Solution du problème n° 3114

Horizontalement

I. Illusions. – II. Noisettes. – III. Nus (cf. sabot) ; Mie. – IV. Aveline. – V. Ver ; Se ; La. – VI. Item ; Réas. – VII. Gê ; Ana. – VIII. Aar ; Pilon. – IX. Bues ; Rote. – X. Attente. – XI. Essor (cf. chartreux et nonette) ; Gel.

Verticalement

1. Innavigable. – 2. Louveteau (cf. routier). – 3. Liséré ; Réas – 4. Us ; Ma ; S.T.O. – 5. Semis ; Np ; Tr. – 6. Itinéraire. – 7. Otée ; Long. – 8. Ne ; Lamotte. – 9. SS ; Pas ; Néel.

GUY BROUTY.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

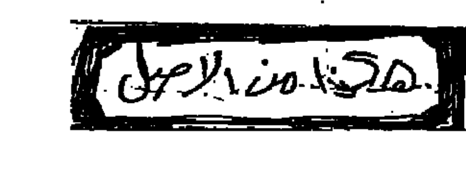
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437

I.S.S.N. : 0395-2037.



Le Monde

économie

SOCIAL

AU CONGRÈS DES FONCTIONNAIRES C.G.T.

M. Krasucki dénonce « certaines erreurs du gouvernement » et des « forces de gauche qui souhaitent gérer la crise »

M. Henri Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T., qui a participé, à Saint-Etienne, au XVIIe congrès de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires (U.G.F.F.) C.G.T., s'est à nouveau livré à certaines critiques du gouvernement.

« *Notre réflexion est sans complaisance vis-à-vis du patronat, de la réaction, de certaines erreurs du gouvernement et même de certaines forces de gauche qui souhaitent gérer la crise.* » Les nationalisations, la retraite à soixante ans, la réglementation du travail temporaire, le développement du service public, sont autant de mesures positives pour le secrétaire confédéral de la C.G.T., mais il estime que n'ont pas encore été touchés par le changement « *le SMIC, pas assez relevé, le pouvoir d'achat, qui a diminué en 1981 — avec des négociations qui s'annoncent difficiles cette année dans les secteurs public et nationalisé* ». M. Krasucki a évoqué « *l'inquiétude des fonctionnaires sur leurs statuts avec l'application de la loi sur la décentralisation, la Sécurité sociale qui reste aux mains du patronat et de F.O., l'ordonnance gouvernementale sur la réduction de la durée du travail mal faite et dont vont se prévaloir les patrons* ». Sur tous ces points, la C.G.T. restera ferme. « *Les engagements doivent être tenus. Nous ne signerons aucun texte comportant un recul du pouvoir d'achat.* »

Le rapport d'activité présenté par Mme Thérèse Hirszberg, secrétaire général de l'U.G.F.F., a été adopté, jeudi, par 86,38 % des mandats (1,73 % contre et 11,89 % d'abstentions). Auparavant, c'est par 84,12 % des mandats (3,75 % contre et 12,13 % d'abstentions) qu'a été votée une motion sur la Pologne. Calquée sur les positions confédérales, elle n'était pas amendable. Elle demande la levée de l'état de siège et le rétablissement des libertés politiques et syndicales, mais pas la libération des syndicalistes polonais, réclamée pourtant par un certain nombre de congressistes qui souhaitaient une condamnation plus claire par la

De nos correspondants

C.G.T. des événements de Pologne. « *L'idéal de justice et de liberté ne se divise pas (...). On avait suivi avec espoir le printemps de Prague en 68 (...). L'U.R.S.S. n'est plus un modèle, elle met entre parenthèses les espoirs des travailleurs* », devait dire, entre autres, à cette occasion, le représentant de l'ONIC (Office national interprofessionnel des céréales).

Contestation des Lillois

Au moment où le congrès se déroulait, des militants de l'Union ont dénoncé, à Lille, les méthodes utilisées au dernier congrès départemental, précédant le congrès national.

« *Les bornes du tolérable,* disent-ils, *ont été dépassées...* » Leurs griefs portent sur quatre points : 1) dans la préparation du congrès, la commission exécutive n'a pas été appelée à jouer le rôle qui est le sien selon les statuts. Par exemple, l'état de la trésorerie et les conditions de revalorisation des cotisations donnant droit au vote sont restés sous la seule responsabilité du secrétaire fédéral ; 2) la mise en place du congrès : la liste des délégués n'a pas été établie ; le secrétaire sortant a voulu imposer le bureau, les présidences de commissions, etc. ; 3) vote au congrès de personnes non mandatées et de sections non cotisantes, ce qui a permis une modification statutaire sur le mode de scrutin en comptabilisant les votes en voix et non plus en mandats ; 4) les conclusions du congrès communiquées à la presse sont fausses. On a annoncé, par exemple, que le nombre des votants était de 3 016, alors qu'il n'était que de 2 344. Le rapport d'activité a obtenu 1 201 voix et non pas 2 380, 1 011 voix se sont prononcées contre, et il y a eu 132 abstentions. Pour sa réélection, le secrétaire sortant a obtenu 1 226 voix, le nouveau candidat 1 011, et il y a eu 107 abstentions. Les opposants affirment que si l'on avait voté par mandat il y aurait eu 89 voix de chaque côté. Ils qualifient donc les chiffres donnés à la presse de farfelus. Ils affirment que huit sections ont voté pour la direction, onze contre, deux s'étant abstenus. Tout en réaffirmant leur attachement aux orientations du quarantième congrès de la C.G.T., ils déclarent que « *la direction a tout fait pour éviter que le jeu démocratique aille à son terme. C'est un mauvais coup contre la C.G.T.* ».

C'est donc quasiment la moitié de la fédération des fonctionnaires C.G.T. du Nord qui conteste la délégation au congrès national de Saint-Etienne.

PAUL CHAPPEL et GEORGES SUEUR.

A Amiens

Le maire communiste s'oppose au bureau d'embauche de la C.G.T.

De notre correspondant

Amiens. — M. René Lamps, maire communiste d'Amiens vient de s'opposer à une initiative de la C.G.T. qui avait décidé d'ouvrir un bureau d'embauche, les 2 et 3 février, dans la cour de la mairie d'Amiens. Les cégétistes estimaient que cette action nécessaire après le contrat de solidarité passé entre la ville et l'Etat (trente-cinq heures sans perte de salaire, 220 emplois de créés à la mairie, 44 au bureau d'aide sociale). « *La C.G.T. a tout mis en œuvre pour obtenir la création de ces emplois. Elle a estimé qu'il était de son devoir de participer aux modalités de recrutement (article 5 du protocole d'accord).* »

Le maire, par l'intermédiaire de son secrétariat, réplique en faisant connaître la teneur de l'article 5 : « *Les recrutements devront s'effectuer conformément aux dispositions statutaires et faire l'objet d'une information aux organisations syndicales. Un groupe de travail se réunira mensuellement afin de veiller à la bonne application des dispositions du contrat de solidarité et du présent protocole.* » Après cette mise au point, le texte de la mairie précise : « *Cela ne signifie en aucun cas le droit pour les syndicats de procéder aux recrutements nécessaires. Le seul bureau d'embauche de la mairie est situé au bureau du personnel. La municipalité amiénoise est responsable devant elle, n'a pas l'intention de se dessaisir de son rôle et de ses responsabilités. Elle ne se sent engagée par aucune initiative syndicale quelle qu'elle soit.* »

La C.F.D.T. et F.O. ont condamné l'initiative de la C.G.T. La C.F.D.T. parle de « *manœuvre démagogique* ». F.O. estime « *regrettable qu'une organisation syndicale essaye de tirer profit des difficultés de ceux qui sont privés d'emploi, tentant de leur vendre — sous forme de cartes — un espoir qui, pour la plupart des cas, sera hélas déçu* ».

MICHEL CURIE.

CONSOMMATION

● *Le Comité sur la politique à l'égard des consommateurs de l'O.C.D.E.* a tenu, à Paris, au château de la Muette, jeudi 28 et vendredi 29 janvier, une de ses réunions plénières annuelles. Les travaux en ont été inaugurés par Mme Lalumière, ministre de la consommation, qui a dit tout l'intérêt que le gouvernement français porte au renouvellement pour cinq ans de la mission qui est confiée à ce comité par l'O.C.D.E., sa deuxième période d'activité se terminant à la fin de 1982.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AFFAIRES

A COMPTER DU 15 FÉVRIER

Les firmes pharmaceutiques pourront augmenter leurs prix de 3 %

M. Jack Ralite, ministre de la santé, a autorisé les firmes pharmaceutiques à augmenter de 3 %, à compter du 15 février, les prix des médicaments remboursés par la Sécurité sociale. A condition de ne pas réaliser en France un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 35 millions de francs, les petits laboratoires auront droit, comme en juillet 1981 (à l'époque la barre avait été fixée à 30 millions de francs), à une rallonge et pourront majorer leurs produits de 3 % supplémentaires (6 % au total). Afin de supprimer certains abus, le ministre a décidé de retirer aux firmes pharmaceutiques la faculté que leur avait donnée le précédent gouvernement de moduler librement et de façon permanente à l'intérieur de leurs gammes de produits les augmentations accordées. Désormais, les laboratoires ne pourront plus majorer de plus de 10 % un produit donné (jusqu'ici des hausses de 100 % étaient possibles, à condition d'abaisser à due proportion les tarifs d'autres produits). Qui plus est, ils ne pourront le faire que le jour de la mise en application de l'augmentation générale des prix.

Toutes ces dispositions, indique-t-on au ministère de la santé, ont été prises afin de contribuer à la lutte contre l'inflation.

Le ministre a toutefois proposé aux laboratoires qui s'engageraient à embaucher du personnel à intensifier leur effort de recherche et à accroître leurs exportations d'aménager leur situation tarifaire.

Les industriels évaluaient à 6 % le retard pris en 1981 (1). Pour ne pas heurter de front leurs autorités de tutelle, ils avaient accepté que ce retard soit rattrapé en deux fois, soit 3 % en février et 3 % en juillet prochain. Comme ils avaient demandé en plus une hausse conjoncturelle de 6 % au titre de 1982, cela faisait au total 9 % (plus 9 % pour les petits laboratoires). Autant dire que la déception est grande parmi les industriels.

« *Je suis très amer,* a déclaré M. Pierre Joly, président du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique. *Cette décision montre de la part des pouvoirs publics une incompréhension persistante des exigences du développement industriel et économique de notre branche. La hausse qui vient de nous être consentie est irréaliste et sans aucune mesure avec l'augmentation rapide de nos charges. Par rapport au taux d'inflation, l'évolution de nos prix enregistre en effet le décalage le plus fort jamais connu depuis 1945.* »

Le président du SNIP a par ailleurs dénoncé la remise en cause du principe de la modulation totale et permanente. Quant aux avantages consentis aux petits laboratoires, on affirme dans la profession qu'ils ne coûtent pas cher à l'Etat dans la mesure où ces derniers entrent pour moins de 1 % dans le chiffre d'affaires de l'industrie pharmaceutique.

A toutes ces remarques, M. Ralite, objecte seulement que le chiffre d'affaires des firmes pharmaceutiques françaises s'est accru en moyenne de 20 % l'an dernier. Ce que nul ne conteste.

ANDRÉ DESSOT.

(1) En 1981, les prix des médicaments avaient été augmentés de 6 % au total, 3,5 % en février et 2,5 % en juillet. Les industriels avaient abandonné 2 % au titre de la productivité.

ACCORD ENTRE SEIKO ET LA CHINE

Le groupe japonais Seiko et la Chine vont créer à Hongkong, fin janvier, une société commune d'assemblage de montres et de fabrication de boîtiers. La société, qui emploiera cent personnes, commencera ses activités en avril, et sa production, pour la première année, est fixée à un million d'unités. C'est la première fois, semble-t-il, qu'une société commune est fondée à Hongkong grâce à des capitaux chinois et une firme étrangère.

ÉNERGIE

Vers la signature d'un accord sur le gaz entre la France et l'Algérie

(Suite de la première page.)

Il avait fait un voyage éclair fait, lui aussi, un voyage éclair à Alger et l'on avait été bien près d'aboutir. Dépassant le problème du gaz, M. Giraud et ses interlocuteurs avaient cherché une solution dans l'organisation d'une coopération globale en matière énergétique, l'Algérie envisageant, en contrepartie des ventes de gaz, d'acheter à la France ses technologies nucléaires et solaires. Mais en quelques jours les discussions au niveau technique entre Sonatrach et Gaz de France tournaient court de nouveau.

On écarte de part et d'autre l'idée qu'il puisse en être de même cette fois-ci, les chefs d'Etat des deux pays ayant conclu lors de la visite de M. Mitterrand à Alger, le 1er décembre, un accord politique à ce sujet et ayant chargé leurs ministres des affaires étrangères de conclure avant le 28 janvier. Cette date est désormais dépassée, mais M. Cheysson a récemment réaffirmé sa volonté d'en terminer avant la fin du mois ; il faudrait donc qu'un accord soit signé pendant le week-end. Une délégation de Gaz de France menée par son directeur, M. Delaporte, devait arriver samedi matin à Alger pour reprendre les conversations avec la Sonatrach. Celles-ci avaient été interrompues mardi 26 janvier à Paris, la délégation algérienne ayant décidé de regagner Alger pour demander des instructions à son gouvernement. Les Algériens resteraient très réticents devant la formule proposée par la France de constitution d'un fonds de développement alimenté par des contributions venant en complément du prix du gaz qui resterait dans les limites actuelles du marché international. Mais les Algériens, qui sont engagés dans des négociations avec d'autres partenaires et notamment avec l'Italie, veulent obtenir de la France un prix indiscutable qui soit opposable à tous leurs autres clients. A Rome, on attend en effet que Paris ait signé pour reprendre avec l'Algérie des discussions qui sont interrompues depuis plusieurs mois. L'enjeu est de taille puisque l'Algérie est en mesure de livrer 12 milliards de mètres cubes de gaz par an à l'Italie par un gazoduc passant par la Tunisie et la Sicile dont la construction est terminée depuis un mois.

A Alger, où se manifeste une certaine irritation devant la lenteur de ces négociations, le ton commence à monter. Commentant ces derniers jours l'achat par la Grande-Bretagne d'une cargaison de G.N.L. au prix record de 6,10 dollars le million de B.T.U., la presse, qui ne cachait pas sa satisfaction devant ce succès, le mettait en parallèle « *avec le chantage politique qui dissimule mal les velléités néocoloniales de certains partenaires potentiels de l'Algérie* ». Dans certains milieux économiques français, on s'interroge cependant sur le sens de cet achat spot de gaz algérien par la Grande-Bretagne, elle-même productrice de ce produit dans la mer du Nord et qui a donc tout intérêt à faire monter les prix, et où l'on y voit comme une mauvaise manière à l'égard de Paris.

DANIEL JUNQUA.

LES PAYS-BAS RÉDUISENT DE MOITIÉ LEUR DEMANDE DE GAZ SOVIÉTIQUE.

Les Pays-Bas ont décidé de réduire leur demande de gaz soviétique, affirme le *Financial Times* du 30 janvier. Gasunie, la compagnie néerlandaise de distribution de gaz n'achèterait pas 4, mais seulement 2 milliards de mètres cubes de gaz sibérien par an. De plus, la firme gazière a précisé qu'elle n'était pas pressée de signer.

Important producteur de gaz européen, ce pays prépare cependant l'« après - Groningue » (région du principal gisement de gaz naturel), en charchant à acheter du gaz à plusieurs fournisseurs. Mais la stratégie des Pays-Bas est, de ce fait, différente de celle des pays fortement dépendants des importations comme la France, l'Italie ou la Belgique. L'amertume des Néerlandais de n'avoir pu obtenir de contrats de fourniture de matériels de la part des Soviétiques pourrait aussi expliquer leur décision.

CONJONCTURE

LA BALANCE COMMERCIALE A ÉTÉ DÉFICITAIRE DE 59 MILLIARDS DE FRANCS EN 1981.

La balance commerciale de la France a, en décembre, enregistré un déficit — en chiffres bruts — de 7 925 millions de francs. Ce solde négatif est un des plus élevés qui ait été observé en 1981, après ceux de septembre (— 8,5 milliards) et de janvier (— 8,4 milliards). Les importations ont atteint, en décembre, 60 892 millions de francs, en augmentation de 5,3 % par rapport à novembre et de 21,8 % par rapport à décembre 1980. Les exportations se sont situées à 52 967 millions de francs, en hausse de 3,1 % en un mois et de 14,1 % en un an. Le taux de couverture des achats par les ventes s'est établi à 87 % contre 88,9 % en novembre et 92,9 % en décembre 1981.

Après correction des variations saisonnières, le déficit des échanges extérieurs a représenté 7 895 millions de francs. Les importations ont atteint 59 159 millions, en augmentation de 3,1 % par rapport à novembre et de 25 % par rapport à décembre 1980. Les exportations ont représenté 51 264 millions, en hausse de 1,1 % en un mois et de 18,4 % en un an. Le taux de couverture s'est établi à 86,7 %, contre 88,4 % en novembre et 91,5 % en décembre 1981.

Pour l'ensemble de 1981, la balance commerciale s'est soldée par un déficit de 59,1 milliards de francs, voisin de celui enregistré en 1980 (— 62 milliards). Les importations ont représenté 635,7 milliards, en augmentation de 15,4 %, et les exportations 576,6 milliards de francs, en progression de 17,5 %. Depuis 1973, les échanges extérieurs n'ont été excédentaires qu'en 1975 (+ 6,8 milliards) et en 1978 (+ 2,7 milliards). Ils ont été déficitaires en 1974 (— 20 milliards), en 1976 (— 22,8 milliards), en 1977 (— 13,6 milliards), en 1979 (— 13,3 milliards) et en 1980.

Cependant, la balance des paiements courants a enregistré en 1981 un déficit de 42,6 milliards de francs, plus élevé que celui observé en 1980 (— 33,1 milliards). Le déficit commercial a — en termes de balance des paiements — atteint 48,2 milliards. En matière de transferts unilatéraux, le solde négatif a été de 23,3 milliards (— 17,6 milliards en 1980), alors que les services ont dégagé un excédent de 30,1 milliards, moins important que celui enregistré en 1980 (+ 35,2 milliards).

AGRICULTURE

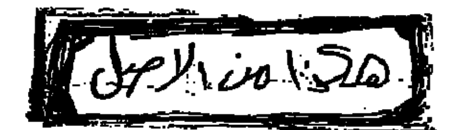
LES VITICULTEURS ANNONCENT UNE TRÊVE APRÈS L'ARRÊT TEMPORAIRE DES IMPORTATIONS DE VINS ITALIENS.

(De notre correspondant.)

Montpellier. — Le rassemblement des viticulteurs à Béziers s'est déroulé sans incident, vendredi 29 janvier après-midi. La manifestation a rassemblé moins de deux mille manifestants, plus désenchantés que virulents.

La veille, des envoyés du gouvernement avaient annoncé à la préfecture de l'Hérault un arrêt temporaire des importations de vins italiens, qui avait fait baisser la tension sans pour autant entraîner l'enthousiasme. « *Le gouvernement s'est engagé à suspendre pendant deux ou trois semaines les importations* », a déclaré M. Huillet, porte-parole du comité d'action viticole. « *Concrètement, cela veut dire que les achats vont reprendre, que les prix vont remonter. C'est ce que nous voulons.* » « *Aujourd'hui,* a-t-il conclu, *nous proclamons une trêve, mais une trêve n'a jamais signifié la fin de la guerre.* »

En fin de rassemblement, les manifestants, avec leurs dirigeants et les élus politiques, ont « contrôlé » les chais des magasins généraux et vidé huit cuves contenant un vin non identifié. — R. B.



CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Accueil favorable à l'emprunt de Gaz de France

On en parlait depuis longtemps. On l'attendait depuis le début de l'année. Elle est enfin là, et c'est non seulement la première émission euro-obligataire à taux d'intérêt autre que variable de la part d'un emprunteur public du secteur français depuis un assez long temps, mais c'est aussi le premier emprunt à coupon zéro venant d'un risque souverain, le premier qui soit offert cette année par un débiteur autre qu'une société américaine du secteur industriel ou bancaire. Le Gaz de France (G.D.F.) a en effet décidé de lancer une euro-émission sans coupon d'un montant nominal de 150 millions de dollars et d'une durée de dix ans. A un prix de 28,82, c'est-à-dire de 288,2 dollars par euro-obligation. A échéance chacune d'entre elles sera remboursée 1 000 dollars, soit un gain en capital de 711,8 dollars par titre, ce qui représente l'équivalent d'une rémunération annuelle de 14,50 %.

L'opération est dirigée par le Crédit commercial de France et un petit groupe d'euro-banques dont une américaine, deux belges, une allemande et une japonaise. Ce consortium a l'avantage de refléter assez exactement les circonscriptions géographiques à l'intérieur desquelles se placent les transactions sans coupon.

Trois autres opérations de ce type ont été annoncées cette semaine pour un total de près de 1,3 milliard de dollars, ce qui porte à dix-sept le nombre de celles lancées en l'espace de trois semaines, représentant un volume nominal global proche de 4 milliards de dollars.

La General Electric est tout d'abord venue offrir 600 millions de dollars en deux tranches, toutes deux procurant des rapports annuels identiques de 14,39 %. Toutefois, l'une de 400 millions est sur dix ans avec un prix d'émission de 36,08, tandis que l'autre de 200 millions est sur onze ans avec un prix de 22,80. La prestigieuse General Electric dont les apparitions sur le marché international des capitaux sont très rares, bénéficie, avec un « A.A.A. » de la plus haute qualification attribuée outre-Atlantique à la dette d'une société. Inutile de souligner l'intérêt énorme soulevé par un débiteur de cette classe dont le papier s'est enlevé dès l'annonce de l'offre.

Signe encourageant

Par la suite, on a pu assister à un retour de Caterpillar qui, devant le succès de sa dernière émission à coupons zéro, une dizaine de jours auparavant, est revenu proposer 140 millions de dollars d'euro-obligations d'une durée de douze ans. Celle-ci va être émise à 19,94 pour donner un rendement équivalent à près de 13,44 % par an. La dette de Caterpillar est classée « A.A. » par les agences américaines, soit à un niveau juste au-dessous de celui de General Electric. Enfin, presque en même temps que le Gaz de France, l'américaine R.J. Reynolds a fait part de son intention de lever 400 millions de dollars sur dix ans à un prix de 25,50, soit l'équivalent de 14,65 % par an.

L'émission de Gaz de France qui est garantie par la République française est un test. Le montant réel d'argent frais qu'entend drainer G.D.F. le démontre puisqu'il ne va guère au-delà d'un modeste 43 millions de dollars. Simultanément, l'emprunteur s'est montré prudent puisque du fait de la garantie qu'elle apporte, c'est la crédibilité de la France qui est mise en jeu sur la scène internationale. Ceci parait expliquer la relative générosité de la rémunération offerte par G.D.F. Malgré le fait que la France bénéficie elle aussi, au firmament des classements, d'un mirifique « A.A.A. », le Gaz de France a accepté de payer 0,11 % de plus par an que General Electric dont la qualification est la même, et 0,06 % de plus que rapporte l'emprunt Caterpillar, débiteur dont la qualification est inférieure à celle des deux autres.

Ce n'est certainement pas de gaieté de cœur que la France s'est résignée à se mettre d'elle-même au rang d'une société industrielle américaine de seconde classe. Ce faisant, elle a toutefois fait preuve d'un réalisme courageux parce qu'il vaut mieux assurer le succès d'un emprunt international, fût-ce en acquittant une légère prime, que de courir le risque d'un échec dont les conséquences pourraient s'avérer dramatiques. Le choix des conditions a du reste été bon. La réaction du marché vis-à-vis de l'émission du Gaz de France a été d'emblée extrêmement positive. Vendredi, elle s'est traitée sur le « marché gris » à 25,0-25,40, ce qui est des plus encourageant.

En décidant d'aborder le secteur des euro-emprunts à coupons zéro, le Trésor français, dont l'approbation préalable est nécessaire à toute transaction internationale, a passé outre au risque de changes assez considérables que comporte ce type d'instrument. L'aurait-il pris pour 500 millions de dollars de valeurs nominales alors que dans le cas de Gaz de France le risque est limité du fait même du montant relativement faible de l'opération ? Ou bien dispose-t-il d'une boule de cristal l'assurant à l'encontre des augures, que les débiteurs français drainant des capitaux en dollars n'auront pas à échéance à débourser plus qu'on ne l'espère actuellement ? Il est vrai que lorsqu'on est contraint d'emprunter beaucoup sur une période donnée, ce qui est le cas actuellement pour la France, les choix sont restreints et le recours au dollar inévitable. En tout état de cause, il est plus sage de commencer le plus tôt possible et le marché des euro-emprunts à taux fixe étant trop capricieux pour l'instant, celui des euro-émissions à coupons zéro s'impose.

Depuis le début de l'année, on évalue généralement à plus d'un milliard de dollars en valeur réelle le montant d'euro-obligations à coupon zéro achetées par les investisseurs japonais. Ceux-ci se ruent sur ce type de papier parce qu'à partir de 1984, le gouvernement nippon va introduire le système dit de la « carte verte » afin de restreindre les abus que permet actuellement une faille dans le système fiscal de l'empire du Soleil-Levant. Les contribuables nippons disposent chacun dans la limite de 3 millions de yens, d'une exemption d'impôt sur un certain nombre d'opérations dont précisément les transactions obligataires.

75 à 100 millions de florins pour la S.N.C.F. ?

Afin de multiplier ces avantages, les Japonais utilisent non seulement l'identité de leurs enfants, de parents éloignés et tous autres cousins à la mode de Bretagne, mais ont également réinventé apparemment la technique des « âmes mortes ». Pour mettre fin à ce qui est pratiquement devenu une évasion fiscale portant sur près de 90 milliards de yens alors que l'épargne particulière totalise 300 milliards, le gouvernement aurait laissé filtrer son intention d'introduire une réglementation nouvelle sans attendre 1984 et la « carte verte » destinée à identifier physiquement les utilisateurs de l'exemption fiscale de 3 millions.

Il est intéressant de noter que dans les autres secteurs, un certain nombre d'emprunteurs français continuent de drainer discrètement des capitaux à long terme. La semaine dernière, les sociétés de développement régional (S.D.R.) avaient réussi à trouver 100 millions de florins aux Pays-Bas dans le cadre d'un crédit bancaire privé à très longue échéance, c'est-à-dire d'au moins vingt ans. Cette semaine, c'est au tour de la Caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E.) de lever de la même manière 75 millions de florins. Est attendue au cours des prochains jours et maintenant une opération de la S.N.C.F. sous la forme d'un emprunt à très long terme de l'ordre de 75 à 100 millions de florins.

CHRISTOPHER HUGHES.

● ERRATUM. — Une erreur de chiffre s'est glissée dans la dernière chronique (*le Monde* des 24-25 janvier) de Christopher Hughes consacrée à l'Euromarché. Il était écrit par erreur au premier paragraphe que six émissions euro-obligataires à coupons zéro « totalisant 26 milliards de dollars » avaient été lancées en fin de semaine. C'est 2,6 milliards qu'il fallait lire.

Les matières premières

Hausse des métaux - repli du cacao

Les incertitudes relatives à l'évolution des taux d'intérêt outre-Atlantique, les nouvelles réductions de production décidées par plusieurs grandes sociétés exploitantes de métaux non ferreux, ont exercé une influence déterminante sur les différents marchés.

Mais la revalorisation timide de certains prix résulte plutôt de pratiques malthusiennes que d'un espoir prochain d'amélioration sensible de la conjoncture.

MÉTAUX. — *Le cuivre a confirmé, mais de façon toutefois peu sensible, sa reprise précédente au Metal Exchange de Londres. Pour la seconde semaine consécutive les stocks britanniques de métal ont diminué revenant à 125 675 tonnes.*

Les cours de l'étain se maintiennent à des niveaux élevés dans l'attente des résultats de l'enquête menée sous les auspices du président de la bourse des métaux.

Sensible reprise des cours du zinc à Londres malgré l'augmentation de 10 % des stocks européens en l'espace d'un an. Cet élément a été relégué au second plan en raison des nouvelles réductions d'activités appliquées par différents producteurs notamment en Allemagne (— 20 %), dans d'autres pays européens et en Amérique du Nord. La grève qui paralyse depuis plus de sept mois une mine irlandaise se poursuit.

Raffermissement des cours du plomb à Londres stimulés par la majoration de 2 cents par livre du prix de leur métal par les producteurs américains. Les négociants s'attendent à une reprise de l'utilisation de métal en raison des demandes plus importantes des fabricants de batteries.

Légère progression des cours de l'aluminium à Londres. Pour la première fois depuis six ans, la production mondiale de métal a fléchi de 2,6 % revenant à 12 295 000 tonnes.

La réduction de 50 % de la production de nickel d'une unité d'Inco en Indonésie a tout juste permis de soutenir les cours à Londres. Le marché aurait été plus sensible à une reprise de l'activité dans le secteur de la sidérurgie.

CAOUTCHOUC. — *Fluctuations restreintes des cours du naturel sur les différentes places. Les achats du directeur du stock régulateur ont déjà porté sur 68 500 tonnes. Ils vont se poursuivre, et, il pourrait être encore retiré du marché 32 000 tonnes.*

DENRÉES. — *Les cours du sucre ont peu varié. Certes, la production de betteraves en U.R.S.S. sera en diminution de 30 % selon certaines estimations, en raison de mauvaises conditions climatiques. Mais un tel facteur est éclipsé par la perspective d'une abondante récolte mondiale.*

Repli des cours du cacao qui n'ont pu consolider leur avance récente. Les pays producteurs ont accepté de doubler leur contribution en la portant à 2 cents par livre pour accroître les réserves financières du stock régulateur. Le directeur du stock est habilité désormais à négocier un emprunt de 75 millions de dollars. En Grande-Bretagne, les broyages de fèves du dernier trimestre se sont accrus de 29 % par rapport au même trimestre de 1980, confirmant ainsi la progression de la consommation déjà enregistrée dans d'autres pays européens et aux Etats-Unis.

CÉRÉALES. — *Effritement des cours du blé sur le marché aux grains de Chicago. La récolte mondiale est évaluée par le Conseil international du blé à 457 millions de tonnes, soit 3 millions de tonnes de plus que lors de la précédente évaluation. Elle est supérieure de 12 millions de tonnes à la récolte de 1980 et de 6 millions de tonnes au niveau record atteint en 1978. La diminution en U.R.S.S. est estimée à 10 millions de tonnes.*

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (high grade) comptant 873,50 (851) à trois mois 900,50 (877,50) ; étain, comptant, 8 650 (8 680), à trois mois, 7 970 (8 010) : plomb, 367 (347,50) ; zinc, 464 (433,50) ; aluminium, 601,50 (591,50) ; nickel, 3 070 (3 090) ; argent (en pence par once troy), 430,50 (423,50). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 72,20 (71,30) ; argent (en dollars par once), 8,20 (7,95) ; platine (en dollars par once), 369 (357,50) ; ferraille, cours moyen en dollars par tonne), inchg (64,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 360-395 (395-410). — Penang : étain (en ringgit par kilo), 35 (34,50).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre), coton, mars, 65,13 (64,45) ; mai, 67,14 (66,27). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), mars, 369 (368) ; jute (en livres par tonne) : Pakistan, White grade C. inch (265. — Roubaix (en francs par kilo) : laine, 42,60 (41,90).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 51,60-51,70 (51,20-51,50). — Penang (en cents des Détroits par kilo), 207,50-208,5 (209-210).

DENREES. — New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao en dollars par tonne) : cacao, mars, 1 985 (2 116) ; mai, 2 005 (2 115) ; sucre, mars, 13,51 (13,60) ; mai, 13,68 (13,80) ; café, mars, 147,75 (138,30) ; mai, 136,50 (129,90). — Londres (en livres par tonne) : sucre, mars, 176,25 (177,60) ; mai, 178,75 (179,55) ; café, mars, 1 218 (1 134) ; mai, 1 182 (1 148) ; cacao, mars, 1 180 (1 219) ; mai, 1 167 (1 199). — Paris (en francs par quintal) : cacao, mars, 1 289 (1 315) ; mai, 1 285 (1 316) ; café, mars, 1 317 (1 270) ; mai, 1 300 (1 262) ; sucre (en francs par tonne) : mars, 1 985 (1 930) ; mai, 2 011 (2 027) ; tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), mars, 193,5 (190,60) ; mai, 196,7 (192,60). — Londres (en livres par tonne), février, 140 (135,90) ; avril, 133,30 (134,30).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, mars, 377 1/4 (379 1/2) ; mai, 392 1/4 (390 1/2) ; maïs, mars, 274 3/4 (272) ; mai, 286 1/2 (282 1/4).

Indices. — Moody's 1 010,30 (1 006,90) ; Reuter, 1 633,6 (1 631,1).

Les devises et l'or

Hésitations sur le dollar - Raffermissement du métal

Ce fut, pour les marchés des changes, une bien captivante semaine que celle qui vient de s'achever. Tout entière placée sous le signe des taux d'intérêt, dont les variations ont rythmé la cadence, elle a vu le dollar d'abord flamber, puis retomber, pour se raffermir et enfin fléchir à la veille du week-end, au milieu des hésitations des milieux financiers internationaux.

Ces derniers se demandent si ces fameux taux américains monteraient vraiment, comme ils montèrent vraiment comme ils l'escomptaient au départ (voir en rubrique « Marché monétaire »), ou si, au contraire, la tendance n'est pas à la stabilisation, voire à la détente, si mince soit elle. Ce genre de réflexion, s'il se poursuivait, conduirait immanquablement au repli du dollar, sans excès néanmoins, tant est puissant actuellement l'attrait qu'exerce le « billet vert » pour toutes sortes de raisons. Parmi celles-ci, figurent les premières indications d'une possible reprise de l'économie des Etats-Unis, avec des implications assez curieuses. Si, par exemple, comme cela s'est passé en milieu de semaine, l'indice global des indicateurs économiques progresse en décembre, après quatre mois consécutifs de baisse, le dollar se raffermit, car les opérateurs en déduisent que toute atténuation de la récession autorisera les autorités monétaires à ne pas assouplir leur politique restrictive.

Donc les taux resterait élevés, ce qui dopera la devise américaine. Mais si les mêmes opérateurs, examinant de plus près l'évolution des indicateurs eux-mêmes, constatent qu'une partie de la progression est due à celle de la masse monétaire et des taux d'intérêt, ce qui laisserait à penser que la reprise économique n'est pas pour demain, ils tablent, alors, sur une détente des taux, et, le dollar baisse. C'est ce qui s'est produit à la veille du week-end et pourrait continuer en début de semaine prochaine.

De son côté, le mark allemand, si déprimé qu'il soit par rapport à un dollar tout puissant, accumule un potentiel de hausse. Non seulement l'excédent de la balance commerciale de la R.F.A. est passé, en décembre, de 3,9 milliards de marks à 5,1 milliards de marks, soit 27,9 milliards de marks pour toute l'année 1981 contre 8,9 milliards en 1980, mais encore le même mois de décembre a enregistré le plus gros excédent de la balance des paiements allemande depuis la guerre, soit 4,9 milliards de marks : du coup, le déficit de la dite balance des paiements courants se trouve ramené de 29,8 milliards de marks en 1980 à 17,5 milliards en 1981.

Si ce mouvement continue, le mark va être, un beau jour, emporté par un mouvement de hausse irrésistible, qui soumettra le Système monétaire européen à rude épreuve.

Au sein de ce système, pour l'instant, le florin reste toujours en tête talonné par le franc français et la lire italienne, le mark remontant lentement et le franc belge se retrouvant en queue, comme d'habitude (voir notre graphique).

A Tokyo, le yen s'est affaibli par rapport au dollar, à moins que le dollar ne soit renforcé par rapport à la monnaie japonaise. Toujours est-il que le « billet » vert a commencé, en fin de semaine, par dépasser sensiblement 230 yens, pour retomber un peu en dessous de ce niveau grâce aux interventions massives de la Banque du Japon.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once a décollé assez franchement du seuil des 370 dollars, dûment « testé » en dernier temps, pour s'élever assez sensiblement au-dessus de 380 dollars et terminer la semaine à 385 dollars environ. — F. R.

LES MONNAIES DU S.M.E.* : DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

29 janvier 1982

FLORIN NÉERLANDAIS — FRANC FRANÇAIS — LIRE ITALIENNE — COURONNE DANOISE — MARK ALLEMAND — LIVRE IRLANDAISE — FRANC BELGE

% : 0 ; −0,25 ; −0,50 ; −0,75 ; −1 ; −1,25 ; −1,50 ; −1,75 ; −2,00 ; −2,25

Plafond — Plancher

*Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 22 AU 29 JANVIER

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8840 1,8700	—	16,9995 17,0357	54,2299 53,7056	43,2619 43,3369	2,5329 2,5516	39,4011 39,5647	0,0806 0,08087
Paris	11,0826 10,9769	5,8825 5,8780	—	319 315,25	254,48 254,38	14,8999 14,9783	231,77 232,34	4,7458 4,7472
Zurich	3,4740 3,4819	1,8440 1,8620	31,3479 31,7298	—	79,7750 80,6933	4,6707 4,7512	72,6556 73,6696	1,4876 1,5058
Francfort	4,3548 4,3150	2,3115 2,3075	39,2958 39,3112	125,35 123,92	—	5,8548 5,8879	91,0756 91,2957	1,8648 1,8661
Bruxelles	74,3803 73,2853	39,48 39,1980	6,7114 6,6763	21,4099 21,0472	17,0798 16,9837	—	15,5555 15,5054	3,1851 3,1694
Amsterdam	4,7815 4,7264	2,5380 2,5275	43,1462 43,0403	137,635 135,74	109,798 109,54	6,4285 6,4493	—	2,0476 2,0440
Milan	2 335,21 2 312,25	1 239,50 1 236,50	210,71 210,65	672,18 664,07	536,23 535,86	31,3956 31,5514	488,37 489,21	—
Tokyo	430,02 424,36	228,25 227,20	38,8818 38,7856	123,77 122,92	98,7454 98,4615	578,14 579,73	89,9339 89,8911	0,1841 0,1837

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 29 janvier, 2,5772 F contre 2,5836 F le vendredi 22 janvier 1982.

Le marché monétaire et obligataire

Maison Blanche contre Fed

Il s'est passé des choses bien intéressantes cette semaine sur le front des taux d'intérêt aux Etats-Unis, où se livre un combat feutré entre le gouvernement et les autorités monétaires, ou plus précisément la personne de M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale (Fed).

En début de semaine, l'annonce d'une nouvelle augmentation de 700 millions de dollars de la masse monétaire, alors que l'on espérait une forte contraction (3 à 4 milliards) après l'explosion de la semaine précédente (plus de 10 milliards de dollars), poussait à la hausse l'ensemble des taux et également le dollar (voir en rubrique Devises et or). Tout le monde, à l'étranger comme aux Etats-Unis, s'attendait que le FED durcisse à nouveau sa politique, avec, pour conséquence, une montée des taux, déjà anticipée par plusieurs banques pour leurs avances aux courtiers de Wall Street (Broker's Loans).

M. Volcker, le lundi, rejetant, par avance les critiques de la Maison Blanche, réaffirmait que tout assouplissement serait dangereux et assurait que la hausse du taux était provoquée essentiellement par la crainte d'une ponction accrue du Trésor sur les marchés pour financer un déficit budgétaire grandissant. Sa conclusion était : *« Il faut augmenter les impôts. »*

Deux petites précautions...

Le surlendemain, M. Donald Regan, secrétaire au Trésor, s'en prenait très vivement à l'action du Fed, qualifiant d'*« erratique »* la croissance de la masse monétaire en 1980 et 1981. Il ajoutait que le gouvernement souhaitait, effectivement un ralentissement de la croissance de cette masse, mais que le Fed n'avait pu contrôler les énormes variations des agrégats monétaires, *« ce qui a entraîné les intérêts à la hausse »*.

Il ne manquait pas, toutefois, de préciser que la Maison Blanche ne demanderait pas la démission de M. Volcker, inamovible par statut.

Entre-temps, toutefois, M. Volcker avait fait sensation en révélant, fait absolument exceptionnel, qu'il n'était pas question de relever le taux d'escompte officiel dans les circonstances présentes, comme la rumeur en avait couru. De plus, il déclarait que le brutal gonflement de la masse monétaire annoncé huit jours plus tôt résultait de facteurs *« passagers ou saisonniers »* et *« que tout allait rentrer dans l'ordre »*. (On murmurait, par ailleurs, qu'une erreur s'était glissée dans les chiffres rendus publics à la veille du week-end, et que le la masse monétaire avait diminué de 5 milliards de dollars et non augmenté de 700 millions...)

Les propos de M. Volcker répondaient étrangement à ceux que lui avaient tenus, le dimanche 17 janvier à Versailles, les ministres des finances européens. M. Delors, s'exprimant le mardi suivant devant l'Association des journalistes économiques et financiers (AJEF), en avait donné une idée. Evoquant les soubresauts du dollar et des taux, le ministre avançait : *« Nous pourrions vivre un peu mieux si deux petites précautions étaient prises. En premier lieu, quand les Etats-Unis publient, chaque semaine, des statistiques monétaires, qu'ils les assortissent de commentaires appropriés. En second lieu, qu'ils interviennent sur les marchés des changes pour limiter les dégâts. »*

Si ce deuxième vœu n'apparaît guère exaucé, le premier a peut-être reçu un commencement d'exécution. En tout cas, outre-Atlantique et ailleurs, la déclaration de M. Volcker relative à la stabilité du taux d'escompte a produit son effet, et, en fin de semaine, les taux sur le marché de l'eurodollar avaient fléchi de 1 % à 1 1/2 %, entraînant avec eux la monnaie américaine. Quant à la fameuse masse monétaire, elle a augmenté de 400 millions de dollars, du moins s'il n'y a pas de révision.

En Europe, on piaffe toujours en attendant qu'un reflux aux Etats-Unis permette de poursuivre le processus de détente amorcé à grand-peine. Le ministre allemand de l'économie, M. Otto von Lambsdorf, a déclaré à notre confrère *le Handels Blatt* que la baisse des taux était plus importante que la mise en place d'un programme de création d'emplois, ardemment réclamé.

En France, c'est le *statu quo*. La Banque de France s'est contentée d'alimenter le marché au taux inchangé de 14 3/4 %, et le loyer de l'argent au jour le jour s'est maintenu aux environ de 15 %.

Sur le front des obligations, les rendements du marché secondaire (en Bourse) sont restés stables : 16,06 % contre 15,99 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, 15,86 % contre 15,88 % pour ceux à moins de sept ans, 16,50 % contre 16,53 % pour les emprunts du secteur public et 17,56 % contre 17,52 % pour ceux du secteur privé.

Les émissions à taux variable continuent à être recherchées, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'incertitude continue à régner sur l'évolution des taux à long terme en 1982, et l'indexation constitue un bon garde-fou au cas où la tendance se réorienterait à la hausse. Ensuite, le public dispose d'abondantes disponibilités et ne peut plus les prêter sur des comptes à terme dans des conditions avantageuses : la sévère limitation édictée le 4 septembre dernier l'en empêche. En conséquence, il se rue sur les fonds communs de placement (130 actuellement) et les nouvelles SICAV de trésorerie qui apparaissent presque chaque jour, dont l'approvisionnement se fait pour une bonne part en emprunts à taux variable.

Les émissions à taux fixe peu recherchées

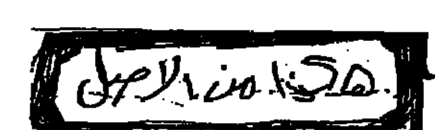
Quant aux émissions à taux fixes, elles sont toujours aussi peu recherchés, que se soit par le public (pour les raisons exposées ci-dessus) ou par les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance et caisses de retraite), déjà ponctionnés, à la fin de 1981, par l'emprunt UNEDIC de 2 milliards de francs à elles réservé. L'emprunt de 1,5 milliard de francs de la B.F.C.E. à 16,90 %, lancé la semaine dernière, continue donc à se placer aussi mal, tandis que le Crédit national se prépare à solliciter le marché pour 2 à 3 milliards de francs, probablement à 16,90 %.

Entre-temps, la DIAC (filiale de la régie Renault, spécialisée dans les crédits à la vente d'automobiles) aura appelé 500 millions de francs à taux variable indexé sur le taux moyen des obligations garanties (T.M.O.).

De son côté, la Compagnie nationale du Rhône soumet au marché, cette semaine, une nouvelle formule. Pour son emprunt de 650 millions de francs à 16,90 % nominal sur dix-huit ans, elle offre des options de remboursement anticipé à la fin des septième, dixième et onzième années, soit au gré du porteur, au pair avec une pénalité (réduction du dernier coupon payé), soit au gré de l'émetteur, avec une prime de remboursement décroissante. C'est dire à quel point l'imagination des émetteurs va se donner libre cours cette année afin d'entretenir ou de réveiller l'appétit des souscripteurs, conviés à avaler 120 à 150 milliards de francs d'émissions. Il convient d'éviter que festin de Balthazar ne se termine par une indigestion...

FRANÇOIS RENARD.





et l'or

Raffermissement du métal

monétaire et obligataire

Blanche contre Fed

LA REVUE DES VALEURS

Les «difficultés» d'Elf-Aquitaine

Décidément, les compagnies pétrolières préfèrent la pénurie à l'abondance. Ainsi 1981 a-t-elle été pour Elf-Aquitaine « une année de crise » : le groupe se trouve avec plus de pétrole qu'il ne peut en écouler. « Pris en tenaille entre des prix à la production « politiques », car liés aux décisions de l'OPEP, et des prix à la distribution fixés par les pouvoirs publics », comme l'affirme M. Chalandon, Elf-Aquitaine a subi une perte économique dans le raffinage de 3 milliards de F.

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 112 milliards de francs, une marge brute d'autofinancement de 14 milliards (dont 9,8 à l'étranger) et un bénéfice net de 3,5 milliards (en diminution de 40 % par rapport à 1980), le groupe ne se porte toutefois pas si mal dans une conjoncture aussi noire.

Pour s'adapter à un avenir incertain, le maître mot de M. Chalandon c'est « la souplesse ». Et d'abord celle que doivent laisser les pouvoirs publics à l'entrepreneur. En Allemagne fédérale — pays de la libre entreprise — la filiale d'Elf-Aquitaine n'est-elle pas parvenue « à réduire à peu de chose » ses pertes du raffinage par une forte réduction du traitement des bruts et une rationalisation de son réseau de distribution ?

Dans le commerce du brut, « il faut savoir sacrifier des pays trop chers » (or il s'agit souvent de pays producteurs avec lesquels la France dispose de contrats d'Etat à Etat) et réduire la part des contrats à long terme dans l'approvisionnement national.

Sur le marché intérieur, si la formule de prix actuellement mise au point (« le Monde » du 26 janvier) est un « progrès » puisqu'elle tranférera l'initiative vers les entreprises, cela ne « réglera pas pour autant la situation ». Alignés sur les cours européens, les prix des produits pétroliers continueront, affirme M. Chalandon, d'être insuffisamment rémunérateurs. En revanche, pour les investissements dans le raffinage — contrepartie de la *formule* — il faut être prudent « tant dans le choix que dans le timing ».

Malgré ses difficultés, Elf-Aquitaine va continuer d'investir de 18 à 20 milliards de francs, principalement dans l'exploration production. Après avoir, par les découvertes de 1981, plus que remplacé la production de l'année, trois découvertes importantes en janvier 1982 laissent espérer une année exceptionnelle.

Soucieux de ne pas déplaire, M. Chalandon a approuvé du bout des lèvres un contrat gazier franco-soviétique qu'il reprochait naguère à M. Giraud. Mais il a mis en garde contre l'attribution à l'Algérie d'un prix trop élevé, qui risquerait d'entraîner l'ajournement de projets de liquéfaction dans d'autres pays d'Afrique.

Réaffirmant, enfin, que Texasgulf — l'acquisition américaine de 1981 — était une bonne affaire, le président d'Elf-Aquitaine a précisé qu'il ne transférerait pas d'argent de France aux Etats-Unis en 1982. — B. D.

Valeurs à revenu fixe ou indexées

La remontée du lingot d'or de 1 kilo (+ 3,8 %), qui s'est traité à 72 800 F à la veille du week-en, a provoqué une assez forte reprise de son satellite « l'emprunt 7 % 1973 ». Ce dernier a presque regagné son coupon en s'inscrivant à 6 504 F (+ 7,3 %) le 29 janvier.

	29 janv.	Diff.
4 1/2 1973	1858	+ 8
7 % 1973 (1)	6504	+ 444
10,30 % 1975	83,50	+ 0,30
10 % 1976	82	+ 0,40
P.M.E. 10,6 % 1976.	82	+ 0,19
P.M.E. 11 % 1977.	83,80	+ 0,60
8,80 % 1977	92,90	— 1
10 % 1978	79,11	— 0,29
9,80 % 1978	78,20	— 0,20
9,45 % 1978	76,55	— 0,15
8,80 % 1978	78,30	— 0,15
9 % 1979	73,45	— 0,05
10 % 1979	76,70	— 0,30
10,80 % 1979	79,01	— 0,41
12 % 1980	89,28	+ 0,20
C.N.E. 3 %	2590	— 101

(1) Compte tenu d'un coupon de 504,90 F.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Les 1 480 000 actions de 325 F de la « Société Assurance du groupe de Paris-Risques Divers » (« A.G.P.-R.D. ») ont été inscrites le 28 janvier au hors-cote spécial de la Bourse de Paris.

	29 janv.	Diff.
Bail Equipement	156	— 6
B.C.T.	89,30	+ 4,90
Banque Rothschild	—	—
Cetelem	168	+ 18
Chargeurs Réunis.	203,50	+ 9
Cie Bancaire	195	+ 3
C.C.F.	—	—
C.F.F.	326	— 5,90
C.F.I.	165,50	— 4,50
Crédit du Nord	—	—
Eurafrance	280	Inch.
Paris-Pays-Bas	—	—
La Hénin	351	— 11
Locafrance	161	— 6
Locindus	330	— 6
Midi (1)	634	— 14
Prétabail	425,50	— 11,50
Schneider	127,50	— 12,90
Suez	—	—
U.C.B.	144	+ 5

(1) Compte tenu d'un coupon de 1,10 F

Bâtiment et travaux publics

« Dumez » va distribuer une action gratuite pour cinq anciennes, qui sera créée jouissance au 1er janvier 1981.

	29 janv.	Diff.
Auxil. d'Entrep.	905	+ 20
Bouygues	1129	— 21
S.C.R.E.G.	134,50	+ 75,50
Ciments Franç.	148	— 2
Dumez	1494	+ 24
J. Lefebvre	240	+ 10
Gén. d'Entrep.	342	+ 18
G.T.M.	513	+ 31
Lafarge	270,50	— 7
Maisons Phénix	304	+ 20,8
Poliet et Chausson.	354	— 2,50

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
4 1/2 % 1973	74 300	134 713 650
Club Méditerranée	58 425	32 372 125
B.S.N.	24 825	31 906 850
Alsthom (1)	194 400	30 254 850
Elf Aquitaine	161 705	25 266 843
Carrefour	11 520	18 325 720
Primagaz (2)	60 025	17 887 450

(1) Quatre séances seulement.
(2) Séance de vendredi seulement.

Alimentation

	29 janv.	Diff.
Beghin-Say	232	+ 28
B.S.N.-G.-Danone .	1350	+ 10
Carrefour	1695	+ 20
Casino	1250	— 5
Gén. Occidentale .	423	+ 10
Guy. et Gasc.	395	— 4
Martell	830	— 5
Moët-Hennessy	620	+ 7
Mumm	335	— 1,90
Olida Caby	234,80	+ 4,30
Pernod-Ricard	321	+ 26,50
Source Perrier	156,10	+ 1,60
Radar	556	— 2
St Louis-Bouchon.	170,90	+ 0,90
C.S. Saupiquet	278	— 2
Vve Clicquot	999	— 1
Viniprix	773	+ 54
Nestlé	12080	+ 70

(1) Compte tenu d'un coupon de 7,50 F

Matériel électrique, services publics

Siemens a décidé de maintenir son dividende pour 1981 à 8 DM.

	29 janv.	Diff.
Alsthom-Atlant.	162	+ 6
C.E.M.	44,50	+ 8
CIT-Alcatel	890	+ 53
Electricité (Cie g.)	—	—
Crouzet	231	— 8
Thomson-C.S.F.	222,50	— 4,50
Génér des Eaux	388	Inch.
Legrand	1635	+ 30
Lyonn. des Eaux	395	— 8
Machines Bul	31,60	+ 2,20
Matra	—	—
Mot. Leroy-Somer.	490	— 23
Moulinex	60,50	+ 2
P.M. Labinal	206	— 4,10
Radiotechnique	245	— 14
S.E.B.	200,80	— 1,20
Signaux	418	— 23
Télémec. Electr.	1143	+ 48
Thomson-Brandt	—	—
I.B.M.	452	+ 10
I.T.T.	285,80	+ 4,80
Schlumberger (1) .	367	+ 18
Siemens	635	— 6

Filatures, textiles, magasins

	29 janv.	Diff.
F. Fin. Ag.-Willot.	86,50	Inch.
B.H.V.	120,50	— 1
C.F.A.O.	593	— 11
Darty	815	+ 15
D.M.C.	33	+ 0,90
Galeries Lafayette.	133	+ 4
La Redoute	980	+ 17
Printemps	127,50	+ 1,40
André Roudière	107	— 11
S.C.O.A.	45,10	— 0,40

Mines, caoutchouc, outre-mer

	29 janv.	Diff.
Imetal	93	+ 9
Kléber	27,20	— 1,80
Michelin	726	+ 23
M.M Penarroya	62	+ 9
Charter	34	+ 3,50
INCO	97,50	+ 5,90
R.T.Z.	61,90	+ 6,40
Union minière	119	+ 13,90
Z.C.I.	2,63	+ 0,08

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 22/1	COURS 29 janv.
Or fin (kilo en barre)	70 000	72 500
— (kilo en lingot)	70 125	72 800
Pièce française (20 fr.)	689,90	670
Pièce française (10 fr.)	500	495
Pièce suisse (20 fr.)	602	590
Pièce latine (20 fr.)	545	541
● Pièce tunis. (20 fr.)	550	550
Souverain	668,50	668
Souverain Elizabeth II	880	795,10
● Demi-souverain	425	415
Pièce de 20 dollars	3 012	3 000
— 10 dollars	1 590	1 625
● — 5 dollars	781	781
— 50 pesos	3 300	3 215
● — 20 marks	650	645
— 10 florins	588	575
● — 5 roubles	425	440

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 25 AU 29 JANVIER 1982

SÉLECTIF

L'EUPHORIE des séances précédentes a fait place à une ambiance beaucoup plus calme cette semaine au palais Brongniart, mais le fond du marché reste fondamentalement résistant ainsi qu'en témoigne le gain global de 1,6 % constaté à l'issue de ces cinq journées.

Portée par un courant acheteur qui ne faiblit pas, la cote s'offre de temps en temps quelque pause, juste de quoi trouver le temps nécessaire pour dénicher « la » valeur susceptible de faire des heureux. Le fait est qu'on joue beaucoup au pendule en ce moment sous les colonnes et la sélectivité du marché s'en ressent maintenant qu'ont été « écrémés » un certain nombre de compartiments porteurs d'espoir.

Parmi ces derniers, le bâtiment et les travaux publics ont bien mérité les honneurs de la Bourse et la quasi-totalité des actions du secteur se sont offert leur festival de hausses, Bouygues et Dumez en tête. Il est vrai que ces deux sociétés viennent de confirmer une prochaine distribution d'actions gratuites... ce qui ne suffit pas à expliquer pour autant l'engouement qui a permis à ces titres de gagner 20 % à 30 % en l'espace d'un mois, entraînant d'autres candidats à l'échappée tels S.C.R.E.G. ou encore Maisons Phénix dont la cotation a même dû être initialement réservée lundi en raison de l'abondance des ordres.

Faisant abstraction des résultats 1981 qui ne s'annoncent guère brillants pour cette entreprise, les professionnels semblent considérer que le pire est passé et que Maisons Phénix ne peut que bénéficier indirectement de l'attention que porte l'Etat à l'ensemble du secteur. Intervenant devant l'assemblée annuelle de la Fédération nationale des travaux publics (F.N.T.P.), M. Mitterrand en a apporté une nouvelle démonstration le 29 janvier en mettant l'accent sur le rôle dévolu à ce secteur dans le redressement de l'économie nationale, faisant valoir, au passage, qu'il n'avait pas abandonné pour l'instant son idée d'un programme de grands travaux.

Comme si la Bourse craignait un essoufflement du bâtiment, la métallurgie a pris le relais cette semaine et on a assisté, au fil des séances, à un ballet bien réglé, dont Usinor, Sacilor, Chiers, ou encore Creusot-Loire exécutaient les figures à tour de rôle. A la corbeille, on applaudissait courtoisement — d'une seule main, l'autre tient toujours le carnet — à la vue des 10 % à 12 % de hausse qu'affichaient ces titres sur les tableaux de cotation. A croire qu'il suffit de nommer deux nouveaux patrons à la tête d'Usinor et de Sacilor pour que la sidérurgie française cesse d'être un gouffre à finances publiques...

Pour faire bonne mesure, la Bourse a aussi versé quelques larmes sur les valeurs de travail temporaire, qui ont dû baisser la tête après les mesures restrictives annoncées mercredi en conseil des ministres pour cette activité. Passablement éprouvées depuis le 10 mai alors qu'on pressentait l'imminence de ces mesures, BIS et Ecco avaient recommencé à gravir prudemment la pente depuis quelques semaines accélérant sensiblement leur reprise depuis le début de l'année puisque BIS, par exemple, a pratiquement gagné 40 % en trois semaines. Jeudi dernier, les deux titres payaient leur tribut aux ordonnances ministérielles et BIS chutait lourdement de 11 % tandis qu'Ecco, négocié sur le marché « au comptant » était également malmené.

Poursuivant ce petit jeu qui lui réussit quelquefois : l'anticipation, le marché a également remis en selle le secteur automobile où Peugeot et Valéo, encore malmenés il y a peu de temps, sont apparus beaucoup plus guillerets ces jours-ci, entraînant Michelin dans leur élan. Là encore, les opérateurs estiment qu'ils « jouent sur du velours » (M. Bernard Hanon, le nouveau président de Renault ne vient-il pas de déclarer qu'il prévoyait une augmentation de 2 % du marché automobile français ?). Les professionnels sont de plus en plus nombreux à penser que les données purement économiques ont toutes les chances de venir étayer les éléments techniques favorables à la Bourse, à savoir l'abondance des capitaux et la dégradation des formes de placement jusqu'ici concurrentes (or, immobilier, terres, comptes à terme).

Non seulement on commence à prendre des paris sur un certain nombre de « canards » qui ne donnent plus l'apparence de boiter, alors que s'éclaircit le climat dans l'industrie ainsi que l'affirme l'INSEE dans son enquête de janvier, mais les familiers du palais finissent par se persuader que Paris vaut bien une messe. Ils ne sont pas les seuls. Dissimulés derrière la bannière de l'Union Jack, les investisseurs britanniques sont parmi les premiers à fouler à nouveau notre sol avec des « lignes » conséquentes, c'est-à-dire des capitaux importants, sur des actions françaises qui leur semblent dignes d'intérêt.

Il est vrai qu'ils n'étaient pas les derniers, en mai, à filer, comment dit-on ? A l'anglaise ? En termes savants, cela s'appelle « être mobile »...

SERGE MARTI.

Métallurgie, constructions mécaniques

« Valéo » versera-t-il ou non un dividende pour l'exercice 1981 ? Les dirigeants du groupe n'ont pas encore pris de décision ferme à ce sujet. Mais ils estiment que la perte consolidée (250 millions de francs) du dernier exercice ne conduit pas nécessairement à interrompre la distribution. Pour 1980, les actionnaires avaient encaissé 24 F net par titre.

	29 janv.	Diff.
Alspi	98	— 3
Av. Dassault-Breg.	543	+ 11
Fives-Lille	144	+ 10
Chiers-Chatillon	15,40	+ 2,40
Creusot-Loire	77,30	+ 13,80
De Dietrich	383	—
F.A.C.C.M.	511	— 13
Valéo	229	— 5
Fonderie (Gén.)	93,50	— 1,50
Marine-Wendel	44,40	+ 2,80
Métal-Normandie	22,20	— 0,10
Penhoët	327	— 0,50
Peugeot S.A.	187	+ 3
Poclain	157	— 4,80
Pompey	103,50	+ 0,50
Sacilor	7,15	+ 1,15
Sagem	874	+ 9
Saulnes	33,50	— 1,60
Saunier-Duval	63,50	+ 0,90
Usinor	8,10	+ 2
Vallourec	123	+ 0,70

Pétroles

Le groupe néerlandais *S.H.V.* va prendre une participation dans le capital de *Primagaz*. Les pouvoirs publics lui ont donné leur accord à condition que cette participation soit inférieure à 20 %. *S.H.V.* deviendra ainsi le second plus gros actionnaire de *Primagaz* après Liquigaz (groupe Lazard frères).

	29 janv.	Diff.
Elf-Aquitaine	159,80	— 1,70
Esso	208	— 8
Franç. Pétroles	129,50	— 5,50
Pétroles B.P.	54,80	+ 1
Primagaz	298	+ 10
Raffinage	102	— 2
Sogerap	396	— 1
Exxon	212	+ 4
Petrofina	746	+ 49
Royal Dutch	233	+ 3,50

Valeurs diverses

Le bénéfice net de la *Compagnie française des ferrailles* a diminué de 42 % en 1981 (exercice clos le 30 septembre) pour revenir à 7,11 millions de F.

	29 janv.	Diff.
A.D.G.	167	— 1,60
L'Air Liquide	462	— 6
Arjomari	112,50	+ 2,50
Bic	626	+ 17
Club Méditerranée.	575	+ 38
Essilor	446	— 4
Europe 1	695	— 5
Gle Ind. Part.	161,80	+ 0,80
Hachette	425	+ 20
J. Borel Int.	141,50	+ 2,30
L'Oréal	817	+ 37
Navigation Mixte	176,50	+ 23,50
Nord-Est	41,70	— 0,80
Presse de la Cité.	538	+ 15
P.U.K.	—	—
St-Gob.-Pont-à-M.	—	—
Skis Rossignol	538	— 17
Sanofi	330	+ 2,50
U.T.A.	172	+ 17

Produits chimiques

	29 janv.	Diff.
Institut Mérieux	810	+ 60
Labort. Bellon	294	+ 8
Nobel-Bozel	22	+ 1,10
Rhône-Poulenc	—	—
Roussel-Uclaf	256,80	— 0,20
B.A.S.F.	405,10	— 2,90
Bayer	348	— 8
Hoechst (1)	349	— 4
I.C.I.	47,30	+ 3,10
Norsk-Hydro.	464	— 14

(1) Compte tenu d'un droit de 4,80 F.

Bourses étrangères

NEW-YORK

Très forte reprise en finale

Encore passablement déprimé en début de semaine, le New-York Stock Exchange, brutalement galvanisé par la perspective d'une sortie rapide de la récession, s'est brutalement redressé à mi-parcours, enregistrant même, jeudi, sa plus forte hausse (+ 21,60 points) depuis le 12 mars 1981 (+ 22,15 points). Améliorant encore son score à la veille du week-end, il avait fermer ses portes avec un gain de 3,1 %.

Ce brusque retour à l'optimisme a été essentiellement dû à la déclaration de M. Paul Volcker, président du FED, dans laquelle ce dernier affirmait n'avoir aucunement l'intention de relever le taux de l'escompte, mais aussi à la publication des derniers indicateurs économiques dont il ressortait que, pour la première fois depuis juillet 1981, l'expansion avait légèrement repris en décembre (+ 0,60 %). Des rachats précipités du découvert ont fait le reste.

Indice Dow Jones des industrielles du 29 janvier : 871,09 (contre 845,03). L'activité hebdomadaire a porté sur 277,88 millions de titres contre 232,01 millions.

	Cours 22 janv.	Cours 29 janv.
Alcoa	24	23
A.T T	59 3/4	60
Boeing	20 7/8	21 1/2
Chase Man. Bank	56 4/8	58 1/8
Du Pont de Nem.	36	36 1/4
Eastman Kodak	70 1/4	75 5/8
Exxon	30	30 3/4
Ford	17 1/4	18 3/8
General Electric	61	62 5/8
General Foods	30	30 3/8
General Motors	37 5/8	38
Goodyear	18 3/4	19 1/2
I.B.M.	61 7/8	63 5/8
I.T.T.	28 5/8	29 1/8
Mobil.Oil	22 7/8	23 5/8
Pfizer	53 1/2	55 3/4
Schlumberger	47 3/8	54
Texaco	30 1/2	31 1/2
U.A.L Inc.	15 3/4	16 1/4
Union Carbide	46 3/8	47 5/8
U.S Steel	25 3/4	26 1/4
Westinghouse	23 7/8	25 5/8
Xerox Corp.	39 1/8	40 1/4

TOKYO

Très irrégulier

Très indécis sur la conduite à adopter, en raison surtout des incertitudes concernant l'évolution des taux d'intérêt, le marché a évolué de façon très irrégulière pour finalement jouer la reprise en fin de semaine dans le sillage de Wall Street.

En cinq séances et demie, l'activité a porté sur 2 195 millions de titres contre 1 983 millions.

Indices du 30 janvier : Nikkei Dow Jones, 7 938,83 contre 7 888,40 ; indice général, 582,62 contre 582,44.

	Cours 22 janv.	Cours 29 janv.
Akai	285	285
Canon	980	981
Fuji Bank	500	500
Honda Motors	892	815
Matsushita Electric	1 280	1 330
Mitsubishi Heavy	256	254
Sony Corp.	3 920	3 850
Toyota Motors	1 010	1 110

LONDRES

Non loin de son plus haut niveau

Animé par l'espoir d'une réduction des taux d'intérêt, mais aussi d'un assouplissement de la politique fiscale, le marché a repris sa progression après un bref repli initial. A la suite du coup de feu survenu la veille à Wall Street, il est même parvenu, vendredi à l'ouverture, à s'approcher de son plus haut niveau historique, l'indice des industrielles ayant atteint 584,2 (record absolu : 597,3 en avril 1981). Mais sur des ventes bénéficiaires, son avance a quelque peu diminué ensuite.

Indices « F.T. » du 29 janvier : industrielles, 579,8 (contre 567,2) ; mines d'or, 293,5 (contre 278) ; Fonds d'Etat, 65,15 (contre 64,15).

	Cours 22 janv.	Cours 29 janv
Bowater	226	233
Brit Petroleum	306	304
Charter	240	258
Courtaulds	82	83
De Beers *	6,58	6,68
Free State Geduld *	30 1/2	33
Gt Univ Stores	485	503
Imp. Chemical	334	342
Shell	384	382
Vickers	174	175
War Loan	27 3/8	27 7/8

(*) En dollars.

FRANCFORT

Encore bien orienté

Le marché allemand a confirmé ses meilleures dispositions. Sur d'assez importants achats effectués par les investisseurs étrangers, les cours ont poursuivi leur avance et à la veille du week-end, ils avaient monté de 1,1 % en moyenne. Fermeté des automobiles.

Indice de la Commerzbank du 29 janvier : 690,4 contre 682,8.

	Cours 22 janv.	Cours 29 janv.
A.E.G.	44,60	43,50
B.A S.F.	134	135,30
Bayer	116,80	116,50
Commerzbank	133	132,90
Hoechst	116.50	116,50
Mannesman	147	146,50
Siemens	211,60	211,70
Volkswagen	136,70	136,20

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	25 janvier	26 janvier	27 janvier	28 janvier	29 janvier
Terme	186 868 931	200 323 409	207 291 980	152 163 584	194 897 258
Comptant					
R. et obl.	535 404 609	587 061 196	326 043 912	415 318 048	525 133 230
Actions	88 809 537	98 399 515	87 782 509	87 689 361	94 922 623
Total	811 083 077	885 784 120	621 118 401	655 170 993	814 953 111

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)

	25 janvier	26 janvier	27 janvier	28 janvier	29 janvier
Franç.	107,2	109,2	109,5	109	109,8
Etrang.	105,5	106,7	106,3	105,5	107,3

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)

	25 janvier	26 janvier	27 janvier	28 janvier	29 janvier
Tendance	110,7	113,3	113,7	113	113,9

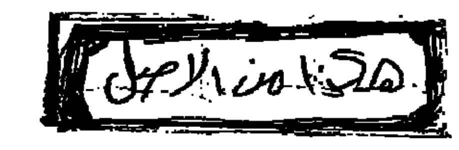
(base 100, 29 décembre 1961)

	25 janvier	26 janvier	27 janvier	28 janvier	29 janvier
Ind. gén.	96,1	96,5	97,1	96,7	97

COUT DE L'INDEMNISATION DES ACTIONNAIRES

	Nouveau coût (millions de francs)	Variation en %	Val. estim. d'après le texte initial (en F.)	Nouv. val. estimative (en F) (*)
● Groupes industriels :				
C.G.E.	3 498	+ 48,5	334,15	492,42
Saint-Gobain	6 050	+ 11,8	156,18	174,61
PUK	3 028	+ 13,5	104,64	124,24
Rhône-Poulenc	2 749	— 11,0	135,98	121,05
Thomson-Brandt	2 058	+ 27,9	255,71	306,97
Total	17 383	+ 14,8		
● Compagnies financières :				
C.F. Paris et des Pays-Bas	5 143	+ 42,9	218,70	312,44 (1)
C.F. de Suez	4 007	+ 29,3	327,25	423,11
Total	9 150	+ 36,6		
● Banques nationalisées :				
B.N.P.	235	— 27,8	471,01	339,72
Crédit lyonnais	129	— 54,6	765,77	342,47
Société générale	298	— 3,5	338,40	331,68
Total	658	— 27,9		
● Banques cotées :				
Banque de Bretagne	146	+ 28,1	143,50	181,83
C.C.F.	1 702	+ 55,9	163,78	254,43
CT Ind. Alsace Lorraine.	536	+ 35,3	249,32	345,55
C.I.C.	920	+ 23,8	159,71	203,32
C.I.-Normandie	73	+ 32,7	125,91	163,90
C.I. Ouest	283	+ 33,5	132,28	177,09
CT du Nord	493	+ 2,1	181,28	182,57
Banque Hervet	388	+ 35,7	205,74	277,13
Rothschild	412	— 18,3	240,97	197,19
Scalbert-Dupont	250	+ 19,6	146,89	175,27
Sté Bordelaise C.I.C.	37	— 5,1	91,97	88,83
Sté Centrale banque	61	— 4,7	104,99	100,70
Sté Générale alsacienne (SOGENAL)	422,5	+ 32,4	295	402,51
Sté Lyonnaise de dépôts.	505	+ 50,7	163,37	246,08
Sté Marseillaise de crédit	616	+100,7	165,54	331,70
Sté Nancéienne Varin-Bernier	358	+ 41,5	252,91	350,70
Sté Séquanaise de banque	165	— 2,4	337,14	329,33
Worms	564	+ 25,3	182,50	231,13
Total	7 931,5	+ 31,5		
TOTAL GENERAL	35 122,5	+ 22,0		

(*) Ces calculs sont effectués à partir des indications communiquées par la Chambre syndicale des agents de change au vu des nouvelles dispositions.
(1) Paribas : moins 9 F d'acompte sur dividende.



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Hausse des prix de 0,8 % en janvier en R.F.A.* — Le coût de la vie, en Allemagne fédérale, a augmenté de 0,8 % en janvier contre 0,3 % en décembre, a annoncé le 29 janvier l'Office fédéral de statistique sur la base de données provisoires établies en milieu de mois. Sur douze mois l'inflation s'établit à 6,2 % en janvier contre 6,3 % en décembre. — *(A.F.P.)*

Le numéro du « Monde » daté 30 janvier 1982 a été tiré à 531 822 exemplaires.



La France a vendu au Nicaragua des armes de contre-guérilla

La France a vendu au Nicaragua des armes de contre-guérilla qui, montées sur des hélicoptères ou des avions légers, pourront servir à lutter contre des incursions aux frontières. Il s'agit d'un lot de roquettes air-sol qui sont qualifiées de « défensives » par le gouvernement français mais qui — comme cela a tendance, désormais, à se répandre dans de nombreux pays encore mal développés — peuvent être utilisées par une armée locale organisée, aussi, pour des missions de gendarmerie.

Cette vente fait partie du contrat de 15,8 millions de dollars (environ 86 millions de francs) conclu, le 21 décembre 1981, entre Paris et Managua. Lors de ses entretiens à Washington avec MM. Alexander Haig et Caspar Weinberger, le ministre français de la défense, M. Charles Hernu, n'en avait publiquement révélé, le 7 janvier dernier, qu'une partie à la presse bien qu'il ait tenu à informer ses interlocuteurs américains de la liste complète des matériels vendus au Nicaragua.

Le contrat prévoit la livraison :

1) De quarante-cinq camions ;

2) De deux vedettes, construites par les Chantiers de l'Estérel à Cannes pour les besoins des douanes étrangères, sur chacune desquelles sont montés deux canons de 20 millimètres solidaires de la coque pour la surveillance des côtes ;

3) De deux hélicoptères Alouette-II d'occasion, car le Nicaragua en souhaitait la fourniture le plus rapidement possible ;

4) De cent lance-roquettes et d'un lot séparé de sept mille roquettes air-sol.

Ce lot de lance-roquettes, conçus par Matra, et de roquettes air-sol, produites par Brandt, compte pour environ 10 millions de francs dans le total du contrat. Il s'agit de roquettes non guidées de 68 millimètres. Cette partie du contrat, qui n'avait pas été révélée à l'époque, a donné lieu à une série d'interprétations dans la presse étrangère, principalement américaine, qui l'a d'abord décrite comme concernant la livraison de lance-roquettes anti-chars portables pour l'infanterie.

En réalité, ces lance-roquettes air-sol pourront être montés sur les hélicoptères Alouette français et sur les quelques avions anciens, du modèle T-33, que l'armée nicaraguayenne avait reçu des Etats-Unis.

Ces matériels sont aux normes de l'OTAN, puisqu'ils ont déjà été vendus à des nombreux pays de l'alliance atlantique — dont certains les fabriquent sous licence — et à d'autres clients étrangers. Au ministère de la défense, on estime que ces armements, en raison de leurs caractéristiques, ne peuvent pas être montés sur d'autres systèmes porteurs sans l'assistance de techniciens français. C'est pourquoi on considère que le fournisseur conserve *« un contrôle physique »* sur ces armes

Installés sur un hélicoptère, les lance-roquettes air-sol restent d'une efficacité militaire réduite du fait de la vulnérabilité de la plate-forme à des attaques de missiles SAM-7 portatifs.

Outre les raisons politiques qui expliquent le choix de Managua en faveur d'un fournisseur — la France — indépendant des deux grandes puissances militaires, on peut aussi penser qu'il s'est agi pour le Nicaragua, déjà largement approvisionné par les Soviétiques via Cuba, de se doter d'armes de surveillance pour ses frontières terrestres et maritimes contre des incursions qui seront baptisées *« révolutionnaires »* ou *« contre-révolutionnaires »* selon les opinions.

En ce sens, le débat soulevé par Washington de savoir si ces matériels sont offensifs ou défensifs est un peu vain par ses subtilités dans la mesure où c'est l'emploi sur le terrain d'une arme qui en précise la finalité. Non guidées, peu précises de ce fait et ne pouvant être lancées à grande cadence de tir depuis un hélicoptère trop instable, des roquettes air-sol du type de celles qui ont été vendues par la France au Nicaragua ont une faible efficacité militaire.

Ces armes constituent, en revanche, les moyens pour une armée légèrement équipée de contrer des incursions qui s'appuieraient ou non sur la menace d'une intervention extérieure blindée.

L'option arrêtée par Managua rappelle, de la sorte, le choix de matériels anti-guérilla ou anti-incursions que font de nombreux pays sous-développés, qui confient à leur armée de terre des tâches de gendarmerie.

JACQUES ISNARD.

LES RAPPORTS SOCIAUX AUX ÉTATS-UNIS

Le Syndicat de l'automobile refuse les concessions salariales demandées par General Motors

De notre correspondant

Washington. — Les négociations entre General Motors et le Syndicat des travailleurs de l'automobile (U.A.W.) ont échoué. Il n'a pas été possible aux deux parties de s'entendre sur une réduction de la masse salariale qui aurait permis d'abaisser les prix de vente des véhicules. Cette rupture va conduire le premier fabricant de Detroit à décider d'autres mesures d'économie et sans doute à licencier. Elle n'empêchera cependant pas l'U.A.W. d'engager comme prévu des tractations avec Ford, à partir du lundi 1er février.

Normalement, les rencontres patronat-syndicats n'auraient dû avoir lieu, dans chacune de ces entreprises, que l'été prochain, pour préparer le renouvellement des contrats triennaux qui arriveront à échéance le 14 septembre 1982, mais General Motors et Ford avaient beaucoup insisté pour des négociations anticipées, compte tenu de la conjoncture. Ils se référaient au précédent de Chrysler dont le contrat fut « rouvert » en 1980 pour éviter la faillite. Les ouvriers de cette société ont renoncé à certains avantages salariaux, en échange d'une participation aux décisions et aux bénéfices. Un film, intitulé *la Bataille pour survivre*, fut même présenté aux salariés de General Motors pour les convaincre de négocier. On y démontrait que leur travail à Detroit revient à 20 dollars (1) contre 12 seulement au Japon. L'U.A.W. finit par s'incliner en décembre. « *Les temps ont changé*, reconnaissait son président, M. Douglas Fraser. *La situation de l'industrie est désespérée.* » L'ouverture de négociations illustrait en fait une double crise : celle de l'industrie automobile et celle du syndicat lui-même.

Detroit est malade depuis le printemps 1979. Nul n'ignore pourquoi : la récession, les taux d'intérêt, le prix trop élevé des véhicules et la concurrence des petites cylindrées japonaises. Le consommateur américain commence, en effet, à se soucier de la consommation d'essence et des avantages de la traction avant. Tous ces facteurs se sont traduits par des résultats désastreux pour l'industrie nationale. En 1981, les ventes ont été les plus basses depuis vingt ans, ce qui a fait perdre un total de 4 milliards de dollars à General Motors, Ford, Chrysler et American Motors.

Une double crise

Plus de trois cent mille ouvriers de l'automobile sont au chômage. Cela correspond à peu près au nombre d'adhérents perdus par l'U.A.W. depuis 1979. Ramené à 1,2 million de membres, le syndicat n'a plus l'image du mouvement tout-puissant, qui assurait à ses *« cols d'or »* les meilleurs salaires de l'industrie américaine. Son objectif n'est plus d'améliorer le pouvoir d'achat d'une année sur l'autre mais de défendre l'emploi.

Les négociations avec General Motors avaient été engagées dans cet esprit. L'U.A.W. acceptait des diminutions de traitement à trois conditions : que l'on ne licencie plus, que le syndicat ait son mot à dire dans certaines décisions (comme la commande de pièces détachées américaines ou étrangères) et que les sommes économisées par les sociétés grâce aux concessions salariales servent à baisser le prix des véhicules, donc à stimuler les ventes.

Un tel compromis illustrait aussi l'évolution des dirigeants de General Motors. Jusqu'à présent, ils s'accrochaient à toutes leurs prérogatives patronales et ne voulaient pas reconnaître que le prix de vente de leurs produits décourageait les acheteurs. Une GM est cotée en moyenne 11 000 dollars (plus de 64 000 francs), alors que les voitures vendues aux Etats-Unis atteignent 9 000 dollars en moyenne. Ce qui est déjà considérable comparé au 7 700 dollars de l'année précédente.

Le compromis avec l'U.A.W. devait permettre à General Motors de baisser ses prix de 1 000 dollars environ. Les acheteurs potentiels le savaient et attendaient. D'où les très mauvais résultats des vingts premiers jours de janvier chez tous les constructeurs américains : — 13 % de ventes par rapport à 1981.

Malgré l'échec des négociations, General Motors a annoncé le 29 janvier des rabais allant de 500 à 2 000 dollars pour une période de soixante jours. Ce « cadeau » aux consommateurs ne sera donc pas fait par les ouvriers mais par les autres catégories de personnel du groupe et par les concessionnaires. Le numéro un de l'automobile américaine ne se privera pas de licencier, si besoin est. Il peut également mettre à exécution la menace qu'il brandissait avant les négociations, c'est-à-dire de se fournir davantage en pièces détachées étrangères.

Ford pourtant n'a pas perdu l'espoir de s'entendre avec l'U.A.W. Il peut faire valoir que sa situation (1 milliard de dollars de pertes en 1981, selon les estimations) est beaucoup plus grave que celle de General Motors (des gains évalués à 300 millions). Et d'ailleurs, il ne demande pas, lui, une révision du contrat existant mais des concessions sur le contrat à venir.

L'issue des négociations chez les deux « grands » de l'automobile ne manquera pas d'influencer des conflits identiques. Americain Motors Corporation (contrôlé par Renault) et International Harvester Company (machines agricoles et de construction), ont tous deux demandé des concessions à l'U.A.W. D'autres secteurs industriels sont également très attentifs car ils fixent leurs salaires en fonction de l'automobile.

Les relations entre le patronat et les syndicats ont eu tendance à s'apaiser depuis quelques années. L'ouverture de négociations anticipées à Detroit apparaissait comme une illustration de ce phénomène. Si leur échec se confirmait chez Ford, on pourrait leur donner une tout autre interprétation, ou affirmer, avec le *Wall Street Journal*, que le véritable thermomètre des relations sociales en ce début 1982, n'est pas l'automobile mais l'industrie du pneu. Les ouvriers de ce secteur — pourtant très touchés par le chômage. — n'envisagent nullement de céder quoi que ce soit au patronat : ils lui demanderont davantage, quitte à faire grève, comme à chaque renouvellement de contrat depuis 1965.

ROBERT SOLÉ.

(1) 1 dollar U.S. vaut 5,85 F environ.

Au Ghana

UNE FUSILLADE A EU LIEU LE 28 JANVIER AU SIÈGE DU NOUVEAU POUVOIR

Lomé (A.F.P.). — Burma Camp, siège du Conseil national provisoire de défense (P.N.D.C.) du Ghana présidé par le capitaine Rawlings, a été le théâtre d'une intense fusillade, pendant une heure, jeudi matin, a-t-on appris, vendredi 29 janvier, à Lomé.

Selon un témoin digne de foi, des tirs d'armes automatiques ont été entendus entre 5 et 6 heures à l'intérieur de Burma Camp, où habite le capitaine Rawlings, protégé par une garde rapprochée et renforcée. Les écoles du camp, où logent de nombreuses familles de militaires, ont été fermées toute la journée. On ignore les raisons de ces tirs et s'il s'agit d'une tentative de coup d'État du capitaine Rawlings, qui avait renversé le président Limann le 31 décembre.

Toujours, selon ce témoin, vers dix heures des scènes de panique ont eu lieu à l'aéroport international d'Accra quand un avion militaire, vraisemblablement ghanéen, a atterri. Aussitôt des gens ont crié : « *Voilà les Nigérians qui arrivent !* » La foule, à l'aéroport, s'est enfuie en quelques instants croyant qu'un commando étranger allait débarquer. Dans l'après-midi, des manifestations ont eu lieu devant les ambassades des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, du Nigéria, du Togo, du Cameroun et de France. Les manifestants dénonçaient le « *complot* » mené par ces pays pour rétablir par la force le régime du président Limann. Un drapeau américain a été brûlé devant l'ambassade des Etats-Unis par les manifestants.

REMOUS DANS LA POLICE NIÇOISE

Trois fonctionnaires de police de Nice appartenant aux unités d'intervention de la police urbaine ont été suspendus après avoir interpellé, le 9 janvier, et conduit à 5 kilomètres de la ville un cuisinier tunisien, âgé de trente-deux ans, mêlé à une rixe. Le cuisinier avait porté plainte affirmant avoir été molesté et dépouillé de son argent par les trois policiers qui à leur tour portèrent plainte en diffamation.

Ces trois fonctionnaires avaient justifié leur attitude par une note de service de leur commandement prévoyant *« le refoulement d'un étranger hors des limites de la commune en cas de trouble de l'ordre public »*. Une information judiciaire a été ouverte.

Mais le bureau national du Syndicat national de policiers en tenue (S.N.P.T.), reçu le 12 janvier par un membre du cabinet du ministre de l'intérieur, a demandé *« la suspension de M. François Guillon, directeur départemental des polices urbaines des Alpes-Maritimes, et de M. Jean-Louis Martinez, officier de paix principal, commandant l'unité d'intervention de Nice et auteurs des notes de service »*.

M. Paul Florentz, secrétaire général du Syndicat des commandants et officiers de la police nationale, a répliqué en expliquant *« que pour tenter de masquer une faute grave, on remet en cause la hiérarchie et on oublie de dire que la note de service (...) ne s'appliquait qu'à la durée de la grande braderie du Vieux-Nice »*. Le secrétaire général du S.N.P.T., Jean Gisbert, conteste ces allégations en montrant des circulaires analogues datant des mois de juillet, août et octobre 1981 et dénonce l'utilisation dans les formulaires des rapport journaliers distribués aux policiers des mentions « étranger » ou « N.-A. » (Nord-Africain).

EN GRÈVE ILLIMITÉE

Les ouvriers de Renault à Maubeuge contestent l'aménagement des horaires

Grève « illimitée » à l'usine Renault de Maubeuge, poursuite de grèves tournantes à l'hôpital Antoine-Beclère, de Clamart, grève du zèle des douaniers à la frontière franco-espagnole, conflit prolongé au Centre-Pompidou, ces quelques exemples parti d'autres démontrent que le climat social n'est pas seulement obscurci par les sévères discours d'états-majors syndicaux. A la base ausi, un certian malaise commence à s'exprimer.

A Maubeuge, 65 % à 70 % des trois mille trois cents ouvriers de l'usine Renault se sont mis en grève *« illimitée »* jeudi 28 janvier pour protester contre l'aménagement de la durée du travail. Les grévistes et l'intersyndicale (C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C., F.O. et C.G.C.) s'opposent à une réduction d'horaires fixé à six minutes chaque jour et à trente minutes le vendredi. Les salariés réclament que cette réduction d'une heure soit appliquée le seul vendredi, en fin de poste, pour allonger ainsi le week-end.

Au niveau de la Régie, où des négociations sont en cours sur ce même thème ainsi que sur un contrat de solidarité, la C.G.T. et la fédération cégétiste de la métallurgie ont dénoncé la politique sociale de la direction *« inconcevable et anormale »* : celle-ci a déclaré M. Sainjon, secrétaire général de la fédération *« ne respecte ni la politique gouvernementale ni les engagements de M. Bernard Hanon »*. Déjà interpellé par M. Krasucki, secrétaire confédéral, et à nouveau critiqué par M. Sainjeon, le gouvernement a fait savoir qu'il n'avait pas l'intention de se mêler des négocations en cours.

A Paris, la C.G.T. a décidé de lancer une vaste campagne de mobilisation dans les entreprises : *« Pour que ça change, intervenez ! »*, tel est le thème d'un tract qui doit être diffusé à 300 000 exemplaires et aussi d'affichettes et de *« cahiers du changement »* à remplir par les salariés.

Cette campagne intervient au moment où plusieurs conflits se poursuivent ou éclatent, avec pour thème revendicatif prioritaires la réduction des horaires et l'embauche de nouveaux salariés : extension des débrayages dans des usines de Kodak-Pathé, occupation de l'usine des glaces Motta à Argentan (Orne) ; débrayages partiels dans plusieurs grands magasins de la région parisienne.

● *A Charleville-Mézières* (Ardennes), nous indique notre correspondant, des ouvriers se sont enfermés vendredi matin 29 janvier, dans les locaux du syndicat patronal de la métallurgie, pour s'opposer à cent soixante-deux suppressions d'emploi dans une fonderie de la société Forges et Ateliers de La Foulerie à Carignan.

● *A Tarbes (Hautes-Pyrénées)*, le tribunal de grande instance, siégeant en référé, a ordonné vendredi 29 janvier l'évacuation des locaux de la Ceraver occupés depuis le 21 janvier. Par ailleurs, les juges ont *« interdit l'entrée des deux usines »* dimanche, jour prévu pour une journée *« portes ouvertes »* par la C.G.T.

● *Aux P.T.T. dans la région parisienne*, la C.F.D.T. a donné une consigne de grève, jeudi 4 février, pour s'opposer à l'application de la réduction des horaires qui, affirme-t-elle, supprime des avantages acquis.

● *La grève du zèle que les douaniers français* ont commencé le jeudi 28 janvier continue de perturber le passage de plusieurs postes frontières. Le vendredi 29 janvier, à Orly, de longues files d'attente se sont formées au départ et à l'arrivée devant les guichets des douanes. En revanche, à Roissy-Charles-de-Gaulle, esul le trafic de fret a été retardé.

La situation est beaucoup plus sérieuse dans les pays basques où un millier de camions espagnols bloquent les trois postes frontières (Biriatou, Pont-Saint-Jacques et Hendaye) depuis vendredi après-midi, en réaction au zèle des douaniers. A l'autre extrémité des Pyrénées, au poste frontière de La Junquera sur l'autoroute de Perpignan, les douaniers français ayant « atténué » leur grève du zèle, les chauffeurs routiers ont levé leur barrage vendredi après-levé leur barrage vendredi.

● *Une centaine de militants C.G.T.* (union départementale du Val-de-Marne) ont manifesté le 29 janvier devant les locaux de FR 3 et d'Europe 1, à Paris. Ils reprochaient à ces deux stations de négliger les informations sociales en France au profit des événements de Pologne. Ivan Leval, à Europe 1, s'est engagé à consacrer une émission de sa nouvelle série (Radio libre) à la C.G.T. FR 3 a l'intention de traiter les informations citées par la C.G.T. du Val-de-Marne dans son journal régional.

M. JEAN DEFLASSIEUX ENTRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRÉDIT LYONNAIS QUE QUITTE M. CLAUDE PIERRE-BROSSOLETTE.

Le *Journal officiel* du samedi 30 janvier publie un décret nommant membres du conseil d'administration du Crédit lyonnais jusqu'au 6 décembre 1984 :

En qualité de représentants de l'Etat : MM. Michel Camdessus, en remplacement de Jean-Yves Haberer, et Yann Gaillard, en remplacement de M. Claude Pierre-Brosssolette.

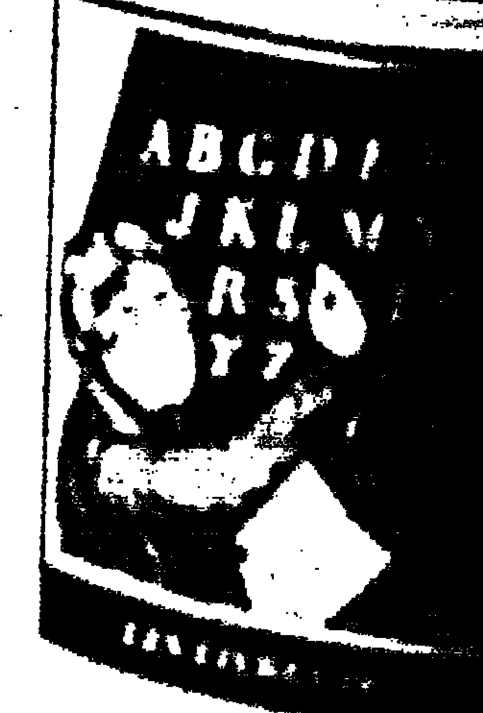
En raison de sa compétence technique : M. Jean Deflassieux, en remplacement de M. Jacques Bonnet de la Tour.

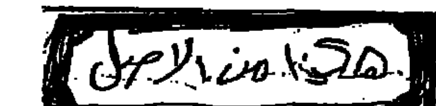
Au titre des administrateurs appartenant aux catégories des cadres et employés : M. Jean-Marie Linguenheld, représentant le Syndicat national des banques C.G.C.

Le mandat d'administrateur de M. Claude Pierre-Brossolette venait à expiration le 6 décembre dernier. Le fait qu'il n'ait pas été renouvelé confirme qu'il ne sera pas davantage maintenu dans ses fonctions de président du Crédit lyonnais. Il faut noter que son successeur le plus probable, M. Jean Deflassieux, directeur des affaires internationales de cet établissement, entre au conseil d'administration.

M. Jean-Yves Haberer quittera la direction du Trésor pour prendre la présidence du groupe Paribas (ce qu'avait annoncé le gouvernement il y a déjà plusieurs semaines). Le futur directeur du Trésor sera très vraisemblablement M. Michel Camdessus, actuellement directeur adjoint.

● *Un chahut dégénère dans un établissement privé d'Avignon.* — Le collège privé Saint-Joseph d'Avignon (Vaucluse) a été, mercredi 27 janvier au soir, le théâtre d'un violent chahut, animé par les élèves de l'internat. Sans qu'on en connaisse précisément les motivations, ce tumulte a provoqué des dégâts jugés importants par la direction, les élèves s'en prenant, pêle-mêle, à l'aide de pétards et de projectiles divers, aux vitres de l'établissement, au transformateur électrique et... au surveillant général de nuit. La direction a décidé le renvoi des trois cents internes pour huit jours, leurs parents étant tenus de les réinscrire individuellement avant le jeudi 4 février. Les cours sont maintenus pour les sept cents élèves externes. La direction estime que des éléments extérieurs à l'établissement ont participé au chahut.





A B C D E F G